

REGIMENTO
CHIL E BERTARELLI

MUSEO DEL RISORGIMENTO



CASTELLO SFORZESCO

DONAZIONE DOTT. ACHILLE BERTARELLI

1925

Vol. F

26

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA PAPAUTE.

101

F. 26



MISST OIRE

ETRO OINQUE

DE LA PAPETERIE

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA PAPAUTÉ,

*Depuis son origine jusqu'à sa
chute.*

Opus aggredior opimum casibus,
atrox præliis, discors seditioibus,
ipsâ etiam pace sævum.

Tacit. hist. lib. 1.



A MILAN,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

FODE 156108
M. INV. 302685
1362. F. 26



A V I S

DE L'ÉDITEUR.

LA Chaire Pontificale de Rome dont l'origine remontait à la destruction de la République romaine, a trouvé son terme dans la renaissance de cette République. Nous avons été témoins de cette chute si long-tems appelée par les amis de l'humanité et de la raison, même par ceux de la religion raisonnée. Le colosse d'argile dont la surface, depuis dix-huit siècles, avoit éprouvé tant de variations, s'est écroulé sans bruit, grâce à ses excès et aux lumières; et les hideux reptiles qui tentent de se glisser sous ses débris, ne lui rendront désormais de mouvement que celui du cadavre remué par les vers.

Cet événement qui fera dans l'histoire, une époque glorieuse pour le Français libre et libérateur, m'a rappelé un écrit sur la Papauté, que je tenois d'un Philosophe allemand. Je l'ai relu avec satisfaction, et c'est lui que je livre enfin au Public, après néanmoins avoir mis au présent ce que l'Auteur avoit dû laisser au futur, et fait à l'original de légères additions commandées par l'état actuel des choses. Le Républicain philanthrope trouvera, avec plaisir, dans un étranger, sa douce tolérance, sa haine pour le despotisme et la superstition. Il excusera certaines expressions, en considération du tems et du lieu où il écrivait.

Je rends ce compte au Lecteur, afin qu'il sache d'avance qu'il n'a

pas sous les yeux un ouvrage fait à la hâte depuis la révolution romaine , et conséquemment , sujet aux redites et aux méprises inévitables dans les écrits de circonstances.

Comme ce n'est pas ici une histoire des *Papes* , mais celle de la PAPAUTÉ , on ne peut comparer cet ouvrage à aucun de ceux qui existent en France , pas même aux *Crimmes des Papes* , par L. Lavicomterie.

Dans un cadre calqué avec force , clarté et précision , l'œil embrassera d'un seul coup , l'origine , les progrès , l'abus et la fin de la puissance spirituelle et temporelle des Pontifes romains. Si l'Écrivain , sortant du fond du sujet , a souvent peint les dehors vicieux de ces hommes

sacrés , ce n'est point pour le triste plaisir de la satire , mais pour faire juger de la nature et du fruit de l'arbre , par son écorce et ses feuilles ; c'est pour prouver que les Papes et leurs fauteurs n'exilaient le bonheur dans le ciel , que pour en jouir seuls sur la terre.

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA PAPAUTÉ.

LORSQUE les Apôtres eurent établi la première église à Jérusalem , ils se dispersèrent , comme on sait , avec *le don des langues* ; mais l'éloignement des tems , le défaut de mémoires ou les contradictions des écrivains , sont cause que nous ignorons les circonstances intéressantes de leurs principaux voyages , et que nous n'avons aucun détail satisfaisant des pays où ils séjournèrent , des tems ni des lieux où ils achevèrent leurs courses périlleuses. Ce qu'on dit de leur arrivée et de leurs exploits chez les Anglais , les Gaulois , les Espagnols , les Germains , les Chinois , les Indiens et les Russes , est par soi-même trop romanesque et de trop fraîche date pour mériter la croyance d'un homme

qui recherche impartialement la vérité. Nous ne dissimulerons pas que la plupart de ces fables ont été inventées depuis Charlemagne, à l'occasion des disputes qu'eurent les églises chrétiennes touchant l'ancienneté de leur origine ; disputes aussi véhémentes que celles qu'eurent, sur le même sujet, les Arcadiens, les Egyptiens et les Grecs.

Jusqu'à la conversion de Constantin où le christianisme monta sur le trône, l'histoire de l'Église n'offre que la description des différens supplices qu'on faisait subir aux premiers chrétiens, et sur-tout aux Papes intolérans, quelques apologies en faveur des martyrs, et des hérésies grossières. On n'avait pas encore eu le tems de mettre une certaine finesse dans les opinions qu'on proposait à croire : car remarquons en passant que les hérésies ont toujours suivi le sort de la religion ; à mesure qu'on a subtilisé celle-ci, celles-là ont été plus adroitement préparées.

On fixe en l'an 66 de l'ère vulgaire, le martyre des Apôtres Pierre et Paul, et au mois de juin de la même année, l'installation de S. Lin, premier Evêque de Rome, successeur de St.

Pierre(*). Ces faits sont très-difficiles à prouver ; mais il n'en est pas moins vrai que les Chrétiens qui vinrent prêcher l'évangile aux Romains , soit Pierre et Paul , soit tels autres apôtres ou leurs prosélites , trouvèrent la capitale de l'univers en proie à toutes les horreurs qu'exerçaient depuis long-tems une suite de monstres qui la gouvernèrent consécutivement. Le peuple , accablé de tous les malheurs rassemblés sur l'humanité , ne trouvait de ressource que dans le stoïcisme. La morale des premiers chrétiens ayant assez d'analogie avec ces principes , il n'est pas étonnant que la nouvelle Religion fit des progrès rapides , (on pourrait même assurer que les Apôtres ne prêchaient que le pur Déisme , ce qui était alors la Religion des payens éclairés.)

Sans vouloir répéter ce qu'on a dit et écrit si souvent sur la faiblesse des commencemens de la religion de Jesus , ni entrer dans les dé-

(*) S. Clet paraît avoir en même tems succédé à S. Paul à Rome. Voyez le Pontifical du Pape *Damase* , *Pearson* et sur-tout *Rufin*. Le Siège Papal était-il donc partagé à son origine ?

tails des diverses voies que les chrétiens suivirent pour attirer à eux un plus grand nombre de prosélites , nous nous bornerons à rechercher modestement l'origine de la puissance spirituelle et temporelle des Papes. Si dans l'extrait que nous allons faire , la mémoire de quelques Pontifes paraissait blessée par la vérité , nous déclarons que nos intentions n'ont aucune malignité. Les faits seuls parleront. On verra que la Chaire de St. Pierre n'a pas toujours été occupée par des Pontifes d'un zèle discret , tels que Léon X , Benoît XIV et Ganganelli , et que l'histoire de ces hommes sacrés est le livre le plus scandaleux.

Les Papes , ou pour mieux dire les Évêques de Rome , qui occupèrent la chaire apostolique pendant deux cent ans ne firent aucune action remarquable ; leur pouvoir était encore trop resserré , et l'ignorance de ces tems grossiers contribuait même à leur obscurité , quand ils n'en sortaient pas par leurs vives déclamations , leurs intrigues ouvertes et leurs fins tragiques.

La dispute de Cyprien , évêque de Car-

thage , avec Étienne de Rome , fit ensuite quelque éclat , et les menaces dont se servirent réciproquement ces deux saints , les termes qu'employa Cyprien dans sa défense , prouvent assez que les Évêques romains ne tenaient pas alors le même rang qu'ils affectèrent par la suite , quoique déjà Sixte I.^{er} eut montré d'ambitieuses prétentions.

Vers la fin du troisième siècle , les chrétiens s'adressèrent à l'Empereur Aurélien pour le rendre juge d'un différend survenu entre Paul de Samosate et les Evêques d'un concile d'Antioche : il s'agissait d'une maison que Paul habitait , appartenant à l'église. Malgré la sentence du Concile , l'Empereur décida que la maison demeurerait à ceux à qui les *Evêques de Rome et d'Italie* adresseraient leurs lettres. Observez , Lecteur , qu'on s'adresse à un Empereur pour faire maintenir la sentence d'une assemblée défendue par les Empereurs. C'est le même Aurélien qui fit trancher la tête au Pape Félix , 4 ans après , c'est-à-dire , le 22 décembre 274. Remarquons encore au sujet de Paul de Samosate , que quoique la religion chrétienne ne fut pas encore tolérée dans l'em-

pire , les chrétiens étaient déjà intolérans , et que quelques Evêques affectaient un luxe peu conforme à la simplicité de l'évangile. Ils se faisaient suivre dans les rues par des esclaves , une cour nombreuse ; ils se plaçaient dans les églises sur un trône plus élevé qu'à l'ordinaire. On reproche de plus à Paul d'avoir eu de jeunes femmes dont il se faisait suivre par-tout , de s'être enrichi par de mauvaises voies , d'aimer la bonne chère , etc. Ajoutons qu'il se tenait des conciles nombreux , qu'il était tems que les Empereurs suivissent le torrent , et que la vision de Constantin fut l'effet d'une sage politique (*). Les Docteurs de l'église à la fin de ce même siècle , étant devenus la plupart platoniciens , avancèrent entre autres argumens , à la manière de leurs maîtres , qu'il n'y avait aucun mal à employer le mensonge et la fraude , lorsqu'il étoit question de défendre la vérité. De là sortirent *les Canons*, livre

(*) S'il étoit dans notre sujet de peindre tous les sectaires de marque , on montrerait ici le *grand Constantin* couvert de forfaits et d'hypocrisie.

faussettement attribué aux Apôtres, les *Constitutions apostoliques*, les *Recognitions*, les *Clémentines* (*) et autres écrits apocryphes dont les Papes cependant ont fait usage dans la suite, comme étant des titres sacrés favorables à leur cause.

Constantin divisa lui-même le gouvernement ecclésiastique en juridictions *externe* et *interne*. La dernière qu'il confia aux Evêques et aux conciles, regardait les *controverses religieuses*, les *formes du culte divin*, les *fonctions des prêtres*, les *vices des Ecclésiastiques*, etc. L'administration *externe* qu'il se réserva, comprenait tout ce qui concerne *l'état extérieur et la discipline ecclésiastique*; elle s'étendait à toutes les *contestations* et les *débats* qui survenaient entre les ministres de l'église, tant *supérieurs* qu'*inférieurs*, au sujet de leurs *possessions*, de leur *réputation* et de leurs droits et privilèges, de leurs délits contre les

(*) On sait que ces trois ouvrages ont été attribués à Clément, Evêque de Rome.

lois , etc. (*) à l'exception des controverses purement religieuses. En conséquence de cette division très précise dans le gouvernement de l'église , Constantin et ses successeurs assemblèrent des conciles , y présidèrent , établirent des Juges pour décider les disputes en matière de Religion , terminèrent les différens qui survenaient entre les Evêques et le peuple , fixèrent les bornes des provinces ecclésiastiques , prirent connoissance des procès que les Ministres de l'église avaient les uns contre les autres , et renvoyèrent la punition des crimes qu'ils commettaient contre les lois , aux Juges ordinaires établis pour cet effet , ne renvoyant aux conciles que les affaires purement ecclésiastiques. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer ici , que ces statuts de Constantin , dont les Papes ont depuis voulu tirer tant d'argumens en leur faveur , prouvent cependant que les droits des Patri-

(*) Voyez *Disciplina Ecclesiæ vetustæ et novæ circa beneficia* , par Louis Thomassin , et *la vie de Constantin* par Eusebe.

arches, Evêques, ou Papes n'avaient rien de divin. On verra dans la suite que les Empereurs convoquèrent toujours les conciles, jusqu'à ce que l'empire fut divisé en tant de parties, qu'il n'y eût plus de Princes dont les états embrassassent une assez vaste étendue de pays, pour qu'on pût dire qu'ils pouvaient assembler tous les Evêques de la terre habitable. Le Pape devenu puissant par cette division de l'empire et l'absence des chefs ou leurs querelles, s'arrogea alors ce droit; les Princes ne le réclamèrent pas, parce qu'il n'y en avait aucun en particulier qui eut ce droit; et ensuite les Prêtres dirent, écrivirent, que la convocation des conciles appartenait de droit divin au Pontife de Rome. Cet Evêque était déjà au premier rang dans l'ordre épiscopal, et avait une espèce de prééminence sur tous les autres prélats. Plusieurs préjugés occasionnés par différentes causes, contribuèrent à établir cette supériorité, mais il la dut principalement à certains entours de grandeur et d'opulence, auxquels la plupart des hommes attachent des idées de

prééminence et de dignité, et qu'ils confondent avec les causes d'une autorité légitime et légale. L'Evêque de Rome l'emportait sur tous ses freres par la magnificence et la splendeur de l'Eglise à laquelle il présidait ; par la grandeur de son revenu ; par le nombre et la variété de ses ministres ; par son crédit auprès du peuple et par la manière somptueuse dont il vivait (*). Toutes ces marques éblouissantes de grandeur humaine, ces preuves ambiguës de la véritable grandeur, eurent tant d'influence sur l'esprit de la multitude, que le Siège de Rome devint dès lors l'objet le plus séduisant de l'ambition sacerdotale. Dans ces tems, (que les Papes eussent voulu faire oublier,) on ne pouvait guère élire un Pontife à la pluralité des voix du peuple et des prêtres, sans que la ville de Rome fut agitée par des dissensions, des cabales, des tumultes, dont les suites étaient presque toujours déplorables et sanglantes. Nous en avons déjà une preuve dans les factions qui choisirent

(*) *Ammien Marcellin*, liv. 27, ch. 3, p. 337.

Damase et *Ursin* pour successeurs de *Libere*, en 366. Cette double élection causa une guerre civile dans les murs de Rome, qui fut conduite avec une barbarie, une fureur, dont l'histoire ne fournit guère d'exemples, et qui se termina par des massacres effroyables. *Damase* triompha : mais sa cause était-elle plus juste que celle d'*Ursin*? c'est ce que je ne déciderai pas ; on voit que ni l'un ni l'autre n'avaient les vertus d'un Evêque.

Malgré ce que j'ai dit ci-dessus de la pompe et de la splendeur qui environnaient le siège de Rome, il est certain que les Evêques de cette ville n'avaient acquis encore ni cette prééminence ni la juridiction territoriale dont ils ont joui dans les siècles suivans. Ils tenaient, il est vrai, dans la république ecclésiastique, un rang distingué parmi les fidèles ; mais ils étaient toujours citoyens comme leurs autres frères, et sujets comme eux aux édits et aux lois des Empereurs. Toutes les affaires religieuses de quelque importance étaient examinées et décidées, ou par des juges nommés par les Empereurs, ou dans des conciles qu'on assemblait pour cet effet ; et l'on ne renvoyait aux

Evêques que les moins considérables. C'étaient l'Empereur ou les Conciles qui faisaient les lois, ou pour mieux dire, les Conciles se bornaient à les promulguer après la sanction du Chef de l'empire. Aucun Evêque ne reconnaissait alors qu'il dût son autorité à la permission ou à la création de l'évêque de Rome, ni qu'il fût tel par la *grace du saint Siège Apostolique* (*). Tous soutenaient qu'ils étaient les ambassadeurs et les ministres de J. C. Observons cependant que ce fut dans le quatrième siècle que les Empereurs commencèrent cette suite d'imprudences, qui conduisit peu à peu les Evêques de Rome au sommet du double despotisme. Ces Pontifes durent aussi beaucoup au zèle inconsidéré de certains Evêques, et plus encore à leur adresse, qu'ils mirent bien en usage en s'appuyant de la décision du prétendu Concile de *Sardes* dans son quatrième canon, en 347, et sur la loi de Valentinien,

(*) *De concordia sacerdotii et imperii*, par Pierre de Marca. *De antiquâ Ecclesiæ disciplinâ*. Dupin.

qui autorisait l'Evêque de Rome à juger tous les autres évêques pour ôter aux juges séculiers la connaissance des disputes ecclésiastiques. Les Evêques en approuvant cette loi dans le concile tenu à Rome l'an 378, ne prévirent point la conséquence funeste que cette loi imprudente pouvait avoir un jour tant pour eux que pour l'église, puisqu'ils en recommandèrent l'exécution à l'Empereur Gratien.

Mais, ni cette loi, ni le canon apocryphe du Concile de *Sardes*, ne fait mention de pouvoir temporel, et le prétexte allégué par les Papes, ne serait tout au plus fondé que sur les décrets d'un Concile obscur, et sur une loi où il n'était question que des Evêques de leur Province, c'est-à-dire, le même droit et rien de plus que s'arrogent encore aujourd'hui les Métropolitains envers leurs suffragans.

Au reste les Pontifes de Rome ne furent pas longtems à se repentir des exemples qu'ils avaient donnés; l'ambition, le luxe et les vices de tout le Clergé s'accrurent en proportion des bienfaits dont les Empereurs avaient comblé les Ministres de l'église.

surtout ceux de cet ordre sacré, qui habitaient les villes opulentes et peuplées. Depuis la mort de Constantin, les Evêques avaient toujours entr'eux des disputes scandaleuses, touchant l'étendue de leurs juridictions respectives; ils empiétaient sur les droits des peuples, violaient les privilèges des ministres inférieurs, et s'efforçaient d'imiter dans leur conduite et dans leur façon de vivre, l'arrogance, la sensualité et le luxe des Princes et des Magistrats. Ammien Marcellin que nous avons cité plus haut, rapporte encore au sujet des Evêques de Rome, que ceux qui aspiraient à cette place devaient employer tous leurs efforts pour y arriver, puisqu'elle leur procurait un établissement sûr, dans lequel *ils sont*, dit-il, *enrichis des offrandes des Dames, et ils sortent dans des chariots magnifiques, vêtus superbement; leurs tables par la délicatesse et la somptuosité, surpassent celles des Rois.*

En 378, autre loi de l'Empereur Gratien, qui ordonne aux Evêques de se faire juger par l'évêque de Rome, au lieu de l'être par des juges laïques, mais ce que ne disent pas les

Papes , c'est que la même loi porte qu'ils devront toujours être assistés dans les jugemens par sept Evêques ou au moins cinq : preuve authentique que ce n'est point de droit divin , mais par concession des Empereurs que les Papes ont exercé leur juridiction et prononcé en matière ecclésiastique. Vers ce tems , les Empereurs , à l'instigation de Théodose , ordonnèrent à tous les sujets de l'empire Romain , de croire à la Trinité et de suivre la religion de l'évêque de Rome. Cette ordonnance est connue dans l'église sous le nom de *Cunctos populos*. On pourrait aisément conclure de là que les Empereurs se regardaient comme chefs de l'église , puisqu'il décidaient les questions de foi , convoquaient les conciles , etc. Après la mort de l'empereur Gratien , le Pape *Sirice* adressa une décrétale à un évêque de Tarragone. C'est la première qui soit venue jusqu'à nous. Nous parlerons des fausses dans leur tems ; mais n'oublions pas de peindre , d'après S. Jérôme , les mœurs du Clergé et des Pontifes de Rome dans ces tems reculés. Ce n'est qu'en répétant ces tableaux , en les comparant et les rapprochant , que le lecteur peut juger

avec facilité des ressorts qui ont élevé la machine , sur laquelle reposait le trône pontifical. » Ils briguent , dit-il , la Prêtrise ou le Diaconat pour voir les femmes plus librement ; tout leur soin est de leurs habits , d'être chaussés proprement , parfumés ; ils frisent leurs cheveux avec le fer , les anneaux brillent à leurs doigts , ils marchent du bout du pied : vous les prendriez pour de jeunes fiancés ; leur occupation est de savoir le nom et la demeure des femmes de qualité et de connaître leurs inclinations ; *ils vont jusques dans les chambres où elles dorment* : s'ils voyent un oreiller ou quelque autre petit meuble à leur gré , ils le louent , en admirent la propreté , l'étalent , se plaignent de n'en pas avoir de semblables et enfin l'arrachent plutôt qu'ils ne l'obtiennent (*) « . Nous pouvions bien dire la même chose que *S. Jérôme* , des abbés de notre tems , et dans plus d'une ville d'Europe , le clergé s'y gouverne encore sur les mêmes principes ; mais ce n'est pas là l'objet de nos recherches.

(*) *S. Jérôme* , dans son traité de la manière de garder sa virginité.

Ce qui ne doit pas être indifférent aux peuples catholiques de ce siècle, c'est d'apprendre que dès le quatrième, c'est-à-dire en 376, l'Empereur Valens ordonna que les moines fussent contraints de porter les armes et de servir comme soldats. Cette loi était nécessaire puisque dans la seule ville d'Oxyrinque située dans la basse Thébaïde, il y avait plus de 30,000 Moines et Religieuses. On ne voit pas que les Papes, ni les Patriarches de l'orient ayent excommunié Valens, ni que les peuples ayent crié contre cette sage ordonnance, qu'auraient dû renouveler tous les Césars. N'oublions pas que ce fut à la fin du quatrième siècle, que l'Evêque de Rome fut simplement appelé *Pape* dans le Concile de Toledé. C'est la première fois qu'on le trouve ainsi nommé dans l'histoire.

Un empressement ridicule à adopter les nouvelles opinions, une envie déplacée d'imiter les rits du paganisme, et de les allier avec les cérémonies de la nouvelle église; ce penchant frivole et général des hommes pour la pompe et la magnificence, tout

cela contribua à établir le règne de la superstition et le crédit des Pontifes romains. Ces derniers excitèrent des hommes crédules à faire de fréquens voyages en *Palestine*, et sur les tombeaux des Martyrs, laissant croire que c'était là seulement où se trouvaient les principes sacrés de la vertu et l'espérance certaine du salut. Le fanatisme ne connaissant aucune borne, on ne lui eut pas plutôt lâché la bride, que les notions les plus ridicules vinrent encore cimenter le pouvoir qu'ambitionnaient sans cesse les Evêques de Rome. Ils firent regarder la poussière apportée de la *Palestine* et d'autres lieux, comme des remèdes efficaces contre les attaques des esprits malins, et on les vendit en conséquence à un prix exorbitant.

Le plan que nous nous sommes proposés de suivre, ne nous permet pas d'entrer dans le détail de toutes les fraudes dont firent usage les pieux imposteurs de ces tems reculés ; il suffira de dire que les avantages et la paix dont jouit la Religion chrétienne sous Constantin, ouvrirent la porte aux excès

des prêtres et des Pontifes ; ils oublièrent tous les principes de la probité , pour s'enrichir de l'ignorance et des erreurs des peuples. Les Moines sur-tout commencèrent à parcourir les provinces et eurent non seulement l'impudence de vendre des reliques factices , mais encore d'éblouir les yeux de la multitude par des combats simulés avec les Démons. Il faudrait des volumes pour faire l'énumération des fourberies dont ces indignes chrétiens usèrent avec succès pour tromper les ignorans.

L'histoire atteste que quelques uns de ces moines poussèrent l'impiété jusqu'à enterrer des os de cadavres dans des lieux écartés , et assurèrent qu'ils avaient été avertis en songe qu'un ami de Dieu reposait dans ces endroits. Les Papes , loin de détruire ces extravagances les soutinrent , applaudirent au zèle intéressé des moines et les destinèrent dès-lors , à former une milice redoutable à la chrétienté. Ils prévirent que leurs armes seraient d'un grand secours pour subjuguier l'esprit des peuples et des Rois. A la suite de cette démence presque uni-

verselle, les Evêques de Rome firent prêcher par les moines, qu'ils ne tenaient leur puissance et leur autorité que de Dieu seul, malgré les preuves que tous les conciles avaient données jusqu'alors de l'autorité souveraine des Empereurs en matière de Religion. Quelques prélats mécontents écrivirent contre le Pape et citèrent entr'autres l'affaire des Donatistes dont la décision avait été remise à l'empereur Constantin, qui nomma alors l'Evêque de Rome Melchiades, et ceux d'Autun, de Trèves et de Cologne pour l'assister dans le jugement de cette dispute. Mais les chefs de cette secte n'ayant pas été contents du jugement rendu ni par les Evêques assemblés à Arles, ni par le Pape, en rappellerent à l'Empereur même : Constantin daigna s'occuper lui-même de leur affaire, et confirma par une sentence, les décisions précédentes. Il est clair par l'exposition de ce fait que l'on ne se croyait pas condamné alors par une décision des Papes, et que leurs jugemens ne pouvaient être exécutés sans la confirmation des Empereurs ; il est certain encore, que dans ces tems-là la notion d'un

juge suprême établi par J. C. pour présider sur l'église universelle , n'était entrée dans la tête de personne.

Il convient d'observer ici , qu'au commencement du 5.^e siècle , l'empire Romain était divisé en deux souverainetés distinctes , dont l'une comprenait les provinces de l'Orient , et l'autre celles d'Occident. *Arcadius* Empereur d'Orient , régnait à Constantinople ; *Honorius* qui gouvernait les provinces d'Occident , avait fixé sa résidence à Ravenne. Ce dernier Prince , qui n'était remarquable que par la douceur de son caractère et la bonté de son cœur , négligea les affaires importantes de l'empire , et ne faisant aucune attention aux grands devoirs de son état , tint d'une main chancelante les rênes du gouvernement. Les Goths profitèrent de cette indolence , firent une irruption en Italie , dévastèrent ses plus belles provinces , et portèrent la désolation jusqu'à Rome , qu'ils pillèrent et sacagèrent malgré les prières des Pontifes. Ces calamités dans la partie occidentale de l'empire romain , furent suivies par d'autres plus horribles encore. Un

peuple féroce et belliqueux , sorti des forêts de la Germanie , se répandit dans l'Italie , la Gaule , l'Espagne , et se fixa dans ces fertiles contrées. Odoacre à la tête des Hérules , ayant enfin défait Augustule l'an 476 , porta le dernier coup à l'Empire d'occident et assujettit l'Italie entière sous sa domination. Environ 16 ans après , Théodoric , Roi des Ostrogoths , déclara la guerre à ces usurpateurs barbares , vainquit Odoacre dans plusieurs batailles , et obtint pour fruit de ses victoires , un Royaume pour les Ostrogoths en Italie , lequel subsista , après plusieurs autres révolutions , depuis l'an 493 jusqu'en 552.

Dans ce tems s'élevèrent les disputes célèbres des Evêques d'Orient , touchant la suprématie des sièges d'Alexandrie , d'Antioche , etc. Le Patriarche de Constantinople obtint , malgré les intrigues et les efforts de l'Evêque de Rome , le rang d'égalité qu'affectait ce dernier : l'Empereur sourd aux représentations du Pape , demeura inflexible et décida en faveur du Pontife grec. D'un autre côté , tandis que les Goths ,

les vendales , et autres barbares dévastaient l'Occident , les Evêques de cette partie de l'Empire Romain , usurpaient sur les droits des membres du clergé inférieur : ceux-ci s'en vengaient sur les peuples , et les Pontifes romains laissaient augmenter ces désordres , en dépouillant peu-à-peu les Evêques mêmes qui étaient sous leur juridiction. Et comme nous aurons occasion de le remarquer souvent , les Papes n'ont cessé de fomenter ou de soutenir ces divisions , afin d'accroître leur pouvoir et leurs richesses. Qu'on parcoure l'Histoire de l'Eglise , on verra à chaque page les Evêques de Rome profitant des circonstances du tems , divisant les Prélats de la Chrétienté , les prenant tour-à-tour sous leur protection , ou leur courroux , ajouter par cette conduite un nouveau degré de crédit et d'autorité au Siège romain. Tels furent de tous tems les moyens dont ces Pontifes se servirent pour augmenter leur puissance en Occident : nous devons cependant observer que d'autres causes les servirent encore. La foiblesse et l'indolence des Empereurs ne mirent point

de bornes à l'autorité de l'Évêque qui présidait dans leur ville impériale : les incursions et les victoires des peuples barbares , loin de préjudicier à sa puissance naissante contribuèrent au contraire à l'augmenter. La raison en fut que les conquérans qui pénétrèrent dans l'empire , ne songèrent qu'aux moyens d'affermir leurs gouvernemens respectifs , et que s'étant aperçus que le peuple s'était soumis aux Evêques , que ceux-ci dépendaient du Pontife de Rome , ils résolurent d'attacher ce chef spirituel à leurs intérêts , en le comblant de bienfaits et d'honneurs.

De tous les Papes qui gouvernèrent l'église de Rome dans ce siècle , aucun ne soutint avec plus de vigueur et de succès les prétentions du Pontife romain que *Léon* , à qui l'on donne communément le surnom de *Grand*. Il ne surmonta pas cependant tous les obstacles qu'on opposa à son ambition , mais il fraya la route à ses successeurs. Tandis que les Evêques de Rome s'élevaient insensiblement au faite de la grandeur , les vices du Clergé étaient portés à leur comble ; et si nous consultons les historiens que leurs vertus et leur probité ren-

dent dignes de croyance, nous les verrons s'accorder unanimement dans ce qu'ils rapportent du luxe, de l'arrogance, de l'avarice et du libertinage des gens d'église.

Les Evêques rejetant de simples coopérateurs, commencèrent alors à créer des Ministres pour conduire les affaires de leurs diocèses, et des espèces de Cours où ces ecclésiastiques orgueilleux donnaient audience et recevaient les hommages de la multitude rampante. C'est à ces Cours que l'on a dû les Tribunaux connus sous le nom d'Officialité. Cependant vers le milieu du 5.^e siècle, l'Empereur ayant convoqué le Concile d'Éphèse, Léon, évêque de Rome, y envoya un Légat qui n'occupa que la *seconde place*, et qui dit après l'ouverture du Concile : „ Notre Empereur très-chrétien a appelé notre bienheureux évêque Léon pour assister au Concile, ce qu'il aurait fait, ajouta le Légat, s'il y en avait quelque exemple “. On voit par ce fait, que le Pape Léon érigea en prérogatives, les prétextes que les autres Papes avaient pris pour ne pas se trouver en personne aux Conciles ; car les prédécesseurs de Léon n'avaient jamais

allégué que des raisons de vieillesse ou d'infirmités. Que le lecteur daigne toujours se souvenir que nous recherchons l'origine de l'autorité des Papes , et que des remarques peu importantes en elles-mêmes , doivent être regardées ici sous une autre face , puisqu'elles nous montrent les degrés insensibles qu'ont parcouru les Pontifes latins pour parvenir au souverain pouvoir. Ils étaient loin de posséder encore ce pouvoir , lorsqu'au commencement du 6.^e siècle , un Concile , sans être même écuménique , jugea Symmaque et Laurent compétiteurs au Pontificat , sur l'ordre de Théodoric , Arien ; et ce Concile était assemblé à Rome même. Nous verrons bientôt les Papes déclarer qu'ils sont au-dessus des Conciles , et nous en serons peu surpris quand nous réfléchirons que les hommes n'ont jamais été gouvernés que par des contradictions. En effet , deux ans après (*) que le Concile de Rome eut jugé un Pape à côté de la chaire de S. Pierre , ce même Pape fait approuver dans un autre Concile , un écrit contre les

(*) En l'an 503.

partisans de Laurent , dans lequel l'auteur (*) soutenait , *que le S. Siège rend impeccables ceux qui y montent , et que Dieu n'en permet l'entrée qu'à ceux qu'il a prédestinés pour être saints*. Les Evêques approuvèrent cet écrit tout d'une voix , et le Pape Symmaque ordonna qu'il fut mis au nombre des décrets apostoliques. Voilà l'origine des sentimens ultramontains sur les prérogatives des Papes.

Ce même Théodoric, Roi d'Italie , oblige le Pape Jean d'aller en ambassade à Constantinople , pour engager l'Empereur Justin , catholique zélé , à quitter le dessein qu'il avait formé d'obliger les Ariens à se convertir , menaçant de traiter de même les catholiques en Italie. Quoique ce Pape eut réussi dans sa négociation , Théodoric le fit arrêter à son retour à Ravenne avec les quatre Sénateurs qui l'avaient accompagné. Il mourut dans sa prison , et le Roi Arien choisit Félix III pour lui succéder. Le Sénat de Rome l'accepta , et le Clergé de cette ville ne se mêla en rien de son exaltation. Le S. Esprit n'était pas encore des-

(*) Ennodius , Diacre de l'Eglise Romaine.

cendu à Rome pour inspirer le Conclave , et les Papes obéissaient aux Empereurs sans la moindre résistance , quand la puissance civile savait maintenir ses droits. Nous voyons , en 536 , l'Evêque de Rome Agapit entreprendre le voyage de Constantinople , encore par ordre du Roi Théodat. Il mourut dans sa mission , et son successeur à la chaire pontificale fut ce Silverius , fils du Pape Hormidas , enlevé par le fameux Bélisaire. Les émissaires de Vigile le firent mourir de faim dans l'isle Palmaria. On voit par-là que Dieu ne se mêlait pas des affaires des Papes , comme il a daigné le faire par la suite.

C'est vers ce tems qu'il faut placer l'origine des annates. L'Empereur Justinien publia plusieurs lois , en 541 , entre lesquelles on remarque dans la *Novelle* 123.^e , celle qui défend la Simonie , permettant toutefois au Pape et aux quatre Patriarches , de donner pour leur consécration jusqu'à vingt livres d'or. Les Métropolitains et autres Evêques pouvaient donner , par la même loi , cent sols d'or pour leur intronisation , et il est permis aux Clercs de donner aux Ministres de l'Evêque qui les

ordonne, jusqu'à la concurrence d'une année de leur revenu. Remarquons que les Empereurs ne mettent pas les Papes au-dessus des Patriarches, dans la taxe qu'ils leur permettent de suivre pour leur consécration. Mais le 6.^e siècle vit éclore les hautes prétentions des Evêques de Rome pour la suprématie universelle. Ils voulurent dès-lors se faire reconnaître chefs exclusifs de l'église chrétienne. Leurs disputes avec les Patriarches de Constantinople fixèrent l'attention des peuples de l'orient et de l'occident. D'un côté, les Papes n'aspiraient à rien moins qu'à l'autorité souveraine dans les matières ecclésiastiques ; de l'autre, l'Evêque de Constantinople prétendait non-seulement régner sans rivaux sur les Eglises d'orient ; mais il soutenait encore que son Eglise n'était en aucun point inférieure en dignité à celle de Rome. Les Pontifes Latins ne purent voir de sang froid ces prétentions ; ils firent valoir avec chaleur la prééminence de leur Eglise et sa supériorité sur celle de Constantinople, dont ils soutenaient que personne ne pouvait douter. Pélage II et Grégoire le Grand se distinguèrent dans cette

lutte , et signalèrent leur zèle contre Jean , Evêque-Patriarche de Constantinople à qui l'on donna le surnom de *Jeûneur* , à cause de son abstinence extraordinaire , et de la sévérité qu'il exerçait envers lui-même. Ce *Jeûneur* prit dans un Concile qu'il assembla à Constantinople de sa propre autorité, le titre d'Evêque écuménique ou universel. Ses prédécesseurs en avaient joui avant lui , et l'on pouvait interpréter ce titre de manière à ne donner ombre à qui que ce fût ; mais Grégoire soupçonnant par le tems et la circonstance dans lesquels Jean se l'était arrogé , qu'il aspirait à la suprématie sur toutes les Eglises chrétiennes , s'opposa fortement à ses prétentions dans des lettres qu'il écrivit à ce sujet à l'Empereur et aux personnes qu'il crut propres à le seconder. Ses efforts furent vains ; et l'Evêque de Constantinople continua de prendre le titre d'*universel*. Alors Grégoire n'ayant pas réussi par ses instantes supplices auprès de l'Empereur ni par ses lettres aux Evêques orientaux qui s'étaient déclarés pour lui , excita des troubles qui auraient pû dégénérer en une guerre civile , si la sagesse des

Empereurs et la disposition des peuples en général n'eussent pas témoigné l'impatience que leur causait le joug de servitude que le siège de Rome avait l'arrogance d'imposer.

De leur côté, les princes Goths mirent des bornes à la puissance du Pape en Italie ; ils défendirent d'élever qui que ce fut au pontificat sans leur approbation , et se réservèrent le droit de juger de la légalité de chaque élection. Ils firent des lois spirituelles , citèrent les ecclésiastiques devant leurs tribunaux , et convoquèrent de leur droit royal , des Conciles , lorsqu'il leur plut. Les Pontifes respectèrent , malgré leurs hautes prétentions , la majesté de leurs maîtres ; ils n'avaient pas encore poussé la vanité au point de vouloir assujettir les Rois et les Princes à leur domination spirituelle. Il en coûta cher à Martin , premier du nom , pour avoir voulu étendre ses prétentions et troubler la paix que l'empereur Constant avait fixée par son édit appelé *Type*. Il défendait expressément de renouveler la dispute des Monothélites , ou des deux volontés. Le Pape Martin contredit la sagesse

de l'empereur, en prononçant contre les Monothélites une sentence remplie de termes outrageans pour l'édit de Pacification. L'Empereur fait enlever le Pape Martin par Calliopuſ exarque de Ravenne. On le traîne en prison à son arrivée à Constantinople. Il est traité de criminel de lèze-majesté : et ce n'est pas sans fondement qu'il fut soupçonné d'être d'intelligence avec les Sarrazins. Enfin il fut livré aux bourreaux , qui le promenèrent par la ville à demi-nud avec un carcan de fer au col, conformément aux ordres de l'Empereur (*).

Tandis que tout ceci se passait à Constantinople, on lui donnait un successeur à Rome. Martin alors à Chersone, reconnut Eugène qu'on venait de recevoir à Rome avec soumission, comme Pape légitime. Il fallait donc qu'il pût y en avoir deux alors, car Martin ne s'était point démis, et après sa mort Eu-

(*) C'est ce qui lui mérita la canonisation dont les Papes gratifièrent souvent leurs prédécesseurs, à l'exemple des Empereurs payens qui défiaient les leurs.

gène ne fut point élu de nouveau; je ne sais pas trop si l'on peut faire entrer pour quelque chose le S. Esprit dans l'élévation d'Eugène et de Martin au souverain Pontificat. Nous ne pouvons guère concevoir non plus, comment les papes ont osé prétendre à l'autorité universelle, tandis qu'il n'y a pas une page dans l'histoire qui ne prouve la dépendance où ils étaient sous les Empereurs jusqu'à ce que les ténèbres de l'ignorance eurent réduit les chefs de l'Empire à n'être plus que des simulacres impuissans. Avançons.

Pagonat fils et successeur de l'empereur Constant, assemble un Concile à Constantinople, y préside en personne, accompagné de plusieurs de ses officiers. Les Patriarches occupaient la droite de l'empereur, et les Légats du Pape, la gauche. M.^r Fleury remarque avec sagacité qu'en cette occasion la gauche de l'empereur était la place la plus honorable. Tant mieux : il n'en est pas ainsi de notre tems. Nous devons seulement observer que dans ce Concile, tout s'adressait à l'Empereur, que c'était lui qui ordonnait tout, que dans les acclamations des

Evêques, l'Empereur est toujours nommé avant le Pape, et de plus, que le Pape n'y est nommé qu'une seule fois. Ce même Empereur reprit le droit que ses prédécesseurs avaient cédé aux Exarques, de confirmer l'élection des Papes; de manière que l'Evêque de Rome qu'on avait élu, ne pouvait être ordonné, que son élection n'eût été notifiée à la cour de Constantinople et confirmée par un décret que l'empereur adressait à Rome à ceux qui l'avaient élu. Nous ne parlerons point ici des crimes de Phocas dont Boniface III bénit les mains teintes du sang de la famille Impériale, ni des intrigues de cet Evêque de Rome, pour engager le plus odieux tyran dont les Annales de l'histoirefissent mention, à dépouiller les Patriarches de Constantinople, afin de se revêtir de la suprématie universelle (*). Un ouvrage plus étendu les retrace à la mémoire des hommes.

(*) Boniface suivait en cela l'exemple de ses deux prédécesseurs et sur-tout de Grégoire I, panégyriste des forfaits inouis de ce Phocas. (An 606).

On ne voyait dans ces chefs de l'Eglise chrétienne, dans ces personnages qui auraient dû se consacrer à la piété, à la charité, à l'exemple, en un mot, de toutes les vertus, on ne voyait, dis-je, qu'une ambition sans bornes, une avarice insatiable, des fraudes pieuses, un orgueil insupportable, et un mépris insolent pour les droits des peuples et la majesté de leurs chefs. Les Evêques imitèrent les Papes dans ces désordres honteux, et y joignirent les vices les plus abjects. Ils avaient employé les mains avides des Moines pour grossir le trésor épiscopal, qui ne pouvait suffire à leur luxe et à leur débauche. Les Moines frustrés d'une partie des profits promis par les Evêques, s'adressèrent aux Empereurs et aux Papes : ces Pontifes impérieux qui ne cherchaient qu'à augmenter leur autorité, exemptèrent peu-à-peu les ordres monastiques de la juridiction des Evêques. Les Moines, en reconnaissance de ce service important, se dévouèrent entièrement à l'Evêque de Rome. Ils regardèrent sa cause comme la leur, et ils le dépeignirent comme une espèce de Dieu, à la multitude

ignorante sur laquelle ils avaient pris un ascendant prodigieux, à la faveur de la sainteté dont on les croyait généralement doués. Telle fut la principale cause et l'origine même de la toute-puissance du Pape ; toute-puissance spirituelle, à la vérité, mais qui fraya la route à la temporelle. Nous verrons bientôt le changement funeste dont l'ambition de Charlemagne fut la source.

Jusqu'au 8.^e siècle, les Papes pliaient aux volontés des Empereurs et obéissaient comme sujets ; mais dès que la faiblesse de ces derniers ne leur permit plus d'exercer leur autorité absolue, les Papes se dirent souverains de Rome et de plusieurs autres Provinces données par Constantin. Avant de parler de cette prétendue donation, il est bon de remarquer comment la fureur de donner au Clergé s'étendit aux Pontifes de Rome ; car ils ne furent pas les premiers enrichis par les mains de la sottise. Les Empereurs, les Rois, les Princes, les Grands signalèrent leur vénération superstitieuse pour le Clergé, en donnant aux Evêques, aux Eglises et aux Couvens, l'investiture de provinces, de villes, de châteaux et

de forteresses , avec tous les droits et prérogatives de la souveraineté , qui leur étaient attachés sous leurs premiers maîtres. Alors on vit des Prêtres et des Moines devenir un spectacle scandaleux de pompe mondaine , d'ambition et de faste ; ils furent créés *Ducs* , *Comtes* et *Marquis* , *Juges* , *Législateurs* , *Despotes* , et donnèrent des lois aux nations. Rien ne peut mieux ouvrir les yeux aux peuples de ce siècle que le tableau de la faiblesse des générations passées. Si les Rois , les Princes , les Empereurs du 8.^e siècle n'eussent pas cédé , transporté des biens immenses à une classe d'hommes qui avaient fait vœu de pauvreté , on n'aurait pas vu les guerres des investitures , les disputes opiniâtres des régales , qui ont inondé de sang humain les trois quarts de l'europe. Cependant nous pourrions dire avec assez de vraisemblance , que ces donations furent également l'effet des coutumes particulières aux nations de l'europe et des maximes politiques établies chez la grande partie de ces peuples belliqueux.

Les chefs de ces nations constamment occupés à usurper les états d'autrui , ou à défendre

les leurs , employèrent tous les moyens possibles pour attacher à leurs intérêts ceux qu'ils regardaient comme leurs cliens et leurs amis ; et pour cet effet ils leur cédèrent les territoires , les villes et les places , ne s'en réservant que l'autorité souveraine et le service militaire des vassaux qui en dépendaient. Cette manière de gouverner étant alors celle de l'Europe , les Princes crurent faire un trait de politique et de prudence , en faisant aux Evêques et aux Abbés chrétiens les mêmes donations qu'ils avaient autrefois coutume de faire à leurs généraux et à leurs cliens. La vérité nous engage à dire que la superstition ne fut pas le seul principe de leur libéralité. Il était naturel d'attendre plus de fidélité et de loyauté d'une classe d'hommes qui étaient liés par les obligations de la religion , et voués au service de Dieu , que d'un corps de noblesse composé de guerriers féroces , qui ne connaissaient autre chose que le meurtre et le brigandage. Il était naturel de croire apprivoiser les esprits turbulens et séditeux de leur vassaux et de les maintenir dans l'obéissance , par le crédit et l'autorité des Evêques dont ils respectaient

les ordres , et dont les foudres spirituelles , devenues encore plus formidables par l'ignorance , inspiraient la terreur-aux cœurs les plus intrépides. Ce fut la vraie raison pour laquelle Charlemagne qui n'était ni superstitieux , ni esclave du Clergé , augmenta si fort la juridiction du Pontife romain dans l'Allemagne , l'Italie et les autres pays qu'il avait conquis. Il attendait plus de secours et de fidélité du Clergé que des Laïques , et il augmenta les richesses et l'autorité des premiers , pour mieux assurer son trône contre les attaques des seconds. C'est ainsi que Charlemagne craignant la révolte des Ducs de *Spolette* , de *Benevent* et de *Capoue* , après qu'il eut détruit le gouvernement des Lombards , donna une partie de leurs États au Pape , dont l'autorité , les menaces spirituelles , les richesses étaient si propres à prévenir les révoltes de ces Princes vindicatifs.

Ajoutons que les peuples qui venaient de recevoir nouvellement l'évangile , regardaient l'Evêque de Rome comme le successeur de leur grand Druide ; et comme ce grand-Prêtre redoutable avait joui durant les té-

nèbres du paganisme, d'une autorité sans bornes, et qu'ils avaient pour lui un degré de vénération qui approchait de la terreur, ils crurent après leur conversion au christianisme, devoir transférer au chef des Evêques, les mêmes honneurs dont avait autrefois joui leur Archi-Druide. On doit bien penser que le Pontife romain reçut avec quelque chose de plus qu'un plaisir spirituel, ces augustes privilèges; et de peur qu'on ne tentât de l'en dépouiller, si jamais les circonstances venaient à changer, il appuya son titre de plusieurs passages de l'Histoire ancienne et de l'Evangile qui, par parenthèse, enseigne tout le contraire. De-là l'arrogance du Druide romain et la haute prééminence qu'eut le siège de Rome dans les affaires civiles et politiques de ces tems reculés. Et de-là aussi cette opinion pernicieuse, que ceux que le Pontife ou les Evêques excluait de la communion de l'Eglise, perdaient non-seulement les droits civils et les avantages dont ils jouissaient en qualité de citoyens, mais encore le droit commun à l'humanité. On ne peut dissimuler que de

cette opinion horrible découla une source féconde de guerres , de massacres , et de révoltes ; qu'elle contribua plus qu'aucune autre chose à augmenter et à affermir l'autorité papale , conduisit l'europe à méconnaître ses véritables gouvernans , et amena le malheureux Empereur Henri IV , aux pieds de Hildebrand.

L'excommunication , depuis Constantin le Grand , fut suivie d'effets désagréables dans tout le monde chrétien. Mais , elle devint plus à craindre dans le 8.^e siècle ; et à compter de cette époque , l'excommunication exercée en Europe différa entièrement de celle qu'on pratiquait dans le reste de la chrétienté. Il est vrai que les personnes excommuniées étaient regardées par-tout comme des objets odieux à Dieu et aux hommes ; cependant elles n'étaient privées pour cela ni des privilèges des citoyens , ni des droits de l'humanité. On croyait encore moins que les Rois ou les Princes qu'un Evêque insolent avait excommuniés , dussent perdre leurs couronnes et leurs états (*). Ce n'est qu'au 8.^e siècle , encore une

(*) Charles le Chauve répondit fièrement à

fois , que l'excommunication reçut ce crédit infernal qui rompait tous les liens , de manière que ceux que les Evêques ou leur chef avait excommuniés , étaient dégradés au niveau des bêtes. Au moyen de cette incroyable sentence , un roi , un chef , un mari , un père , et qui plus est , l'homme , perdaient tous les avantages qui les liaient à la société ? Quelle fut donc l'origine de ce pouvoir surnaturel. Je crois l'appercevoir dans l'ignorance des peuples barbares convertis au christianisme. Ces stupides prosélites confondirent l'excommunication en usage chez les chrétiens , avec celle qu'avaient employé les ministres du paganisme , lui attribuèrent la même nature et le même effet. Les Pontifes romains de leur côté , avaient trop d'esprit et trop d'ambition pour ne pas mettre à profit une opinion si favorable à leurs prétentions , et si capable d'enri-

Adrien II , (mais bien postérieurement à ce tems ,) que *le peuple ne dépendant que de soi , celui de Lorraine avait bien pu le choisir pour chef...* Que les Princes n'ont-ils toujours pensé et parlé ainsi !

chir l'ordre épiscopal. Telle paraît être l'origine de l'énorme influence qu'eut pendant plusieurs siècles l'excommunication papale.

Nous touchons à l'époque célèbre des donations de Pépin et de son fils Charlemagne. Il est essentiel de peindre fidèlement la conduite des Pontifes dans cette occurrence. Nous allons voir les chefs de la religion employer plus d'astuce pour tromper des Princes qui s'éclairaient malgré les déclamations des Moines, et les usurpateurs profitant de la stupidité des peuples pour consacrer leurs brigandages. A mesure que nous avançons dans notre travail, il devient plus intéressant pour les hommes dégagés des préjugés de l'enfance, et pour ceux qui commandent aux autres.

Les annales de la nation française vont nous fournir le premier exemple de la politique déliée qu'employèrent les Papes dès qu'ils s'aperçurent du pouvoir également choquant et incroyable que leur donnait chez les peuples de l'Europe, l'opinion de leur sainteté.

Pépin, Maire du Palais sous Childéric, jouissait de la même autorité que son Roi : son am-

bition et la faiblesse de son maître le firent aspirer aux honneurs de la royauté. Les États du royaume furent assemblés par ses ordres ; et quoiqu'ils fussent entièrement dévoués aux intérêts de cet usurpateur habile, ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient rien décider là-dessus, qu'ils ne sussent auparavant de l'église de Rome, si l'exécution du projet dont il leur avait fait part, était légitime ou non. Alors Pépin envoya des ambassadeurs au Pape Zacharie, pour lui proposer la question et lui offrir ses services. Zacharie avait besoin du secours de Pépin contre les Lombards et les Grecs ; on juge bien que sa décision fut favorable au Maire du Palais. L'oracle romain n'eut pas plutôt été publié en France que le malheureux et *sainéant* Childéric fut dépouillé de ses états ; et Pépin monta sur le trône en vertu de la réponse d'un Evêque de Rome, sans la moindre opposition, et y fut solennellement confirmé par Etienne II, successeur de Zacharie. Ce fut Etienne qui venant en France implorer de nouveau l'assistance de Pépin contre les Lombards, le délia du serment de fidélité fait à Childéric, et qu'il avait

violé par son usurpation. Le nouveau Monarque des français profita du séjour d'Etienne dans ses états , pour rendre son titre à la couronne plus respectable en apparence, aux yeux des peuples imbécilles ; il se fit sacrer lui , sa femme et ses deux fils , pour la seconde fois , car il l'avait déjà été lors de son élection , par le légat Boniface. On croyait alors que , cette cérémonie faite par la main d'un Pape était un lien de plus pour les sujets , quoiqu'on regardât dès ce tems-là , la sainte ampoule de Clovis comme une fable.

Cette complaisance de la part des Pontifes romains et la politique nécessaire de Pépin , devinrent une source abondante de richesses et de crédit pour l'église et pour ses ministres ambitieux. Lorsque cette partie de l'Italie , qui était soumise encore à l'Empire grec , fut agitée par les séditions auxquelles donnèrent lieu les édits des Empereurs contre le culte des images (*) , les

(*) Ces édits sont de Léon l'Isaurien et de Constantin Copronyme. Trois cent trente-huit Evêques assemblés condamnèrent à Constantinople , et cela unanimement , non-seulement le culte , mais l'usage des Images , l'an 754.

Rois Lombards employèrent de concert leurs armes et leurs négociations pour appaiser ces débats excités par les Evêques de Rome. Les succès qu'eurent ces princes ne furent avantageux qu'à eux-mêmes. Ils ménagèrent tour-à-tour et les Empereurs et les Papes, jusqu'à ce que peu-à-peu ils se fussent rendu maîtres des provinces grecques d'Italie, composant l'exarchat de Ravenne. Un de ces Princes Lombards, nommé Astulphe porta ses vues plus loin. Fier de l'accroissement de ses domaines, il médita la conquête de Rome et de son territoire, et même celle de l'Italie entière. Étienne II épouvanté de ce projet, écrivit à Pépin, son puissant protecteur, lui peignit toute l'horreur de sa triste situation, et implora son secours. Le Monarque français prend en main la défense du Pontife suppliant, traverse les Alpes à la tête d'une armée nombreuse, défait le Roi Astulphe, et l'oblige par un traité solennel de céder au Siège de Rome, l'exarchat de Ravenne, la Pentapole et toutes les villes, châteaux et territoires qu'il avait conquis dans le Duché de Rome. Astulphe

ne tarda pas de violer sans remords un engagement qu'il avait pris avec répugnance ; il assiégea Rome une seconde fois , l'an 758 ; mais il fut de nouveau obligé de céder aux armes victorieuses de Pépin , qui étant retourné en Italie , força le Lombard à exécuter le traité qu'il avait eu l'audace de violer , et à ratifier les donations qu'il avait faites de l'exarchat et de la Pentapole au Pontife romain et à ses successeurs dans la chaire apostolique.

Voilà donc les titres que les Papes ont toujours dit qu'ils montreraient pour prouver la validité de la possession du patrimoine de St. Pierre. Peu de gens ignorent les recherches et les disputes des savans sur ces trop fameuses donations. On ne pourrait guère terminer ces disputes qu'en examinant l'acte de la cession que Pépin fit du territoire en question , et en expliquant comment il pouvait céder ce qui ne lui appartenait pas (*). On prétend que les remords dont

(*) On lit encore à Ravenne cette inscription : *Pepinus Pius , PRIMUS amplificandæ Ecclesiæ viam aperuit et.....* Le reste est effacé par l'injure du tems.

il fut dévoré après son usurpation , furent le principe de sa libéralité envers le siège de Rome. Il espéra donc expier par ce remède superstitieux la perfidie dont il s'était rendu coupable envers *Childéric* son maître. Il faut convenir que voila des remords bien tardifs , une expiation bien ridicule et une libéralité qui ne lui coûtait guère.

Pépin étant mort , *Dideric* , Roi des Lombards , attaqua de rechef le patrimoine dit *de St. Pierre* , et envahit les provinces ou villes que le Roi franc avait fait céder de force au siège de rome. Dans cette nouvelle extrémité , le Pape Adrien I implora le secours de Charles , connu par la suite sous le nom de *Charlemagne* à cause de ses grands exploits. Ce Prince d'un génie entreprenant , au-dessus de son siècle par mille qualités , plein d'ambition et de courage , respectant le siège de Rome plus par politique que par superstition , ravi de trouver une occasion qui lui fournissait le moyen d'augmenter ses conquêtes et sa gloire , vole à Rome , comme son père l'avait fait , à la tête d'une armée formidable , rassure le tremblant Pontife par

sa présence, cherche son ennemi, le poursuit, détruit l'empire des Lombards, emmène leur Roi prisonnier en France et se fait proclamer lui même Roi de Lombardie.

La rapidité avec laquelle Charlemagne fit ces conquêtes, lui ouvrit la porte de Rome où l'on prétend qu'il ratifia la donation de Pépin et l'augmenta même de la Corse, la Sardaigne, la Sicile, les Duchés de Spolette et de Sabino, etc. Nous répéterons ici qu'il est très-difficile de rien fixer sur cette nouvelle libéralité, vû l'éloignement des tems; on ne peut nier non plus que Charlemagne ait témoigné sa munificence au Pontife; mais elle eut des bornes très-étroites, car il se réserva la souveraineté sur tout ce qu'il cédait au Pape à titre d'usufruit, ainsi que le prouve l'excellent traité de *Berbert*, intitulé: *Dissertatio chorographica de Italiâ mediæ avi*, f. 33.

Quant aux motifs qui engagèrent Charles à faire cette cession du domaine utile, ils sont moins douteux que l'étendue de la concession. Le Pape Adrien dit que le dessein du Monarque, (comme celui de son père) fut

d'expier ses péchés par cet acte de générosité envers l'église. On voit par l'emplâtre que les Papes mettaient à tout , combien cette doctrine de la rémission des péchés , en donnant son bien à l'église , avait fait des progrès. Les Pontifes n'auraient donc reçu les provinces qu'ils possédaient , ne seraient devenus princes temporels , n'auraient d'autres titres à la souveraineté , que celui d'avoir remis les péchés des Princes superstitieux. Il faudrait donc établir clairement le droit terrible que Dieu leur a donné de délier et de lier sur la terre , et , de plus , être assuré par Charlemagne et Pépin , que leurs péchés leur ont été réellement pardonnés par Dieu même , en conséquence de la promesse des Pontifes (*). Or nous croyons ces deux points encore plus difficiles à prouver que tout ce que nous avons dit ci-dessus. Ce qui est certain , ce qui est au moins évidemment probable , c'est que Charlema-

(*) Ils ont reçu en Paradis autant de terrain qu'ils en avaient donné sur terre , a dit un Moine visionnaire , mais saint.

gne affectant l'espèce de piété qui faisait le caractère distinctif de ce siècle barbare, fit mention de ce motif superstitieux quand il confirma la cession de Pépin; mais nous assurons d'après le caractère connu de ce Prince, et d'après l'étude la plus réfléchie de l'histoire du huitième siècle, que sa prétendue générosité ne doit pas être attribuée à un principe religieux, mais à l'ambition seule. Il voulut à quelque prix que ce fut ajouter l'Empire d'Occident aux vastes domaines qu'il possédait déjà. La défaite des Lombards lui donnait la meilleure partie de l'Italie; et le succès de ce grand projet, conçu déjà par Pépin son père, dépendait en partie du consentement du Pontife de Rome. Vû le crédit de l'opinion, cette approbation équivalait à une forte armée et sanctifiait même les plus iniques projets. Voilà ce qui engagea Charles à prodiguer ses secours et ses libéralités à l'Evêque de Rome. Ce dernier l'aidait à s'emparer de l'Empire avec décence, affermissait sa domination en Italie. Nous avons déjà parlé de ce trait de politique, et il paraîtra évi-

dent à tous ceux qui examineront la chose avec impartialité. D'ailleurs Charles n'était-il pas Empereur d'Occident par le fait, puisqu'il était le plus puissant Prince de l'Europe ? Il ne lui manquait que le titre de la souveraineté de Rome ; il l'obtint par l'entremise de Léon III.

La manière dont se comporta alors Charlemagne paraît porter les caractères contradictoires de politique et d'imprudence. En effet, ce ne fut qu'en l'an 800, (les affaires des Grecs étant réduites aux dernières extrémités, après la mort de Léon III et le meurtre de son fils Constantin), que Charles saisit l'occasion d'aller à Rome, pour se faire recevoir par le Pontife avec toutes les démonstrations d'un sujet. C'était une affaire convenue entre eux ; car le Pape persuada au peuple Romain, déjà énéorgueilli de ses hautes idées d'indépendance, de réunir son suffrage en faveur de Charles et de le proclamer Empereur d'Occident. Dès que Charles vit son élévation à l'Empire reconnue sans obstacle, il s'occupa (un peu trop tard), à poser les limites de la juridiction

qu'il céda au Pontife. Il se réserva toute l'autorité souveraine et les droits inaliénables de la majesté sur la ville de Rome et le territoire qui en dépendait : il donna des lois aux habitans , nomma des Juges , punit les malfaiteurs , en un mot , exerça toutes les fonctions de la royauté. Peut-on avancer d'après des faits aussi notoires , que le Pape Léon , en vertu de son droit , comme Evêque de Rome , transporta l'empire des Grecs aux Francs , qu'il le donna à Charlemagne , Roi de ces derniers , par son pouvoir de Vicaire de Christ , de maître souverain de la terre et particulièrement de l'empire romain ?

Mais si vous êtes souverain de toute la terre et de l'empire romain , pourquoi vous faire céder une portion de ce même Empire par un prince , qui ne le possède que par votre bon vouloir ; et pourquoi mettre au rang de vos titres les plus précieux cette même cession imaginaire ? Que de grâces n'ont pas à vous rendre les Princes dont vous avez bien voulu ne pas enlever les états ! Quelles absurdes prétentions et quelle

contradictions manifestes ! Il faut être doué d'une étrange opiniâtreté et fermer les yeux à l'évidence la plus claire pour oser avancer que *Charlemagne ne prit à Rome que le titre d'avocat de l'Eglise romaine, vû que la souveraineté des Papes est universelle et illimitée* (*). Le sentiment le plus probable qu'on puisse embrasser à cet égard, est celui que les Papes surent habilement profiter des circonstances où se trouvèrent les Empereurs grecs et leurs exarques, pour s'emparer d'une autorité dont personne ne pouvait jouir dans un tems de trouble, de calamité et de fanatisme. Lorsque les Empereurs s'apperçurent du chemin qu'avaient fait vers la souveraineté les Evêques de Rome, ils voulurent les restreindre ; et les Papes ne cédant qu'à propos et selon les tems, devinrent feudataires de l'Empire, mais d'une façon plus indépendante qu'on ne possède les autres fiefs, à cause du rang dont la ville jouissait comme capitale du monde connu. Nous croyons que cette opi-

(*) *Fontanini.*

nion doit fournir matière à réfléchir aux esprits qui cherchent la vérité de bonne foi ; elle a l'avantage de concilier les témoignages contradictoires des anciens Historiens et ce que les différens actes de l'antiquité rapportent là-dessus.

A l'appui de notre sentiment , nous pouvons apporter celui de plusieurs savans , qui ont prouvé sans réplique que la donation de Constantin et les autres ont été forgées vers le dixième siècle (*), quoiqu'on cite des lettres d'Adrien et de Léon III , qui fassent mention des dons de Constantin le Grand. Toutes ces lettres et tant d'autres écrits doivent être mis au nombre des fraudes pieuses , armes favorites des prélats romains. Ce qui prouve combien la puissance divine se mêlait des droits dont voulaient jouir les Papes , c'est que les Empereurs grecs abaissaient leur arrogance d'un côté , tandis que de l'autre les nouveaux Empereurs d'occident , les comblaient de richesses. Léon l'I-

(*) Voyez *Muratorî: Droits de l'Empire sur l'état ecclésiastique.*

saurien et Copronyme firent saisir les terres que s'étaient arrogé les Pontifes dans la Sicile, la Pouille, et la Calabre, en chassèrent les Evêques, méprisèrent les supplications de celui de Rome et transportèrent au Patriarche de Constantinople tous les droits dont avaient joui les premiers jusqu'alors, (par usurpation).

Si nous nous sommes un peu étendus sur cette discussion politique, on doit nous le pardonner en faveur du grand intérêt qu'ont les peuples actuels de connaître clairement les droits sur lesquels se sont appuyés les Pontifes de Rome. Les donations de Constantin, de Pépin, de Charlemagne ont toujours été les premiers titres qu'ils ont cités dans toutes les occasions; il est donc important d'en avoir exposé l'origine, la force, ainsi que le degré de croyance qu'on doit avoir sur cet objet. Nous terminerons cet article par un résumé non moins intéressant.

On ne peut plus révoquer en doute que les Empereurs et les Rois n'eussent été revêtus de l'autorité extérieure sur l'église,

tant en Orient qu'en Occident. Celle des Empereurs grecs n'a jamais été contestée, et quoique les partisans des Pontifes romains se soient efforcés de nier la suprématie des Empereurs latins sur l'église, elle est néanmoins trop manifeste pour pouvoir être disputée par ceux qui auront examiné cette matière avec attention, suprématie qui a été d'ailleurs reconnue par les écrivains les plus sages et les plus sincères de la communion papale.

Un concile d'Evêques assemblés à Rome sous le Pontificat d'Adrien I, conféra à Charlemagne et à ses successeurs le droit d'élire l'Evêque de Rome (*); et quoique ni ce prince, ni Louis son fils n'aient jamais exercé ce droit dans toute son étendue, en nommant et créant le Pontife toutes les fois que le Siège venait à vaquer, ils se réservèrent néanmoins d'approuver celui que les prêtres et le peuple avaient élevé à cette haute dignité; et sa consé-

(*) *Anastase* fait mention de cet édit conservé par *Yvo* et *Gratien*.

cration n'avait aucune validité, qu'autant qu'elle était faite en présence des Ambassadeurs de l'Empereur. Les Pontifes romains obéirent à leurs lois, se conformèrent à leurs jugemens, et les exécutèrent ponctuellement et avec soumission. Les Rois des Francs établirent des Juges extraordinaires qu'ils appellaient Envoyés, pour veiller sur les vies et mœurs du haut et bas clergé, prendre connoissance de leurs contestations, les terminer, faire des lois touchant le culte public et punir les crimes des ecclésiastiques aussi sévèrement que ceux des autres citoyens. Ce qu'on n'a pas dit même, c'est que toutes les églises, tous les monastères étaient obligés de payer au trésor public un tribut proportionné aux biens qu'ils possédaient, à moins qu'ils ne fussent exempts de cette taxe générale par pure faveur du Prince. De plus, le Pontife romain ne pouvait rien décider par sa seule autorité; il était obligé de convoquer un concile, lorsqu'il était question de décider quelque controverse religieuse, par un jugement qui pût être regardé comme une loi. Les provinces n'at-

tendaient point la décision de leurs différens de l'Evêque de Rome ; elles assembloient des conciles particuliers dans lesquels les Evêques disaient librement leurs sentimens sur les points du débat et opinaienit très-souvent d'une manière opposée à l'avis du Pontife de Rome. Pour prouver l'évidence de ce que nous avançons , nous citerons ce qui se passa dans les conciles que les Germains et les Francs assemblèrent pour décider la fameuse querelle touchant le culte des images (*).

On observera encore que le droit de convoquer les conciles , de les présider , était les prérogatives des Empereurs et des Princes souverains dans les états desquels se tenaient ces assemblées ; aucun des décrets de concile n'avait force de loi , s'il n'était approuvé , confirmé par le souverain , comme nous l'avons dit plus haut , en parlant des lois de Constantin , etc. Mais la puissance civile borna utilement l'autorité des Evêques

(*) Voyez *Dissertatio ; Carolus-Magnus de imaginibus.*

de Rome; ces Pontifes ambitieux n'ont jamais pu souffrir le frein impérial et dans tous les tems ils mirent tout en usage pour s'y soustraire. Il faut convenir que ces projets tinrent souvent autant de la frénésie que de l'ambition (*), et malheureusement les guerres du neuvième siècle les servirent trop bien dans les efforts vigoureux qu'ils firent contre le temporel des Empereurs et des Rois. Le modèle de cette conduite inouïe de la part des Papes, se trouve dans la lettre de Grégoire III à l'Empereur Léon. Voici les termes dans lesquels cet orgueilleux Pontife osa lui écrire : *Nous aurions, comme ayant la puissance et l'autorité de St. Pierre, prononcé des peines contre vous, mais puisque vous vous êtes donné vous-même la malédiction, qu'elle vous demeure.* Ce Pape annonça le premier la distinction entre les puissances spirituelle et temporelle. Jusqu'alors les Evêques de Rome avoient regardé les Empereurs comme leurs

(*) Voyez les *Capitulaires* par Baluze. Voyez aussi *Basnage*.

maîtres, et les lettres qu'ils leur adressaient étaient remplies du respect d'un sujet pour son souverain : mais la dispute des images fournit aux Papes l'occasion de soulever les provinces grecques d'Italie contre leurs légitimes possesseurs, et dès lors ils négocièrent de ces provinces avec les Princes qui leur promettaient du secours et leur accordaient quelques terres pour récompense de leur perfidie (*). Ce manège adroit réussit aux Evêques de Rome jusqu'au point de se regarder comme les dispensateurs des couronnes, et de traiter d'égal à égal avec ceux qu'ils avaient servi comme leurs maîtres.

Nous passons sous silence une foule de scènes scandaleuses, que donnèrent plu-

(*) On a vu jusqu'à présent les usurpateurs du trône, les brigands couverts du sang et des larmes des peuples, révérends et généreux envers le Pontife de Rome, qui avait toujours soin de les absoudre. C'étoit l'histoire de voleurs qui cédaient une portion du larcin, pour se garantir la possession du reste.

siens contendans au siège de Rome vers le tems dont nous venons de parler. Un Constantin laïque, par exemple, s'empare du palais de Latran après la mort du Pape Paul, s'y fait tonsurer par un Evêque de Preneste et jouit de la Papauté quinze mois. Un Christophe, primicier de l'église vint combattre ce Constantin et s'emparer d'une partie de la ville de Rome, à l'aide de quelques troupes lombardes qu'on lui avait vendues. Tandis que cette guerre de prêtres se faisait, le peuple élut un Philippe au siège pontifical: mais le peuple se divisant le lendemain, on éleva encore à cette dignité un nommé Etienne, qui fut pourtant maintenu. Peut-on croire que le St. Esprit présidait à la nomination de Pontifes élevés de cette manière à la Chaire de St. Pierre? Et de tels gens pouvaient-ils avoir la frénétique arrogance de se dire les maîtres de la terre et les seuls vicaires de l'Eternel! Cet Etienne, vainqueur de ses rivaux est le même qui demanda des secours à Pépin, et qui traça à ses successeurs Zacharie et Léon III, la route des grandeurs dont ont

joui les Pontifes de Rome. Léon lui-même avait été maltraité et enfermé dans un monastère par Paschal et Campule sacellaire et primicier de Rome. Le Pape eut le bonheur de s'échapper ; il se réfugia auprès de Charlemagne qui le renvoya avec une bonne escorte ; mais en même tems il fit partir des Commissaires pour juger à Rome devant les témoins et les accusateurs du Pape , les crimes qu'on imputait à ce dernier. Charles avait ordonné aux Commissaires de trouver le Pape innocent , par la raison que celui-ci lui avait promis de lui mettre la couronne impériale sur la tête ; ce qui arriva en effet le jour de Noël , l'an 800. Ce fait nous engage à conclure qu'on ne croyait pas encore à l'infailibilité du Pape , même dans sa ville épiscopale , puisque non seulement Léon III , mais bien d'autres n'ont été jugés que par les Empereurs ou leurs représentans.

Après la mort de ce grand protecteur des Evêques romains , de ce fils d'un usurpateur heureux , de Charlemagne en un mot , en la personne duquel fut rétablie la

dignité d'Empereur d'Occident ; les Papes en devinrent plus indépendans. Ils n'osèrent blâmer la conduite de ce Prince tandis qu'il vécut. Quelques Eglises le reconnurent pour Saint après sa mort malgré ses quatre femmes et ses cinq concubines ; mais il n'en fut pas ainsi sous Louis son fils. Autant la sévérité et les largesses du père avaient subjugué et contenu les Pontifes , autant la faiblesse et l'incapacité de Louis les enhardirent. Le Pape Léon fit condamner au supplice , d'abord après la mort de son bienfaiteur Charlemagne , les principaux citoyens de Rome , et quelques commissaires Impériaux qui , disait-il , avaient conspiré contre lui. Il exerça les plus indignes vexations envers les peuples qui lui étaient soumis. Les dépenses qu'il fit pendant sa vie et les richesses immenses qu'il laissa après sa mort , sont des preuves incontestables que les plaintes du peuple contre lui étaient justes. Ce sont sans doute ces rapines qui l'ont éloigné longtems du Ciel : mais enfin le bien qu'il a fait à l'Eglise par sa méchanceté et sa tyrannie a prévalu : car

en 1673 il a été ordonné par un décret de l'insérer dans le martyrologe.

N'oublions point que son successeur Étienne IV fit prêter serment de fidélité par tout le peuple romain , à l'empereur Louis ; ce qui prouve toujours que la souveraineté de Rome usurpée , il est vrai , sur le Peuple , appartenait à l'Empereur et non aux Papes. Mais ces Evêques ayant pour eux la voix du clergé , des moines , du peuple même abruti , leur dignité en imposant à la multitude , il n'est pas étonnant de les voir transgresser les lois , lorsqu'ils se croyaient les plus forts. Les partisans de l'évêque de Rome citent un édit de Louis le Débonnaire , donné en 817 , par lequel il abolit , dit-on , le droit qu'avaient les Empereurs de confirmer l'élection des Pontifes et même de les nommer seuls , comme il y en a eu plusieurs exemples. Cet édit prétendu doit être mis au rang des fraudes inventées dans le 9.^e siècle et dont nous allons parler. On verra que ce ne fut qu'après le règne de *Charles le Chauve* qu'on introduisit en faveur des Papes , ce changement important faussement attribué à Louis le Débonnaire. Ce fut

depuis Eugène III , élevé au Pontificat en 884 , jusqu'au règne d'Othon le Grand , qu'on élut les Evêques de Rome sans avoir égard aux loix ni aux prérogatives des Empereurs ; mais ce Prince arrêta ces procédés irréguliers. Les Pontifes qui occupèrent la chaire apostolique pendant cet espace de tems , ne se rendirent recommandables ni par la prudence ni par la vertu. Au contraire , la plupart se firent connaître par des actions qui ont couvert leur nom d'un opprobre que le tems n'a pu effacer. Tous n'ont été occupés à l'envi les uns des autres , qu'à usurper une domination plus illimitée et plus universelle.

L'histoire de l'exaltation d'une femme au Pontificat , sous le nom de *Papesse Jeanne* , n'entre point dans notre plan. Nous laisserons discuter ce fait , peut-être vrai , mais noyé dans un ramas de fables , que les Historiens de cinq ou six siècles de suite n'ont pas rendues plus intéressantes. Cependant nous conviendrons que cette anecdote n'est pas dénuée de tout fondement (*). Quoiqu'il en soit ,

(*) On place ce Pape féminin entre Léon IV et Benoît III. Platine dans son livre dédié à

les vices énormes que l'on reproche justement aux Pontifes de ce siècle , n'apportèrent pas le moindre obstacle à leur ambition. Il ne paraît pas cependant que leurs possessions aient augmenté proportionnellement à leur autorité , ni qu'on ait ajouté d'autres donations à celles qu'ils avaient déjà obtenues de la libéralité des Rois de France , (en supposant leur authenticité) ; car celles qu'on prétend encore que leur fit Louis le Débonnaire , sont de pures inventions , et rien n'est moins fondé que les raisons de ceux qui avancent que Charles le Chauve se désista , l'an 875 , du droit qu'il avait sur la ville et le territoire de Rome , en faveur des Pontifes , et en reconnaissance des bons offices que lui avait rendu Jean VIII. Essayons de jeter un plus grand jour sur ces mystères d'iniquité.

Après la mort de Louis II , il s'éleva une

Sixte IV , assure le fait ; il ajoute qu'un Chapelain l'engrossa et qu'elle mourut en couche , les douleurs lui ayant pris près du théâtre dit Colisée , etc. Plus de quinze anciens chroniqueurs en parlent de même.

guerre cruelle entre les prétendans à l'Empire issus de Charlemagne. Les Princes Italiens et le Pape Jean VIII profitèrent de ces troubles pour s'arroger le droit de nommer au trône impérial et d'exclure de cette élection toutes les nations qui avaient eu jusqu'alors le droit de suffrage. L'occasion ne pouvait être plus favorable ; aussi les Papes la saisirent et la ménagèrent avec beaucoup d'adresse. Charles le Chauve sollicita leur appui, et accompagna ses prières de riches présens et de sommes considérables ; elles produisirent leur effet. Il fut proclamé en 876, Roi d'Italie et Empereur des Romains, par le Pape et ces Princes assemblés à Pavie. Carloman et Charles le Gros ses successeurs furent élus de la même manière. Après eux, on sait comment l'empire fut déchiré. La France, l'Italie, l'Allemagne étaient alors gouvernées, ou pour mieux dire, dévastées par différens chefs : et dans cet état de confusion, les avides Pontifes donnaient le gouvernement de l'Italie, élevaient au trône impérial le plus offrant et dernier enchérisseur.

Ce fut ainsi que l'autorité et l'influence des Papes dans les affaires civiles augmentèrent à un degré énorme , par la faveur et la faiblesse des Princes dont ils avaient pris la défense et pour lesquels ils avaient employé le crédit dont ils étaient redevables à la superstition des peuples.

L'accroissement de leur suprématie dans les matières religieuses ne fut ni moins rapide ni moins extraordinaire , et ils le durent aux mêmes causes. Nous en appellons au témoignage des Ecrivains Papistes les plus judicieux : non seulement ils avouent , mais ils cherchent à démontrer que , depuis Louis le Débonnaire , les lois anciennes du gouvernement ecclésiastique changèrent peu-à-peu dans l'Europe , à l'instigation de la cour de Rome , qui en fit substituer de nouvelles. Ainsi les princes Européens se laissèrent dépouiller de l'autorité qu'ils avaient reçue de Charlemagne. Le pouvoir des Evêques diminua considérablement et l'autorité même des conciles commença à décliner.

Les Pontifes Romains énorqueillis de tant de prospérité , s'efforcèrent alors et eurent

la hardiesse et le bonheur de persuader à ceux dont ils avaient besoin et aux peuples , que *Jésus-Christ* avait constitué l'Evêque de Rome législateur souverain et Juge de l'Eglise universelle ; et que par conséquent les Evêques ne tiraient leur autorité que des Pontifes romains , que les Conciles ne pouvaient rien décider sans leur permission , en un mot , que toutes les Pussances de la terre devaient prendre des lois du Siège apostolique. Les Pontifes inculquèrent cette absurde opinion avec tant de force et de zèle , que l'opposition du peu de personnes instruites dans l'histoire ecclésiastique des premiers tems , fut inutile , comme il est facile de le présumer. Pour donner du crédit à ce nouveau système ecclésiastique , si différent du gouvernement spirituel observé jusqu'alors , et pour soutenir en même tems les prétentions d'indépendance qu'affec-
taient les Pontifes , il fallait produire l'autorité des anciens actes ; cela devait fermer la bouche de ceux qui voulaient mettre des bornes à leurs usurpations. Les Evêques de Rome le savoient ; ils employèrent donc

ceux de leurs partisans qui avaient le plus d'esprit , à forger des conventions , des actes de conciles , des lettres , des donations et tels autres titres , pour prouver que dans les premiers siècles , les Pontifes romains jouissaient de la même autorité et tenaient le même rang qu'ils voulaient s'arroger actuellement.

D'ailleurs ne déguisons point ici que ces sortes d'impostures passaient pour légitimes dans ce tems d'horreurs , de conspirations , de faiblesse et de fanatisme. Les Papes eux-mêmes assuraient que ces impostures avaient pour but la gloire de Dieu et la prospérité de l'église. Ne nous étonnons donc point que ces *bons* Pontifes employassent sans remords , des fraudes et des falsifications qui tendaient à enrichir ce qu'ils nommaient le Patrimoine de St. Pierre et à augmenter la puissance de ses successeurs. Celui de tous ces ouvrages de ténèbres , qui mérite le plus d'être noté d'infamie , ce sont les fameuses *Décretales* qu'on suppose avoir été écrites par les Pontifes dans les premiers siècles de l'Eglise. Elles sont d'un écrivain obscur ,

qui les publia sous le nom d'*Isidore*, Evêque de *Séville*. Il y en avait quelques-unes du huitième siècle, qu'on tira alors de l'obscurité où elles étaient ensevelies ; on les produisit avec ostentation et triomphe, pour démontrer l'ancienneté de la souveraineté des Evêques de Rome. Il est certain que celui qui fabriqua les *Décretales*, eut grande envie de persuader au Public qu'elles avaient été recueillies par un fameux *Isidore de Séville*, dans le sixième siècle. Les Evêques avaient autrefois la coutume d'ajouter par humilité à leurs titres, l'épithète de *peccator* (pécheur) comme les capucins signaient frere *indigne*. L'auteur des *Décretales* ne manqua pas de mettre aussi le mot *peccator* après le nom de l'Evêque de *Séville* ; un copiste ignorant lui substitua celui de *mercator*, ce qui a été cause qu'on a pris un certain *Isidore mercator*, pour le compilateur des fausses *Décretales*.

On a encore allégué en faveur de la même cause, les décisions d'un prétendu concile de Rome, tenu sous le pontificat de *Silvestre*. Il est bon d'observer

ver qu'on n'avait jamais entendu parler de ce concile avant l'apparition des Décretales et qu'il est aussi faux que tout le reste. Il n'en est pas moins vrai que les décrets de ce concile supposé contribuèrent beaucoup à enrichir et à aggrandir les Pontifes romains. Tout lecteur un peu instruit sait assez que l'Europe tomba dans une ignorance si profonde dans les siècles suivans , qu'il ne se trouva personne en état de dévoiler les impostures odieuses , dont les Papes s'étaient servis pour accroître leur puissance temporelle. On verra à la suite de cet essai , ce que produisit de malheurs et de crimes , l'ambition des Pontifes : nous les verrons s'efforcer à l'aide de leur fraudes impies , de renverser tout ordre établi , tout gouvernement qui leur portait ombrage , saper par les plus détestables intrigues les fondemens des trônes , et révolter sans cesse les peuples contre leurs chefs. Citerons-nous sans rougir, les meurtres dont se souillèrent les Léons, les Pascal I, et les basses excuses qu'ils en firent à Louis le débonnaire ? Oserons-nous rappeler la perfidie de ce Grégoire IV,

qui arme les fils contre le père , suivant jusqu'en France Lothaire pour y semer la discorde ; quand sous le faux semblant de porter des paroles de paix à Louis , il passe dans son camp , séduit les troupes de ce faible Empereur , et les fait passer auprès du dénaturé Lothaire ? Le nom de la plaine où cela se passa doit couvrir d'une honte éternelle la mémoire de ce Pontife audacieux ; on l'appelle encore *le champ du mensonge*. Nous y avons passé en frémissant , elle est entre Basle et Strasbourg.

Ce même Grégoire excommunié par les Evêques de France , leur répondit insolemment que la puissance spirituelle était au-dessus de la temporelle , et qu'ils devaient plutôt lui obéir qu'à l'empereur. Cette lettre était le fruit des conseils d'un *Vala* , abbé de Corbie , le même qui conspira contre Louis le Débonnaire et fut un des promoteurs de la scène indécente qui se passa à Compiègne. Cela n'a pas empêché *Vala* d'être mis au rang des Saints , ainsi que l'Evêque de Lyon , *Agobard* , pour le moins aussi criminel que lui. On voit qu'on canonisait

dans ce tems-là , des gens qui aujourd'hui seraient livrés au supplice. Un trait qui prouve combien les Pontifes comptaient sur la faiblesse des Rois et la stupidité des Peuples , ce sont les lettres d'Adrien II adressées aux Seigneurs français. Le Pape y parle ainsi : » Si quelqu'un s'oppose aux justes prétentions de L'empereur Louis (*), qu'il » sache que le St. Siège est pour ce Prince » et que les armes que Dieu nous met en » main sont préparées pour sa défense ». Cet Adrien était marié , sa femme Stéphane vivait encore , ainsi qu'une fille qu'il avait eue de ce mariage.

Nous souffrons de parler de l'atrocité exercée par Etienne VI contre le cadavre du Pape Formose. Après avoir fait couper la tête et trois doigts à ce cadavre , il le fit jeter dans le tibre , avec imprécations. Mais Etienne n'attendit pas après sa mort à éprouver les mêmes rigeurs ; il fut chassé peu de tems après , enfermé dans une prison où on l'étrangla. Il est certain que ces

(*) Second fils de Louis le Débonnaire.

ambitieux chefs de l'église universelle se permettaient les crimes les plus odieux, s'abandonnaient sans remords et sans scrupule à leurs passions désordonnées ; il est certain que pour satisfaire leur ambition, ils ne mettaient aucune différence entre l'injustice et l'équité, et que cet Empire spirituel n'était qu'une scène variée, de rapine, d'impostures et de violence, telles qu'on n'en vit guère de pareilles chez les tyrans qu'on a nommés les fléaux de l'humanité : en sorte qu'on pourrait dire que l'histoire des Pontifes romains qui vécurent dans le dixième siècle, est presque celle d'autant de monstres. ¶ Jettons le plus rapidement possible un coup d'œil sur ce qui se passa à Rome après l'extinction de la famille de Charlemagne. Léon V élu au Pontificat après Benoit IV n'en jouit que quarante jours. Nous avons dit comment Christophe le détrôna et le fit mettre en prison. Celui-ci à son tour fut dépouillé au bout d'un an par Sergius, simple prêtre romain, mais appuyé de la protection d'Adalbert, Prince Toscan, qui par ses intrigues et ses richesses gouvernait

la ville de Rome. Anastase III et Lando, qui après le règne de Sergius parvinrent successivement à la Papauté, n'en jouirent que très-peu de tems. A la mort de Lando cet Adalbert, Marquis, Prince ou Comte de Toscane, se servit de son crédit pour obtenir le Pontificat en faveur de Jean X, archevêque de Ravenne, à la réquisition de Théodora, sa belle-mère, intéressée à sa promotion par le commerce impudique qu'elle entretenait depuis longtems avec Jean. Cette élection ne pourrait surprendre que ceux qui ignorent que dans ce tems-là, les lois n'avaient plus aucune autorité dans Rome ; qu'on n'y connoissait que l'intérêt, la violence, la fraude et la corruption.

Jean X qui était à tous égards un exemple scandaleux de débauche et d'iniquité, n'acquiesça d'autre gloire que celle de chasser les Sarrasins, des établissemens qu'ils avaient formés sur les bords du *Garigliano* ; encore n'en jouit-il pas long-tems. L'inimitié de Mazozie fille de Théodora, lui devint funeste. Cette femme sanguinaire, ayant épousé en secondes noces un Guy, mar-

quis de Toscane , l'engagea à se saisir du Pontife amant de sa mère , et le fit mourir dans la prison où il était enfermé. Le Successeur de l'incestueux Jean X, fut Léon VI, qui ne resta que sept mois sur la chaire apostolique , et qui fut remplacé par Etienne VII. La mort de ce dernier , arrivée en 931 , offrit à l'ambition de Mazozie une occasion propre à la satisfaire. Elle fit élever au Pontificat Jean XI, fruit de ses amours avec un successeur de St. Pierre, Sergius III, dont le commerce adultère avec cette femme galante , donna *un guide infailible* à la Chrétienté.

Jean XI, ne tarda guère à descendre du faite où sa mère l'avait placé , par la haine que lui portait Albéric son frère de père. Mazozie après la mort de Gui, convola pour la troisième fois avec Hugo , Roi d'Italie , lequel ayant offensé son beau-fils , éprouva le poids de son ressentiment ; car Albéric chassa de Rome , non-seulement Hugo , mais encore Mazozie et le Pontife son fils ; il les fit enfermer dans une étroite prison où le dernier mourut, l'an 936. Les

quatre Pontifes qui succédèrent à Jean XI, jusqu'en 956, furent Léon VII, Étienne VIII (*), Marin II et Agapet. Leur gouvernement fut plus doux et moins sujet aux révolutions violentes qui agitérent les régnes de leurs prédécesseurs : mais après la mort d'Agapet, Albéric II, qui joignit à la dignité de Consul romain, un degré de crédit auquel rien ne put résister, éleva au trône papal, son fils Octavien, âgé de vingt-cinq ans, et n'ayant d'ailleurs aucune des qualités requises pour occuper un poste aussi important. Ce Pontife prit le nom de Jean XII, et introduisit le premier, l'usage qu'ont depuis suivi les Papes, de quitter leur véritable nom, pour en prendre un autre après leur exaltation.

Le sort de Jean XII, fut aussi malheureux que sa promotion avait été scandaleuse. Las de supporter le joug de *Bérenger*, Roi d'I-

(*) Cet Étienne VIII était Allemand, les Romains ne purent le souffrir, et lui balafèrent tellement le visage, qu'il ne se montroit plus en public.

talie (*), il envoya des Légats à Othon pour l'engager à passer en Italie avec une puissante armée, lui promettant solennellement de le reconnaître Empereur des Romains. Le monarque Allemand marche à la tête de ses troupes sur la promesse du Pape, et reçoit en effet la pourpre et les autres marques de la dignité impériale. Comme l'intention du Pape n'avait pas été de rendre Othon souverain en Italie, mais seulement de détruire la puissance de *Béren-ger*, il ne tarda pas à violer le serment qu'il avait fait, et sollicita secrètement Adalbert, fils de Bérenger de venir à Rome, lui faisant un nouveau serment de l'aider dans cette entreprise. Othon informé des intrigues du Pape revint à Rome; mais Jean XII en était sorti en emportant le trésor de l'église romaine. L'empereur fait assembler un concile dans lequel le Cardinal-diacre Benoit lut plusieurs chefs d'accusation contre le Pape Jean; entr'autres on l'accusa d'avoir porté le casque et l'épée.

(*) En 960.

On invita par plusieurs lettres le Pape à venir se justifier ; mais on ne trouva pas la retraite où il s'était caché. A la troisième session , le concile proposa d'élire un Pape qui pût donner bon exemple. L'empereur Othon fit sur le champ nommer Léon , qui fut ordonné au mois de Décembre. Jean rentre dans Rome après le départ d'Othon , fait mutiler quelques cardinaux et meurt , après avoir traîné sa vie dans la dissolution des mœurs les plus crapuleuses. Les Romains élurent alors Benoît V , malgré l'opposition de Léon ; mais l'Empereur annulla cette élection , rétablit Léon sur la chaire apostolique et amena Benoit à Hambourg où il mourut en exil.

Quelques-uns des Pontifes qui occupèrent le siège de Rome depuis Léon VIII , jusqu'à Silvestre II (*), furent plus heureux dans leur administration et plus décens dans leur conduite que ne l'avaient été leurs infâmes

(*) Premier Français qui ait porté la Tiare. Il étonna tellement par sa science qu'on l'accusa d'avoir un commerce avec le diable.

prédécesseurs. Cependant Jean XIII , fut tour-à-tour chassé et rétabli par l'autorité d'Othon le Grand. Benoit VI, fut mis en prison par Crescentius , fils de la fameuse *Théodora* ; on le traita ignominieusement et on l'étrangla enfin l'an 974. A l'alternative plusieurs Papes furent assassins ou assassinés , et souvent l'un et l'autre. N'oublions pas que dans cet intervalle , que nous venons seulement d'indiquer , on assembla dans Rome un concile où Othon présidait. Les Evêques Romains, Italiens, Lorrains, Saxons, le clergé et le peuple de Rome y étaient, le Pape à leur tête. Par un décret qui nous reste de ce concile, nous voyons que les Romains, le clergé, le Pontife de Rome déclarent unanimement qu'ils confirment à Othon et reconnaissent le droit qu'il a, lui et ses successeurs , de choisir un chef pour le royaume d'Italie, d'établir le Pape et de donner l'investiture aux Evêques, de sorte qu'on ne pourra élire ni patrice, ni Pape, ni Evêque sans le consentement de l'Empereur, le tout sous peine d'excommunication, d'exil perpétuel et même de mort.

Voilà un monument authentique des prérogatives que devoient avoir les Empereurs sur Rome, son Pontife, et même sur une partie de l'Italie, et une nouvelle preuve contre l'autorité prétendue divine des Papes. Le concile à qui nous les devons s'est tenu en l'année 965. Remontons à Jean XIV.

Il est bientôt chassé de la chaire pontificale par un Boniface VII, qui ayant usurpé de force la papauté, fut obligé de se réfugier à Constantinople, d'où il revint avec des secours, et dès son arrivée à Rome, fit arrêter et assassiner Jean dans la prison. Ce fut ainsi que Boniface reprit le gouvernement de l'église; mais il ne jouit pas long-tems du fruit de son crime; il mourut violemment quelques mois après. Il eut pour successeur Jean XV, que quelques Historiens appellent Jean XVI à cause du Pape qui régna quelque tems sous ce nom. Je laisserai la liberté au lecteur, d'appeller celui dont je parle, XVI ou XV, je me contenterai d'observer, par amour pour la vérité, que les dix années de son pontificat furent plus heureuses que ne l'avaient été

les règnes de ses prédécesseurs depuis deux siècles.

Ce fut depuis le pontificat de Sylvestre II, que l'on vit les Papes former le projet d'étendre les limites de l'église dans l'Asie, et sur-tout de chasser les Musulmans de la Palestine. Les troubles qui agitèrent l'Europe si long-tems en avaient différé l'exécution. Ces chefs de l'église apperçurent dans cette vaste opération (qu'on nomma depuis *Croisades*), un prodigieux accroissement de grandeur et de puissance temporelles pour le siège de Rome. Ce qui est très-certain, c'est que son autorité et ses richesses, n'en augmentèrent que plus rapidement à cette fameuse époque, et que ce fut alors que ces Pontifes obtinrent réellement les titres pompeux *de maîtres du monde, de Papes, de pères universels*.

Ce fut aussi depuis Léon IX, que les Evêques de Rome employèrent tous les moyens que put leur suggérer l'ambition la plus adroite, pour arracher les limites que les Princes et les autres Evêques même avaient voulu mettre, pour être à l'abri de

leur domination despotique. Les Papes poussèrent leurs insolentes prétentions, jusqu'à se donner pour les arbitres du sort des empires et des royaumes, pour les Gouverneurs naturels des peuples. Il faut convenir qu'avant ce Léon IX, aucun Pape n'avait été assez impudent pour s'arroger le pouvoir de transférer les états et les provinces à de nouveaux maîtres. Ce Pontife donna l'exemple à ses *saints* successeurs, en feignant de céder aux Normands établis en Italie, les fonds des terres qu'ils avaient déjà usurpées ou qu'ils avaient dessein d'enlever aux Grecs et aux Sarrazins. D'ailleurs on ne doit pas être étonné de voir les Papes aspirer à la monarchie universelle, puisque les princes européens de ce tems-là, les encourageaient à le faire par des soumissions basses et serviles, telles que celles de ces Princes normands, conquérans de la Sicile, et de Guillaume le Bâtard, vainqueur des Anglo-Saxons.

Le siège de Rome fut occupé immédiatement après la mort de Sylvestre II, par Jean XVII, Jean XVIII et Sergius IV, dont

les Pontificats ne furent marqués par aucun événement mémorable. Il est bon d'observer que ces trois Papes furent confirmés dans leur dignité par l'autorité des Empereurs sous les règnes desquels ils furent élus. Benoit VIII, qui parvint au pontificat l'an 1012, ayant été chassé de Rome par Grégoire son compétiteur, se réfugia en Allemagne et fut se jeter aux pieds de Henri II, qui le rétablit sur la chaire apostolique. Jean XIX, frère de *Benoît*, lui succéda en 1024 et gouverna l'église pendant neuf années. Soyons justes et disons avec satisfaction que les cinq Pontifes dont nous venons de parler ne déshonorèrent pas l'évêché de Rome par cette conduite licentieuse qui rendit plusieurs de leurs successeurs infâmes : s'ils ne furent pas absolument vertueux, leur conduite fut du moins décente.

Leur exemple fit peu d'effet sur Benoit IX, un des plus indignes Pontifes qui aient jamais existés. Sa conduite scélérate indisposa tellement les Romains contre lui, qu'ils le dépouillèrent du Pontificat et le chassèrent en 1038. L'Empereur Conrard le rétablit peu

de tems après ; mais loin d'être devenu plus prudent et plus sage par sa disgrâce, il n'en devint que plus débordé dans ses mœurs. Ses crimes réitérés obligèrent le peuple de Rome à le déposer une seconde fois et firent élire à sa place Jean, Evêque de Sabine qui prit le nom de Sylvestre III. Environ trois mois après cette nouvelle révolution, les amis et les parens de Benoît prirent les armes, chassèrent Sylvestre de la ville et rétablirent l'indigne Pontife dans sa première dignité. Il n'en jouit pas long-tems, car s'étant aperçu qu'il ne pouvait à quelque prix que ce fut, appaiser les Romains, il vendit le pontificat à Jean Gratien, qui prit le nom de Grégoire VI. Ce marché singulier n'empêcha pas Grégoire de se faire reconnaître pour chef de l'église, qui avait alors deux Papes, même trois, tous jouissans des lumières du St. Esprit, et sans doute ayant chacun tour à tour les clefs du paradis, ou peut-être y en avait-il six dans ce tems-là, car les Pontifes en ont constamment porté deux en sautoir dans leur écusson.

L'Empereur Henri III mit fin à cette scène

scandaleuse , par un concile qu'il convoqua à Sutri en 1046. On y déclara les triumvirs Benoît , Grégoire et Sylvestre indignes du pontificat , et on nomma Pape , l'Evêque de Bamberg. Ce dernier ne régna , pour ainsi dire , que quelques jours sous le nom de Clément II. A peine ce Pontife avait-il fermé les yeux , que l'infatigable Benoît IX , peu intimidé de deux dégradations , ni arrêté par la vente publique qu'il avait faite de la papauté , se fraya une troisième fois le chemin à la chaire de Rome , par une nouvelle succession de crimes , de perfidies et de brigandage. Il céda encore l'année suivante à un nommé *Poppo* ou *Poppon* , connu sous le nom de Damase II. Celui-ci ne régna que vingt-trois jours , ayant été empoisonné comme son prédécesseur. Ce n'était pas la peine de venir du fond de l'Allemagne à Rome pour si peu de tems. On pourroit dire que son voyage fut plus long que son règne. C'est après Damase qu'il faut placer Léon IX dont nous avons parlé (*).

(*) Voyez *François* et *Antoine Pagi* , *Papebrœck* et *Muratori*.

Léon qui avait voulu investir les Normands, leur déclara la guerre, par une suite de sa jalousie et de cette contradiction humaine, dont auraient dû être préservés les *vicaires de Dieu* sur terre. Cette inconséquence lui devint funeste; il fut fait prisonnier et conduit à Benevent. Il faut croire que les tristes réflexions qu'il fit sur sa destinée le mirent au tombeau peu de tems après son emprisonnement. Nous ne parlerons pas de *Victor II*, ni d'*Etienne IX*, encore moins de Jean de *Valetri*, (*Benoît X*) usurpateur de la tiare, à laquelle il n'avait d'autre titre qu'une violence injuste.

Arrêtons-nous un moment sur *Nicolas II*, promulgateur d'un décret devenu nécessaire pour l'élection des Papes, investiteur ridicule de Robert Guiscard, pour les duchés d'Apulie, de Calabre et de Sicile. J'ignore de quel droit le Pape Nicolas II, confirma le Prince normand dans la possession des provinces usurpées; mais il est certain que l'évêque de Rome n'avait aucune sorte de propriété sur les terres qu'il donna si généreusement aux Normands, qui en jouissaient déjà en vertu de la loi du

plus fort. Peut-être, le hautain Pontife fonda-t-il ce droit sur la prétendue donation de Constantin; peut-être crut-il aussi sur la foi de l'artificieux Hildebrand, qui visait déjà au Pontificat, que le Pape était le Roi des Rois et avait l'univers entier pour domaine. Quoiqu'il en soit, ce fut l'investiture donnée à Guiscard par Nicolas II, qui jeta les fondemens des royaumes de Naples et Sicile, et de la souveraineté sur ces états, que les Pontifes prétendaient leur appartenir.

Avant le pontificat de Nicolas II, les Papes étaient élus comme nous l'avons vu jusqu'à présent. Ce Pontife rusé insinua qu'une élection à laquelle tant de gens concouraient, ne pouvait qu'occasionner des factions, des brigues continuelles et des guerres civiles: pour prévenir ces maux, il fit adroitement passer une loi qui autorisait les Cardinaux, à élire un nouveau Pape, lorsque le Siège viendrait à vaquer, sans que cela portât atteinte aux anciens privilèges d'honneur qu'accordait le St. Siège aux Empereurs. Nous voyons ici le pontife profiter de la minorité de Henri IV, pour diminuer ces

prérogatives attribuées à la couronne impériale et augmenter celles qu'avait usurpé la tiare. Car il déclare comme un droit personnel accordé par le St. Siège à chaque Empereur, le privilège de confirmer l'élection des Papes, tandis que les Empereurs d'Allemagne, après les Grecs, en avaient joui plusieurs siècles auparavant, comme d'une autorité inhérente à leur dignité.

Ces nouveaux Princes de l'église, eurent à combattre long-tems les oppositions du clergé et des citoyens romains, réclamant sans cesse leurs anciens droits. Alexandre III termina toutes ces disputes, comme on sait, le siècle suivant et eut le bonheur d'achever ce que Nicolas n'avait fait qu'ébaucher. Il transféra d'un seul coup d'autorité divine et privée, au collège des Cardinaux, le droit d'élection, et en exclut à la fois le peuple et le reste du clergé. Ces Cardinaux qui possèdent le droit exclusif de prétendre à cette dignité triste aujourd'hui, étaient alors les Evêques suffragans de Rome, et après eux les Prêtres ou Ministres des vingt-huit principales Eglises de

cette capitale du monde. Ce fameux édit n'eut force de loi que sous le pontificat d'Alexandre III, parce que les sept *Juges Palatins* se voyant frustrés de leurs droits et dépouillés du suffrage d'élection par ce décret, firent appuyer leurs plaintes par le haut clergé, l'armée et le peuple. Pour appaiser ces troubles, Alexandre, en bon politique, *divisa pour regner*. Il augmenta le collège des Cardinaux, des Archiprêtres de St. Jean de Latran, de St. Pierre et de St. Marie Majeure, des Abbés de St. Paul et de St. Laurent hors des murs, et enfin des sept autres Juges Palatins. Cette adresse d'Alexandre III déconcerta les mesures du haut clergé; et quant au bas clergé, on le vainquit de la même manière, en élevant les Cardinaux-diacres à la dignité d'électeurs. En conséquence, lorsqu'après la mort d'Alexandre III, on proposa de lui donner Lucius III pour successeur, on ne demanda plus ni l'approbation ni le consentement du peuple. On doit conclure des observations que nous avons cru nécessaire d'exposer, que le collège des Cardinaux, de même que les

privilèges dont ils jouissaient n'ont d'autre origine que l'édit cité plus haut. Origine risible, puisqu'on la prétend encore aujourd'hui descendue du ciel.

Quoique Nicolas II eut expressément reconnu le droit qu'avait l'empereur de ratifier l'élection du Pontife, il n'eut pas plutôt les yeux fermés, que les Romains, (c'est-à-dire les Cardinaux qu'il venait de créer) se laissèrent gagner par les insinuations d'Hildebrand et violèrent par ses conseils, les privilèges impériaux de la manière la plus insolente. Ils élevèrent au Pontificat un Evêque de Luques et l'installèrent, sans consulter l'Empereur Henri IV, ni même lui en donner avis. Agnès, mère de ce jeune Prince, justement irritée de ce procédé illégal, fit assembler un concile à Basle pour soutenir le droit de l'empereur son fils, et fit élire *Honorius II*; la guerre commença alors entre celui-ci et Alexandre, son compétiteur. Leurs prétentions respectives furent maintenues par les armes; l'église destinée à être l'asyle de la charité, et de la paix, devint un théâtre de sang et de

carnage. Tout cela fut cependant peu de chose en comparaison des horreurs qui se commirent et qui furent suscitées par ce fameux Hildebrand, successeur immédiat d'Alexandre, et connu sous le nom de Grégoire VII.

Ce Pontife audacieux né de parens obscurs, dans le fond de la Toscane, parvint de l'état de simple Moine de Cluny, au rang de Chef suprême de l'église qu'il avait su gouverner par son ascendant, depuis le Pape Léon IX. Ce fut le jour même de la mort de son prédécesseur, en 1073, que cet homme extraordinaire fut exalté du consentement unanime des Cardinaux, des Evêques, des Abbés, des moines et du peuple, sans aucun égard pour l'édit qu'il avait lui-même suggéré à Nicolas II. On envoya des ambassadeurs au jeune Empereur Henri IV, pour qu'il confirmât cette élection. Ce prince eut bientôt sujet de se repentir du consentement qu'il avait donné à l'exaltation d'un Pape dont l'audace indépendante voulut s'asservir les Empires de la terre. Hildebrand était un homme doué

d'un génie extraordinaire, qui joignait à l'ambition de former les plus difficiles projets, l'art plus difficile de les exécuter. Vif, rusé, intrépide, rien n'échappait à sa pénétration, ne déconcertait ses mesures, n'abattait son courage. Hautain, arrogant au suprême degré, obstiné, impétueux et intraitable, il visait à l'empire universel et ne négligea rien pour l'obtenir. Dénué de principes, de piété et de vertu; ni les sentimens de religion, ni les remords de la conscience, ne l'empêchèrent jamais de persévérer dans ses entreprises. Tel était le caractère de Grégoire VII, et sa conduite y répondait parfaitement. A peine fut-il placé sur le siège pontifical, qu'il donna au monde les preuves les plus odieuses de sa tyrannique ambition. Ce Pontife violent porta les coups les plus décisifs à l'autorité des Empereurs, détourna de leurs mains la distribution des revenus ecclésiastiques, et poussa l'enthousiasme, jusqu'à vouloir soumettre à sa domination les princes, et rendre leurs états tributaires du siège de Rome. Tels furent les pieux et apostoliques exploits

qui occupèrent Grégoire VII, pendant toute sa vie. Son pontificat ne fut qu'une scène continuelle de carnage et de scandale. Si nous voulions donner une preuve sans réplique de sa tyrannie, de son arrogance et de ses emportemens, il nous suffirait de rapporter ces fameuses sentences, appelées d'après lui, les ordonnances d'Hildebrand. Quoiqu'on se mocque généralement aujourd'hui des prétentions insolentes de Grégoire VII, il n'en est pas moins certain qu'elles changèrent entièrement la face des affaires ecclésiastiques en Europe.

Ce fut sous son pontificat que les Empereurs perdirent le droit d'approuver l'élection des Pontifes; la plupart des Princes furent forcés par la vigueur et la fermeté qu'Hildebrand employait dans les affaires, de s'asservir à payer un tribut ignominieux à l'évêque de Rome; la plus soumise et la plus fidelle pénitente de Grégoire, cette femme extraordinaire qu'on pourrait appeler le Boulevard de l'église romaine, sa *Matkilde*, légua tous ses biens à St. Pierre ou à son vicaire. Cet immense héritage, dont

dont quelques branches étaient fiefs de l'empire , fut disputé aux Pontifes romains ; mais la majeure partie leur resta.

La familiarité intime dans laquelle vivait ce Pontife avec la Princesse Mathilde , dont nous venons de parler , prouve que l'ambition ni la grace n'avaient point éteint la passion amoureuse dans le cœur de Grégoire ; et cette tendresse qu'il sut faire partager par la fille du duc de Toscane , a valu aux Pontifes la puissance dont ils viennent seulement de cesser de jouir en Italie (*). Grégoire VII ne borna pas son orgueil à la conquête des femmes et d'une vaste partie de pays , il prétendit à la souveraineté universelle par les dehors symboliques de l'épiscopat.

Comme c'était par la livraison solennelle de la *crose* et de l'*anneau* de l'évêque défunt à celui qui lui succédait , que son élection était irrévocablement confirmée , tant

(*) Il est à remarquer que ce Pape débauché fut un grand athlète en faveur du célibat des Prêtres.

que les Princes avaient entre les mains ces marques de la dignité épiscopale , le clergé ne pouvait sacrer celui qu'il avait élu pour remplir le siège vacant. Un Evêque n'avait pas plutôt rendu le dernier soupir , que le Magistrat de la ville dans laquelle il résidait , ou le Gouverneur de la province , s'emparait de son *anneau* et de sa *crose* et les envoyait à la Cour. L'Empereur ou le Prince investissait alors le sujet qu'il avait choisi ; après quoi le nouveau promu allait se faire sacrer par son métropolitain. L'historique de l'origine et de l'usage des *investitures* est inutile ici ; mais elles vont devenir la cause de bien des horreurs ! Ce qu'il nous importe de faire observer , ce sont les deux griefs qui choquèrent le Pontife romain dans cette méthode. Le premier , c'est qu'elle changeait entièrement l'ancien droit d'élection usurpé par les Prêtres , et que les Princes vendaient souvent les bénéfices. La seconde circonstance qui chagrina beaucoup le *Vicaire de St. Pierre* , était de voir la *crose* et l'*anneau* , ces marques vénérables de l'autorité et des distinctions spirituelles , délivrés à des Evêques choisis

par des mains profanes , et des Laïques non sanctifiés.

Grégoire se plaignit hautement de cette prétendue profanation , et frémit de voir la *croisse* , qui désigne le berger spirituel , et l'*anneau* qui scelle les mystères célestes , souillés par l'atouchement impur d'un Magistrat civil , et de ce que les Empereurs et les Princes , en les présentant à leurs favoris , usurpaient les prérogatives de l'église et l'exercice de l'autorité pastorale. Le Pape et ses partisans avaient oublié que cette *croisse* et cet *anneau* étaient en usage dans l'antiquité la plus reculée. Chez les Romains c'était le bâton des augures ; les Pontifes du tems de César avaient aussi l'*anneau* , etc.

Parut enfin le décret sévère que venait de lancer l'audacieux Grégoire contre Henri. Ce dernier convint qu'à la vérité il avait eu tort de trafiquer des bénéfices ecclésiastiques ; mais il demeura inflexible contre tous les efforts qu'on fit pour l'engager à renoncer au droit d'élire les Evêques et les Abbés , et à celui d'investiture. Si cet Empereur eût été dès-lors secondé par les Princes d'Allemagne , il aurait pu sou-

tenir son refus avec succès ; mais les Ducs de Saxe et plusieurs autres étaient les ennemis de Henri , déclarés ou secrets. Grégoire était trop habile pour ne pas profiter de cette division de l'Empire , et pour ne pas saisir l'instant d'en humilier le chef. Il eut l'insolence d'envoyer un message à l'Empereur , pour lors à *Goslar* , par lequel il lui ordonnait de se rendre à Rome , pour s'y justifier de divers crimes qu'on lui imputait. Henri indigné de cet acte d'arrogance assemble aussitôt un concile à Worms où il fait déposer Grégoire , comme s'étant rendu indigne du pontificat par des pratiques criminelles. L'Evêque de Rome oppose la violence à la violence. Dès qu'il eut appris par les Ambassadeurs de l'Empereur , la sentence qu'on avait prononcée contre lui , transporté de fureur et de vengeance , il frappe d'anathème le chef de l'empire , l'exclut tout à la fois de la communion de l'église et du trône de ses ancêtres ; et par un excès d'impiété digne de ce tems superstitieux , dégage les sujets du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à leur chef.

On vit alors se diviser les puissances civi-

les et spirituelles : chacune prit le parti qui paraissait le mieux convenir à ses intérêts ; les deux factions se portèrent à des excès qu'aucun terme ne peut dépeindre. Toutes les horreurs furent commises , toutes les atrocités trouvèrent des approbateurs dans cette guerre des investitures, qui n'aurait dû être que ridicule. Le Pape voyant la révolte fomentée en Allemagne , engagea le duc de Souabe, Rodolphe et quelques autres , à procéder à l'élection d'un nouvel Empereur. Leurs décisions ne furent pas favorables à Grégoire ni à Henri ; ils nommèrent seulement le Pape juge des démêlés des Seigneurs de l'Empire avec leur chef, et conclurent à dégrader Henri des marques de la royauté , et à le suspendre de toute puissance ; en un mot , à le regarder comme un simple particulier , jusqu'à ce qu'il eût comparu à la diète d'Ausbourg. Les cheveux se soulèvent en lisant les traitemens injurieux qu'un Prêtre avait le crédit de faire éprouver.

Dans cette extrémité , Grégoire fait annoncer , avec son audace ordinaire , que les biens et royaumes de Henri seraient confisqués , s'ils ne rentrait dans le terme d'une année au

sein de l'église et ne se faisait absoudre de l'excommunication lancée contre lui. Le peu d'amis qui demeuraient à ce Prince infortuné, voyant s'augmenter tous les jours la faction formidable que lui avait suscité l'ambitieux Pontife, eurent la lâcheté de lui conseiller d'aller en Italie se mettre entre les bras de Grégoire, d'implorer sa clémence, comme si le peuple lui eut délégué son pouvoir; et telle fut la faiblesse de cet Empereur, qu'il suivit ce conseil ignominieux, sans obtenir les avantages qu'on avait osé lui promettre de son voyage. En effet il traverse les Alpes au milieu de l'hiver le plus rigoureux, et arrive au mois de Février, (je crois que c'était en 1077) à la forteresse de Canosse, où *Sa Sainteté* était alors enfermée avec sa jeune Mathilde, comtesse de Toscane. Le Prince suppliant oubliant sa dignité au point de rester trois jours en plein air à la porte de cette forteresse, les pieds nus, la tête découverte, sans autre habit qu'un vieux morceau de drap, qui cachait à peine sa nudité, des ciseaux et un balai à la main. Enfin le quatrième jour il fut admis à l'audience de ce Pape hautain,

qui lui accorda l'absolution après d'autres cérémonies encore plus avilissantes, et en lui refusant de le rétablir sur le trône avant le congrès où il lui permettait d'assister. Le cœur se soulève contre tant d'audace et tant de faiblesse. Gouvernemens ! songez que ces tems peuvent revenir, que ce fil odieux peut être encore guidé par des mains habiles et téméraires ; Directeurs et Princes soutenez donc la bienfaisante et tant désirée révolution romaine ; extirpez de vos états jusqu'à la racine de cette contagion sacrée !

La mort de Grégoire n'éteignit pas le feu de la discorde. Les factions reçurent de nouveaux alimens ; les successeurs de cet audacieux Pontife engagèrent les Normands dans leur querelle ; les Papes se disputèrent la Chaire de St. Pierre par les armes. Henri assiégea par trois fois la Capitale du monde, battit Guelphe et Mathilde, mais ne termina pas la guerre. Urbain II ajouta un crime à tous ceux de Grégoire VII ; il souleva contre l'empereur, son fils Conrad, défendit à tous prêtre, Evêque etc. de prêter serment de fidélité à aucun Prince. C'est ce

même Pape qui prêcha la Croisade dans le concile de Clermont.

Les Pontifes placés successivement à la tête du gouvernement de l'église, se conduisirent conformément aux maximes que leur dictait l'ambition mondaine dont ils étaient dévorés. Le douzième siècle vit augmenter encore leur puissance. Les Empereurs et les Princes Européens, allarmés des moyens que les Pontifes employaient pour parvenir à la monarchie universelle, mirent en vain tout en usage pour déconcerter leurs mesures et poser des bornes à leurs richesses et à leur autorité. Paschal II se croyant affermi sur la Chaire de St. Pierre, par la faiblesse du parti impérial, s'avisait de renouveler les décrets de ses prédécesseurs contre les investitures, et fulmina de nouvelles excommunications contre le malheureux Empereur Henri IV ; et ne bornant pas à ces actes de témérité sa haine envers ce Prince, il le fit poursuivre et saisir par son fils (depuis Henri V), de la manière la plus indigne, et le força d'abdiquer l'empire. Ce Paschal II remplissait-il les fonctions

d'un Vicaire du Christ en dégageant le fils du serment fait à son père , et des lois imposées par la nature ; en soutenant les intérêts de ce fils rebelle et dénaturé , avec un zèle , une ardeur et une assiduité que n'auraient pas employé les ennemis les plus acharnés. Le perfide Henri V fut un peu puni de la trahison dont il s'était rendu coupable envers son père infortuné. Paschal n'ayant pu l'engager à se désister du droit d'*investir* les Evêques et les Abbés , l'excommunia , comme son père l'avait été par *Grégoire* ; mais l'Empereur ayant terminé quelques troubles qui s'étaient élevés en Allemagne , marcha contre Rome à la tête d'une forte armée ; le Pontife effrayé , dénué de tout secours , proposa la paix en tremblant. Les conditions auxquelles Henri V avait souscrit , ne se trouvant pas au gré des Evêques allemands et italiens , il se passa une rixe scandaleuse dans l'église de St. Pierre , où les contendans s'étaient rendus avec leurs partisans ; sur quoi l'Empereur fit enfermer à Viterbe le Pape ci-devant son protecteur. Celui ci supplia le Prince de conserver son droit sur les *investi-*

tures et de lui pardonner. Henri y consentit et se fit couronner par Paschal.

Les Papes qui s'arrogeaient depuis longtemps le droit insensé de disposer du temporel des Rois, n'étaient cependant pas encore les maîtres des Conciles; car celui qui s'assembla en 1112, cassa la paix de Paschal avec l'Empereur, blâma le Pontife dans l'église de St. Pierre même, et lui ordonna de s'humilier et de rompre le traité qu'il avait signé avec Henri. Celui-ci bravant la décision d'un concile, comme il le devait, marche à Rome, y assemble les sénateurs, les consuls et les nobles; fait rayer la sentence du Concile, tandis que Paschal se sauvait à Bénevent, au milieu de cette fameuse querelle qui tenait l'Europe en suspens.

Le Pontife guerrier meurt dans sa retraite. Aussitôt les factions recommencent. Deux Papes sont encore élus à la fois, l'un Italien, sous le nom de *Gélase*, l'autre Evêque espagnol, sous le nom de Grégoire VIII. Ces deux compétiteurs cédèrent (l'un par la mort, l'autre par la force) la Chaire pontificale à un comte de Bourgogne, parent de l'Empereur,

désigné dans la liste des Pontifes romains sous le nom de Calixte II (*). Ce Pape joignit à beaucoup de courage et de résolution , une modération, une générosité , une complaisance , que ses prédécesseurs n'avaient jamais connues , et que n'annonçaient pas ses premières actions. Il fut plus illustre encore par ses qualités héroïques que par l'éclat de son nom. On conviendra sans peine de l'impartialité avec laquelle nous écrivons cette histoire , lorsqu'on verra le plaisir que nous éprouvons à nous reposer sur la mémoire de quelques Papes qui ont honoré le siège de Rome ; et on devra également convenir que la conduite impérieuse ou plutôt brutale , de la majeure partie des chefs de l'église , fut la seule raison qui rendit la guerre des investitures si ennuyeuse par sa durée et si funeste dans ses

(*) Son premier exploit en montant sur la chaire de St. Pierre , fut de faire saisir et conduire à Rome son compétiteur *Bourdin* , couvert d'une peau de mouton toute sanglante et monté à rebours sur un chameau. Après cette cérémonie ridicule et barbare , on l'enferma dans une prison où il mourut.

effets. La Chaire papale ne fut pas plutôt remplie par un homme bien né , dont les sentimens élevés se portaient au bien public , que les choses changèrent de face , et qu'on jouit de quelques douceurs qu'offrit la paix de Worms , heureusement conclue par Calixte II. Les articles dont on convint à cette paix , au sujet des *investitures* , sont encore suivis aujourd'hui en Allemagne.

Après la mort de Calixte II , la Chaire pontificale fut de nouveau déshonorée par les troubles , les factions que faisait naître l'élection de l'Evêque de Rome. Pendant près de 30 ans , il y en eut presque toujours deux à la fois. Eugène III fut obligé de sortir souvent de la ville de Rome pour se soustraire à la fureur du peuple.

Il y avait alors dans cette ancienne capitale du monde , un parti qui semblait vouloir lui rendre sa première splendeur. On travaillait sourdement à rétablir le Sénat dans ses antiques privilèges. En conséquence , on chercha à diminuer les revenus des Papes , et à les réduire , comme ceux des premiers Evêques , aux dixmes et aux offrandes , à ne leur laisser

que le gouvernement spirituel de l'église et à leur ôter toute leur juridiction civile. Ce que nous venons de dire prouve invinciblement, combien peu les Pontifes étaient alors maîtres de Rome, et que leurs cabales, leurs intrigues, jointes à la superstition et à l'aveuglement des peuples faisaient toute leur puissance. Adrien IV aperçut le danger qui menaçait le trône pontifical et l'église ; il se prépara à les défendre avec toute la force dont il se crut capable. Dès que Frédéric I fut placé sur le trône impérial, il ne cacha pas son dessein d'abaisser l'autorité des Papes, de maintenir la dignité de l'Empire romain en général et de son chef, et sur-tout de la faire respecter dans l'Italie. Adrien eut la hardiesse de vouloir faire tenir son étrier par l'Empereur, lors de son couronnement ; cette modeste proposition fut reçue avec le mépris qu'elle méritait ; et le Pape piqué, oubliant la pauvreté des Apôtres qui n'avaient pas d'écuyers, fit naître d'autres contestations, dont les suites auraient pu être funestes aux intérêts politiques de l'Empire, sans la prudence de *Barberousse*. (C'est le surnom de

Frédéric I). La mort d'Adrien suspendit l'orage prêt à fondre sur l'Italie. Nouveaux débats dans cette circonstance.

Un *Roland*, devenu Alexandre III, Evêque de Sienne, un Octavien, Cardinal, se disputèrent la papauté. L'un se réfugie en France, l'autre en Allemagne. Enfin après bien du sang répandu, des trahisons et des crimes, l'évêque de Sienne resta possesseur de la Chaire de St. Pierre. Frédéric avait perdu son armée en Italie par la peste; il était ennuyé des fatigues de ces guerres désastreuses, toujours fomentées par l'ambition des Pontifes; il signa la paix à Venise. Il faut remarquer en passant que ce ne fut pas seulement par les armes ni les dégouts de l'empereur *Barberousse*, qu'Alexandre III augmenta les prétendus droits des Pontifes romains, mais par les efforts non interrompus de la dextérité et de l'artifice. Ce fut ce Pape qui fit prononcer dans le concile de Latran (en 1179), le fameux décret touchant l'élection des Evêques de Rome. On y déclara qu'elle appartiendrait aux seuls Cardinaux et que la personne qui aurait obtenu les

deux tiers des suffrages , serait censée légitimement élue. Cette loi a subsisté dans toute sa force jusqu'à nos jours. Nous ne devons pas oublier qu'Alexandre s'arrogea non-seulement le droit d'ériger des royaumes comme y avait aspiré Grégoire VII , mais qu'il l'exerça dans une occasion importante. Il conféra de sa seule autorité en l'an 1179 , le titre de Roi à Alphonse I , Duc de Portugal , qui sous le Pontificat de Lucius II , avait rendu ses états tributaires du Siège apostolique.

Depuis le règne d'Alexandre jusqu'à Célestin III , les Papes qui occupèrent le Siège de Rome ne firent rien qui mérite notre attention. Mais Célestin crut devoir terminer la tranquillité qui régnait dans l'Europe et commença par excommunier l'empereur Henri VI , et Léopold , duc d'Autriche. Il soumit à la même malédiction Alphonse X , Roi d'Aragon. Ces Princes ne firent pas plus de cas de ses foudres apostoliques , que n'en fit d'abord Philippe-Auguste de l'ordre qu'il reçut du Pontife de reprendre l'épouse qu'il avait répudiée.

Le Pape le plus résolu qui occupa la Chaire de St. Pierre, dans le douzième siècle, et dont les exploits furent exécrés dans la chrétienté, c'est Lothaire Comte de Ségni, qu'on nomme autrement *Innocent III*. Nous ayons qu'il est dégoûtant pour un écrivain, de n'offrir à ses lecteurs, dans l'Histoire de la Papauté, qu'une suite de tableaux affreux de crimes et de scandales, qu'une série d'événemens compliqués, qui déshonorent à jamais les premiers Ministres des Autels: mais tel est le devoir d'un Historien impartial; la vérité ne veut point d'adoucissement; elle doit faire taire les scrupules. Jusqu'à cette époque, les Papes étaient parvenus par des menées obliques à un degré de grandeur et d'autorité, bien éloigné du véritable esprit de l'évangile. Ce fut bien plus hardiment qu'ils s'arrogèrent les titres de Princes universels, lorsqu'ils virent leurs provinces et leurs richesses s'accroître et s'affermir mutuellement. Alors un Innocent III déclara: *que l'Evêque de Rome est le maître souverain de l'univers, que les Princes, les Evêques, les Magistrats civils et les Chefs ecclésiastiques*

ecclésiastiques n'ont d'autre autorité dans l'Eglise ou dans l'Etat , que celle qu'il veut bien leur accorder. Et ce qui est encore plus ridicule qu'étonnant , c'est la décision qu'il porta sur les prétentions d'Othon , Duc de Saxe, et de Philippe I, concurrens à l'Empire. La décision de cette affaire , dit-il en plein consistoire , appartient principalement et finalement au St. Siège ; principalement , parce qu'il a transféré l'Empire d'Orient en Occident ; finalement , parce qu'il donne la couronne impériale.

Les croisades n'avaient d'abord paru justes ou nécessaires que pour la délivrance des lieux saints ; mais les Papes et sur-tout *Innocent III* , ayant bientôt senti combien , en les étendant à tout , cela les rendrait puissans , les publiaient contre les hérétiques , les infidèles , etc. Or , la véritable hérésie consistait dans ces tems-là , à n'être pas soumis en tout au Pape. Le Comte Raymond de Toulouse eut ce malheur , et le paya d'une partie de ses domaines , n'ayant pu résister à une croisade formidable ; on fit plus , on l'obligea de se croiser lui-même pour ravager ses propres

états. Dans le même tems Innocent couronnait à Rome l'Empereur Othon IV, à condition de rendre à l'église romaine les terres de la Comtesse Mathilde, dont Henri V avait pris possession. Le Pape voyant qu'Othon n'exécutait pas la promesse que les circonstances lui avaient arrachée, l'excommunia et délia ses sujets du serment de fidélité. C'étaient alors les armes les plus terribles et les plus sûres que l'on pouvait employer, pour perdre les Princes qui ne suivaient pas les volontés du Pape. Malgré cette excommunication le Pontife ne réussit pas cette fois. Ce ne fut que sous le pontificat d'*Honorius III*, que Frédéric II remit aux Papes les biens allodiaux de Mathilde. Grégoire IX pour le récompenser de sa condescendance, l'excommunia encore, sous le prétexte qu'il ne voulait pas aller en Palestine.

Cependant le Pape ne parut pas faire trop d'attention à la vigoureuse ordonnance publiée par St. Louis, Roi de France, qui défend à tous Seigneurs, vassaux et sujets, de répondre aux Ecclésiastiques; déclare que si le Juge ecclésiastique les excommunie pour

ce sujet , il sera contraint par la saisie de son temporel à lever l'excommunication , et enjoint aux Prélats , aux Prêtres et aux Clercs de se soumettre aux jugemens du Roi et des Seigneurs. Le Pape témoigna envie de se plaindre ; il fit parler , négociier en France ; mais St. Louis ne révoqua pas l'ordonnance. Voilà ce qu'auraient du faire constamment , tous les Princes de l'Europe. Dès que les Papes voyaient qu'on allait leur résister , ils pliaient ; appercévaient-ils de la faiblesse dans un Prince , ou une inclination à la révolte dans les sujets , ils en profitaient pour dicter insolemment des lois. Combien de sang innocent eût été épargné , si l'ordonnance de *Louis* eût été reçue dans toute l'Europe , et maintenue jusqu'à nos jours dans toute sa force !

Grégoire IX , suivant toujours la politique de son frère , pour faire valoir l'excommunication fulminée contre l'empereur , s'avisa d'offrir à St. Louis la couronne impériale pour le comte d'Artois ; mais le Roi de France était assez éclairé pour faire dire au Pape : *» qu'il ne lui appartenait pas de disposer ainsi des couronnes «*. Le Pontife ne s'en

tint pas là. Il bouleversait l'Europe, afin de nuire à l'Empereur ; mais Frédéric , peu intimidé des intrigues de l'évêque de Rome , fit arrêter les Evêques qui devaient assister au concile indiqué par le Pape et coupa le nœud de la dispute. Grégoire mourut quelques jours après , et les Cardinaux au nombre de dix , qui étaient à Rome , firent deux élections irrégulières. Aucun des deux élus n'avait obtenu les deux tiers des voix. Une troisième fut plus heureuse , mais de peu de durée ; car *Célestin* mourut quinze jours après son exaltation.

Rome et le monde , (comme on disait alors) demeurèrent sans Pontife pendant près de deux ans. On ne peut pas dire comment Dieu gouverna son Eglise durant ce laps de tems. Enfin le St. Esprit inspira les Cardinaux , qui d'une voix unanime élurent leur confrère Sinibalde , autrement nommé *Innocent IV* , (en 1243.) Ce Pontife signala son règne par un concile assemblé à Lyon , devenu célèbre par la déposition prononcée contre Frédéric second. La plupart des Souverains de l'Europe y en-

voyèrent des Ambassadeurs ; Beaudoin de Courtenay , Empereur de Constantinople , et le Comte de Toulouse s'y trouvèrent en personne. Le Pape parla fort au long des choses sur lesquelles on devait délibérer ; il les réduisit à cinq articles , et la persécution de l'Empereur Frédéric fut le dernier. Remarquons qu'après le discours du Pontife , *Thadée de Suesse* , Ambassadeur de Frédéric , se leva et réfuta clairement tout ce qu'il avait allégué contre son maître ; mais l'ambassadeur voyant que , malgré ses efforts , le Pape allait prononcer contre l'empereur , dit qu'il en appelait au Pape futur et au concile général. Moyen pusillanime ! au lieu d'avoir défendu fièrement de mettre telle matière en délibération. De quels maux furent la source , de semblables imbécillités de la part des dépositaires du pouvoir !

Innocent IV , poussa la méchanceté et la perfidie plus loin encore , contre l'empereur ; il écrivit à *Melicsaleh* , Sultan d'Égypte , pour l'engager à rompre l'alliance qu'il avait faite avec ce Prince. Il n'est pas inutile de rapporter ici la réponse que fit

le Sultan au Pape ; nous en laisserons faire le commentaire par le lecteur judicieux ; il verra ce qu'on doit penser de la morale des *infidelles* contre lesquels les Evêques de Rome prêchaient tant de croisades. » Nous » avons reçu vos lettres et écouté votre en- » voyé. Il nous a parlé de J. C. que nous » connoissons mieux que vous , et que nous » honorons plus que vous. Quant à ce que » vous dites du desir de procurer la paix » entre les peuples , nous ne le souhaitons pas » moins de notre côté. Mais vous savez qu'en- » tre nous et l'Empereur il y a une amitié ré- » ciproque ; c'est pourquoi il ne nous est pas » permis de faire aucun traité avec les chré- » tiens , sans ce Prince. Nous agissons con- » formément à la réponse que nous recevrons » de lui , sans nous éloigner de ce qui sera » de l'utilité publique ; en sorte que nous » puissions en avoir du mérite devant Dieu«.

L'indigne Pontife ne fut pas satisfait par la mort de Frédéric II , arrivée en 1250 , par le poison qu'il lui fit donner , selon Cuspinian , par son fils Manfred : il le persécuta dans sa postérité. *Conrad* son autre fils , eut une

croisade à soutenir ; et le Pape la faisoit prêcher aux quatre coins de l'europe, quand le même Manfred, exercé au crime, fit aussi empoisonner son frère. Enfin la chrétienté fut délivrée de ce Pape tyrannique, et l'église fut gouvernée paisiblement pendant près de sept ans, par Alexandre IV, qui n'eut affaire qu'aux Moines Franciscains et Dominicains. A celui-ci succéda Urbain IV, originaire de Troyes en Champagne. Un Français nommé *Guy-Fulgody* ou Clément IV, lui succéda encore dans le Siège pontifical. Il a su rendre sa mémoire odieuse par le sort qu'éprouva le jeune *Conradin*, dernier descendant de Frédéric II, généralement attribué aux conseils de ce Pape. Après la mort de Clément IV, le siège de St. Pierre resta encore vacant pendant trois ans. Un Evêque de Liège le remplit après ce long interrègne. Ce Pape prit le nom de Grégoire X. Il possédait d'assez bonnes qualités ; mais la plus fine politique commençait dès-lors à dominer à Rome. Les Cardinaux ne furent pas long-tems à se repentir d'avoir élu un homme de mœurs, qui prétendait gouverner

comme St. Pierre dont il était successeur, et à qui toutes les ruses étaient inconnues. Ce n'était plus un tel homme qu'il leur fallait. Cela était bon lorsqu'il n'y avait que des indulgences à donner et des péchés à absoudre. Grégoire X fut remplacé par Innocent V. Il ne régna que cinq mois. Adrien V son héritier ne survécut pas cinq semaines à son exaltation. Observons qu'il n'avait jamais été ordonné Prêtre et ne fut pas même sacré Evêque. Après lui vint Jean XXI dont le pontificat fut d'environ huit mois.

Un Prince de la fameuse maison des *Ursins* monta sur le St. Siège, sous le nom de Nicolas III. Ce Pontife augmenta considérablement l'opulence des Evêques de Rome, forma de vastes projets, que son courage indomptable et son activité l'auraient peut-être mis en état d'exécuter, si la mort n'eût fait évanouir ses vues ambitieuses. Martin IV qui lui succéda, ne le céda en rien du côté de l'ambition, de l'arrogance et de la fermeté à Nicolas III (*). Les trois Pontifes qui suivirent

(*) Sous lui et par suite de ses excommunica-

le gouvernement de Martin, ne siégèrent pas assez long-tems , pour qu'ils se livrassent avec chaleur à la poursuite des projets de leurs prédécesseurs. A la mort de Nicolas IV , les Cardinaux furent encore trois ans sans élire un Pape. Leurs disputes se terminèrent enfin , et les suffrages s'unirent en faveur d'un nommé *Pierre de Murone* , à cause de la montagne où il avait jusqu'alors vécu. Ce vénérable vieillard , généralement estimé pour la pureté de sa vie et de ses discours , prit le nom de *Célestin V.* L'austérité de ses mœurs , étant un reproche tacite et continu de la corruption de la cour de Rome , et sur-tout du luxe des Prêtres de ce tems-là , dont la licence d'ailleurs était au comble , fit qu'on le traita de la même manière que Grégoire X , et qu'on le regarda comme indigne du Pontificat ; sur quoi *Benoît Cajetan* et plusieurs autres Cardinaux lui conseillèrent d'abdiquer la papauté. Cet homme de bien suivit leurs

tions , arrivèrent en 1282 , les massacres connus sous le nom de *Vépres Siciliennes* , qui firent périr huit à dix mille français.

conseils avec la plus grande docilité , et fit cession du Pontificat quatre mois et quelques jours après son élévation.

Ce Cardinal *Cajetan* , qui l'avait tant pressé d'abdiquer fut son successeur au trône (soit-disant) des Apôtres , et ne permit pas à Célestin de retourner dans son hermitage de Murone. Il le fit enfermer , par reconnaissance sans doute , au château de Salmone en Campanie où il fut gardé nuit et jour par des soldats. *Cajetan* , autrement dit *Boniface VIII* , poussa la tyrannie jusqu'à empêcher qu'il parlât à personne , et sa prison était si incommode , par la petitesse du lieu , que la nuit en dormant il avait la tête au même endroit où il posait les pieds le jour , en disant la messe. Nous ne parlerons pas de ses démêlés avec Philippe-le-Bel ; ils sont trop connus. Mais que n'aurions-nous pas à dire des tentatives qu'il fit pour affermir le despotisme des Pontifes romains , sur le trouble et l'épouvante qu'il répandit dans l'Europe par ses bulles , et son arrogance à citer les Princes et les Peuples à son tribunal ? Quelles raisons ne nous fournirait pas contre ce Pape ,

l'injuste guerre qu'il osa déc'arer à l'illustre maison de *Colonna*, et son code de lois qu'il intitula la *Sixième Décrétale*? Mais c'est l'histoire de la Papauté et non celle des Papes que nous esquissons ; il nous suffit de montrer la source impure de leur tyrannie. Ce Pontife dont la mémoire est justement souillée, ne voulait pas qu'*Albert* d'Autriche fut reconnu Empereur. Il eut la hardiesse de le citer à Rome, et de publier que Dieu l'avait établi sur les Rois et les Royaumes pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier et planter. Philippe-le-Bel avait répondu à cet insolent Evêque en faisant brûler ses bulles ; *Albert* répondit en faisant la guerre aux électeurs subjugués par le Pape, et en les forçant de lui demander grace.

La plus grande insulte que *Boniface VIII* ait faite au bon sens et à l'humanité, c'est d'avoir dit dans sa bulle *Unam sanctam* ; que l'Eglise avait deux glaives, l'un temporel et l'autre spirituel, que les Princes étaient et devaient être soumis au dernier et ne disposer du second que par l'ordre et la volonté des Pontifes : enfin il déclare dans cette

pièce impie , qu'il est de nécessité du salut , que toute créature humaine soit soumise au Pape. Si nous avons osé traiter d'impie la bulle ci-dessus , le lecteur taxera sans doute de ridicule la lettre de ce Pape au Légat de Hongrie. » Le Pontife romain établi de Dieu » sur les Rois et les Royaumes, souverain chef » de la Hiérarchie dans l'Eglise militante , » tenant le premier rang sur tous les mortels , » juge tranquillement de dessus son trône et » dissipe tous les maux par son regard «.

N'oublions pas de dire ici que ce Pontife ceignit la tiare papale de la seconde couronne , malgré les conclusions de *Nogaret*, chancelier de Philippe-le-Bel, qui déclara en plein conseil : qu'il occupait injustement le St. Siège , qu'il n'était pas Pape , puisqu'il était parvenu au pontificat par de mauvaises voies ; qu'il était manifestement Hérétique et Simoniaque ; enfin qu'il était chargé d'une infinité de crimes énormes où il était tellement enduroi qu'il était incorrigible , et ne pouvait plus être toléré sans le renversement de l'Eglise. *Nogaret* ne s'en tint pas à une vaine déclamation , il demanda que le

Pape fût mis en prison , et qu'on nomma un Vicaire de l'église Romaine , et , qui plus est , il se chargea de l'exécution. Il arrêta le Pape dans *Agnani* , au moment où il s'occupait de la fulmination d'une nouvelle Bulle. A la mort de cet ennemi du repos des Rois , et des peuples , on éleva à la dignité de Pontife , un Evêque d'Ostie qu'on connaît sous le nom de Benoît IX. Il fut empoisonné par des Cardinaux , avec un plat de figues présenté par un jeune garçon déguisé en fille.

Nous dattons de cette époque l'affaiblissement de la puissance papale. Depuis quelques siècles on aurait cru que le tems l'avait tellement affermie qu'elle paraissait inébranlable. La superstition des peuples , la barbarie et l'ignorance avaient beaucoup fait pour les Papes ; mais les imprudences dont plusieurs d'entr'eux furent coupables , diminuèrent peu-à peu leur orgueil et leur autorité : les lumières qui commençaient à se répandre firent le reste. Après l'empoisonnement dont nous venons de parler , les Cardinaux demeurèrent encore près de deux

ans sans nommer de Pape. Mais les intrigues du Roi-Philippe s'étant jointes au St. Esprit, le conclave élut l'archevêque de Bordeaux, qui prit le nom de Clément V, et transféra le Siège papal à Avignon. Lorsque les Cardinaux reçurent les ordres de Clément, qui les mandait à Lyon pour s'y faire couronner, l'un d'eux (*) dit; *l'église ne reviendra de longtems en Italie, je connais les Gascons.* Il ne se trompait pas; car les Papes fixèrent leur sejour à Avignon pendant près de soixante-quatorze ans. Leurs ennemis profitèrent de cette longue absence pour envahir et ravager le soi-disant patrimoine de St. Pierre et attaquer l'autorité des Papes dans des écrits véridiques. Rome était alors le siège des tumultes et des guerres civiles; la noblesse et le peuple s'accordaient pour traiter avec le dernier mépris tout ce qui émanait des *Pontifes d'Avignon.* (C'est ainsi que les appellaient les Romains.) Les Papes ne recevant plus les revenus de leurs domaines en Italie, à cause des factions dont ils étaient la proie, eurent recours à

(*) Des Ursins.

de nouveaux expédiens pour avoir de l'argent. Ils commencèrent par vendre une plus grande quantité d'*indulgences*, ce qui les rendit odieux aux peuples et aux Princes; ils envoyèrent des Légats pour extorquer l'argent des Eglises et des fidèles; s'érigèrent en maîtres despotiques de toutes les cures, prébendes, abayes, et finirent par vendre publiquement toutes sortes de permissions scandaleuses, à un prix excessif. Jean XXII, surtout, se distingua dans cet abominable trafic. Ce fut encore sous le gouvernement de ces Papes *français*, que les *réserves*, les *provisions*, *expectatives* et mille autres impositions odieuses, furent inventées, remplirent les coffres de ces avars Pontifes, et l'Europe de justes plaintes contre une conduite aussi coupable. Ces manœuvres autant viles qu'indécentes procurèrent, à la vérité, des richesses immenses aux Papes, mais elles indisposèrent encore plus les peuples contre eux et achevèrent d'affaiblir leur autorité qui déclinait visiblement depuis le règne du méchant Boniface VIII.

Ce Jean XXII, qui n'eut guère moins

d'orgueil, et qui eut plus de vices que Boniface, était un Evêque de Porto, natif de Cahors, qui s'appellait Jacques d'Ense (*). On doit beaucoup blâmer ce Pontife de sa témérité et de son imprudence à poursuivre Louis de Baviere, sous le spécieux prétexte que son élection à l'empire n'avait pas été confirmée par les Papes. L'esprit rusé, l'orgueil, la faiblesse et l'avarice de Jean XXII, le portèrent à des excès dont ses partisans mêmes ont été obligés de convenir. Cette dernière passion l'engagea à se déclarer en faveur de Frédéric, duc d'Autriche, compétiteur de Louis. Ce Duc avait fait de belles promesses à sa Sainteté, si elle le faisait reconnaître seul Empereur légitime. En conséquence, le Pape lance une Bulle d'interdiction et d'excommunication contre Louis de Baviere; mais ce Prince sans se

(*) Après deux ans de cabales, les Cardinaux ne pouvant s'accorder pour l'élection d'un Pape, le Regent de France les fit enfermer dans un Couvent à Lyon. Ils s'en remirent à Jacques d'Ense pour le choix; alors il s'écria: *Je suis Pape!* et il le fut.

mettre en peine de la Bulle de Jean , marche à Rome , s'y fait couronner Empereur de la manière la plus solennelle , méprisant le vil courroux du fugitif prélat. Louis profita habilement , tandis qu'il était à Rome , de l'indignation des citoyens de cette ville contre le Pape , qui n'osait se rendre dans sa ville épiscopale , malgré leurs pressantes sollicitations.

Jean publiait une croisade contre l'Empereur , et ce Prince se préparait à faire déposer l'arrogant Pontife. Dans ce dessein , il tint un parlement dans la place de Saint Pierre , le 14 Avril 1328 , et y fit publier que quiconque serait trouvé coupable de Lèze-majesté ou d'hérésie serait puni de mort , suivant les anciennes lois. Quatre jours après , il convoqua au même lieu un autre parlement où Louis étant monté sur un trône fort élevé , revêtu de tous les ornemens impériaux , fit faire silence. Alors un Augustin nommé Nicolas de Fabiano s'avança et s'écria à haute voix : *Y a-t'il quelqu'un qui veuille défendre le Prêtre Jacques de Cahors ?*....ce qu'il répéta trois fois. Personne n'ayant répondu ,

un Abbé allemand prêcha en latin, prenant pour texte : *C'est ici un jour de bonne nouvelle*. Ensuite on lut une sentence fort longue contre le Pape, après laquelle l'Empereur dit : » Trouvant Jacques de Cahors » convaincu d'hérésie, par ses écrits contre » la parfaite pauvreté de Jésus-Christ, et » de Léze-majesté par ses injustes procédures contre l'Empire, en notre personne : » Nous le déposons de l'Evêché de Rome, » par cette sentence donnée de l'avis de nos » Princes et Prélats allemands et italiens ; et » ledit Jacques étant ainsi dégradé, Nous » le livrons à nos Officiers, pour être puni » comme hérétique ». L'Empereur fit élire ensuite Pierre de Sorbière, qui prit le nom de Nicolas V, et se fit couronner une seconde fois par cet antipape. Environ deux ans après, un Comte de Donoratique livra ce malheureux Nicolas à Jean XXII qui, après lui avoir fait faire une abjuration publique, le fit enfermer dans une prison où il mourut au bout de quelques années. Jean ne survécut guère à cette dernière vengeance. Il fut déclaré par tout le clergé de l'europe, hérétique, à cause

de quelques opinions qu'il avait répandues sur l'ame, son immortalité, la contemplation céleste, etc. Mais toutes les rêveries de ce Pape touchant la *vision béatifique* ne sont rien en comparaison de ce que nous pourrions appeller son *hérésie pratique*, qui fit trouver après sa mort, vingt-cinq millions de florins d'or, dont dix-huit en espèces et le reste en vaisselle, bijoux, tiaras, mitres, bagues et autres *jouets*, objets précieux qu'il avait extorqués durant son trop long pontificat.

Il fallait que le ciel n'entrât plus pour rien dans les élections des Papes; car voilà plusieurs scélérats de suite qui le furent par la force, la ruse ou l'intrigue. Après la mort de Jean XXII, le comte de Noailles et le Sénéchal de Provence enfermèrent encore les Cardinaux qui, au bout de quinze jours, élurent tous d'une voix, un *Jacques Fournier*. Lorsque celui-ci se vit saluer comme Pape, il dit aux Cardinaux réunis: *Vous avez élu un âne*. Cet âne qui n'en était peut-être pas un, prit le nom de Benoît XII. Ce fut sous son pontificat que les Electeurs assemblés près de Mayence, le 15 juillet 1336,

déclarèrent que celui qu'ils ont une fois choisi, n'a pas besoin de la confirmation du Pape. Jamais peut-être les Emperéurs n'ont eu une meilleure raison à opposer aux prétentions pontificales. Si les Electeurs avaient toujours tenu le même langage, les guerres du sacerdoce et du trône n'auraient pas eu des suites si funestes, si longues et si meurtrières. Soit que Benoît craignit les progrès de cette déclaration, soit que son caractère doux le portât à la paix, il cessa de poursuivre Louis de Bavière, et mourut comme un homme de bien.

Il n'est pas facile d'en dire autant de son successeur, *Pierre Roger*, connu sous le nom de Clément VI. Celui-ci marcha sur les traces de Jean XXII, et fut encore plus avare, plus vain et plus ambitieux que lui. Ce Pontife réveilla les démêlés du St. Siège avec l'empereur Louis. Ce Prince brava ces nouvelles foudres, comme il avait bravé celles de *Jean*. La mort mit fin à la querelle. Clément VI et Louis de Bavière terminèrent leurs jours presque en même tems. On sait que Clément VI acheta de la Reine *Jeanne de Naples*, la ville d'Avignon pour 80 mille florins d'or qui, dit-on,

ne furent jamais payés. Que cela soit ou non , les Papes la possédaient encore en 1789 ; et si les héritiers de la Reine Jeanne n'ont pas revendiqué l'invalidité de cette acquisition , les Français devenus libres s'en sont emparés , et par le droit que leur donnoit la Provence , et surtout , par le vœu des habitans. *Innocent VI* , *Urbain V* qui montèrent sur le Siège apostolique après *Clément* , ne firent rien qui mérite d'être rapporté. *Urbain* voulut remettre les Romains dans la possession du trône papal ; mais son voyage à Rome n'ayant pas été heureux , il revint mourir à Avignon. *Grégoire XI* imita son prédécesseur et ne réussit pas mieux ; la longue absence des Papes avait tellement diminué leur autorité en Italie , que les Romains , les Florentins , ne cessèrent de l'insulter de la manière la plus marquée. *Grégoire* voulait aussi retourner en France ; mais la mort le surprit à Rome , avant qu'il eut pu exécuter sa résolution. Ce Pape était le neveu de *Clément VI* et proche parent de la comtesse de Périgord , maîtresse de *Clément V*.

Les Cardinaux assemblés pour la première fois à Rome , depuis près de 80 ans , pour

procéder à l'élection d'un successeur de Grégoire XI furent épouvantés dans leur conclave par les cris de la populace romaine, qui demandait, les armes à la main, un Pape italien. Pour cette fois le St. Esprit les tira d'affaire, en leur inspirant d'un seul accord, le choix de l'Archevêque de *Bari* (Urbain VI) Napolitain aussi odieux aux Cardinaux qu'aux Romains même. Son incapacité, ses impolitesses et son orgueil insupportable, forcèrent ceux qui l'avaient élu à se retirer à *Fundi*, où ils élurent un second Pape, (Orland Robert, bâtard de Savoie, comte de Genève,) déclarant que l'élection d'Urbain VI, n'avait été qu'une cérémonie, à laquelle ils avaient été forcés pour appaiser la fureur d'une vile populace. Nous laissons au lecteur le soin de juger lequel des deux fut Pape légitime; car les raisons alléguées par les deux partis ne peuvent servir à rien moins qu'à nous décider sur cet article. Ce qu'il y a de plaisant dans ce *schisme*, comme disent les Historiens ecclésiastiques, c'est qu'Urbain donna des bénédictions à Rome tandis que le comte de Genève en donnait à Avignon.

L'europe se divisa et reconnut l'un des deux Pontifes tour-à-tour , selon les divers intérêts des Princes auxquels elle obéissait alors. Cette division ne fut pas momentanée , ainsi que l'ont osé avancer quelques écrivains peu instruits ou partiiaux ; elle dura plus de soixante ans , pendant lesquels il y eut constamment deux ou trois Papes au service des fidèles. Les diverses factions ne manquaient pas de procéder à une autre élection dès que leurs Pontifes venaient à rendre l'ame , ce qui perpétuait les meurtres , les guerres et le scandale. Ce qui est à remarquer , c'est que ces hommes qui partageaient la Papauté , en possédaient chacun les vices qui si souvent nous ont déjà fait frémir. Enfin , Charles VI , Roi de France , ayant ordonné de retenir prisonnier dans son palais d'Avignon , le Pape que son parti avait nommé , Benoît XIII , celui-ci effrayé donna une cession authentique et renonça au Pontificat dans les formes. La démarche de Charles avait été précédée d'une renonciation solennelle de l'église gallicane aux deux Papes alors régnans ; cette vigoureuse résolution

termina le schisme d'Occident. Remarquons que le clergé de ces tems barbares prit de semblables mesures au moment où il était le plus corrompu ; car en attendant qu'on eût décidé lequel des Papes régnans était le Vicaire de J. C. , les Prêtres s'abandonnaient à tous les excès , sans remords comme sans scrupule. Le seul bien qui résulta de ces abus inouis ; ce qu'ils eurent d'utile pour les intérêts politiques et religieux , c'est que ces dissensions portèrent un coup bien funeste à la puissance des Papes , et que les Empereurs et les Rois jusqu'alors leurs esclaves , devinrent bientôt leurs juges et leurs maîtres ; le peuple même se laissa désiller les yeux , et un rayon de bons sens sembla pénétrer jusqu'à ceux qui avaient tant d'intérêt à le proscrire. Beaucoup de villes profitèrent de ces troubles pour acquérir la liberté.

Au milieu de tous ces débats , Urbain VI, ne pouvant disposer des couronnes ainsi que l'avaient prétendu ou exécuté plusieurs fois ses prédécesseurs , s'amusa à Rome à faire donner la question à six Cardinaux qui lui avaient déplu , et si cruellement que les

infâmes exécuteurs de ses volontés ne pouvaient y tenir. Un jour entr'autres, il ordonna à Bazile du levant, chevalier de Rhodes, de faire donner la question au Cardinal de Venise, (Louis d'Ornato) ; il lui dit : *Tourmentez-le si fort que je puisse entendre tous ses cris* : et de fait, ce cruel Pontife était à lire le bréviaire sur la terrasse de son jardin. Il était pour lors enfermé dans le château *Nocera*, parce que le Prince Duras, dit *Charles de la Paix*, avec qui il s'était brouillé avait pris la ville d'assaut. Le ridicule se joignit à l'atrocité dans le caractère de ce Pape. Pendant le siège de la place, qui dura sept mois, il excommuniait l'armée ennemie, régulièrement quatre fois par jour ; et pour cela, il se mettait à une fenêtre, avec une petite sonnette d'une main, un flambeau allumé de l'autre et fulminait ainsi l'excommunication. Ayant eu le bonheur de se sauver par les secours d'un nommé Raymond de Beauce, le Pape emmena avec lui ses six Cardinaux prisonniers et l'Evêque d'Aquila. Ce dernier ne pouvant aller assez vite, parce qu'il était mal monté, fut mas-

sacré par ordre de sa sainteté ; ensuite il fit mourir cinq des Cardinaux qu'il traînait après lui , et relâcha le sixième à la prière du Roi d'Angleterre. Eh ! de tels Papes gangrenés de forfaits ont osé prendre le titre de *Vicaires de Dieu* ! Ces monstres de cruauté auraient du être punis par les derniers supplices. Qu'importe le rang , lorsque le crime le souille ? Si de tels hommes ne reconnaissent aucun tribunal audessus d'eux , ils en étaient plus coupables , puisqu'ils pouvaient faire le mal avec impunité ; cependant à la honte du genre humain , une partie de l'Europe obéit encore à des lois publiées par ces barbares Pontifes.

Après la mort d'Urbain VI , les Cardinaux romains élurent un d'eux nommé Cosmat de Méliatori , qui convertit son nom en celui d'Innocent VII. Cependant , Benoît XIII s'était échappé de son palais d'Avignon où Charles VI , le tenait prisonnier ; et Boniface IX , Pape de Rome , tandis que Benoît l'était à Avignon , se laissait mourir du chagrin de ne pouvoir vaincre l'opiniâtreté de son insolent compétiteur. Enfin , Innocent

VII meurt lui même : on le remplace par un Grégoire XII, Cardinal vénitien nommé *Ange Carrario*. Tout cela n'empêchait pas *Pierre de Lune* ou Benoît, de tenir le rang de Pontife en Catalogne, sa patrie. Le concile de Pise prononce la sentence de condamnation contre ces deux Papes, après une mure délibération, et déclare : „ que tous les crimes contenus en la requête présentée par les promoteurs, sont vrais et notoires, et que les dits Anges Carrario et Pierre de Lune sont schismatiques, opiniâtres, hérétiques, coupables de parjure, scandalisant toute l'église ; qu'en conséquence, ils se trouvent déchus de toute dignité, incapables de gouverner, indignes des plus légères marques d'honneur et de respect et les excommunie *ipso facto*. Le concile leur défend de se porter pour Papes, et déclare l'église Romaine vacante. »

Nous ne sommes pas surpris que d'après une aussi verte sentence les Papes n'aient plus voulu reconnaître l'autorité des conciles. Si les Princes de l'Europe en avaient fait tenir de tems en tems de pareils, nous croyons

que la cour de Rome et le Clergé en général, auraient été plus circonspects sur l'article des deux puissances, et que la France n'eut pas eu tant à souffrir dans sa révolution, par la résistance sacerdotale à la volonté souveraine du Peuple. Dès que ce jugement eut été prononcé, les Cardinaux, par ordre du concile, s'assemblèrent en conclave et procédèrent à l'élection d'un troisième Pontife. Remarquons quelque chose de bien singulier; c'est que la plupart des Cardinaux qui se trouvaient là, et plusieurs Evêques qui prononcèrent entre les deux Papes ou qui ne les reconnaissaient pas pour tels, ne tenaient leurs dignités que de ces Papes mêmes, et n'avaient droit de se trouver au concile qu'en vertu de la promotion faite ou par Benoît XIII, ou par Grégoire XII. Le Pontife élu par ordonnance du concile de Pise, fut Alexandre V, Grec de nation, qui mourut à Bologne l'année d'ensuite. Nouvelle élection de la part des Cardinaux: nouvelles malédictions que se renvoyaient les deux Papes dégradés.

Celui que la conclave reconnut pour Pon-

tife universel quinze jours après la mort du grec Alexandre , mérite que nous nous arrêtions un peu sur sa vie privée et papale. Il se passa sous son pontificat des choses qui paraîtraient bien étranges de la part d'un chef des Chrétiens , si nous n'avions pas accoutumé nos lecteurs à les regarder comme naturelles dès qu'elles arrivaient par l'entremise de ces hommes sacrés. *Balthazar Cossa* , *Napolitain* , qui prit le nom de Jean XXIII , était le même Cardinal qui gouvernait l'église sous le Pape précédent. Balthazar avait d'abord été ecclésiastique et même diacre , lorsqu'il crut devoir profiter de la confusion où ces guerres et celles des Princes plongeaient l'Europe. Il se fit corsaire et acquit en très-peu de tems la réputation d'un bon marin et d'immenses richesses. Dans cet exercice fort éloigné du chemin de la papauté , il s'accoutuma à dormir le jour et à veiller la nuit , habitude qu'il conserva toute sa vie. Après s'être bien enrichi , il quitta brusquement le métier de Pirate et revint étudier à Bologne. Le Pape Boniface IX lui donna l'Archidiaconat de

cette ville ; ce qui n'ayant pas trop satisfait Balthasar Cossa , il se rendit à Rome , pour y atteindre un plus haut degré d'élevation. Peu de tems après son séjour à Rome , il acheta de Boniface le chapeau de Cardinal. Sa nouvelle dignité ne l'empêchait pas de vivre avec une femme nommée Catherine , qu'il avait enlevée à Naples. Boniface IX se servit de lui pour remettre sous sa dépendance ceux qui avaient profité des circonstances pour se délivrer du joug de l'église. Cossa n'employa jamais à cette effet les armes spirituelles : mais il exécutait ces sortes de commissions en levant des soldats , qu'il emmenait avec lui , après les avoir bien exercés ; dès qu'il s'étoit mis en possession de la ville ou du château qu'il voulait réduire , il commençait par se dédommager des frais avec usure , et il n'était pas facile au Pape de le faire désaisir de ce qu'il avait pris. Balthasar était en un mot, un vrai corsaire sur terre comme il l'avait été sur mer ; il ne démentit pas plus son caractère tant qu'il fut Pape. Comme Jean XXII , il se coiffa lui-même de la tiare , au conclave qu'il maîtrisoit.

Lorsqu'e Sigismond , Roi de Hongrie monta sur le trône impérial , Jean XXIII convoqua le concile général de Constance , avec humeur , sachant bien qu'on ne pourroit guères se refuser à ce que voudrait l'Empereur dans une ville où ce Prince était le maître. Remarquons pour l'instruction des sages , que Sigismond arrivant le jour même de Noël à Constance , y chanta l'évangile en habit de diacre , à la messe célébrée pontificalement par le corsaire Jean XXIII. Malgré cette belle dévotion , les premières démarches de l'Empereur et du Concile furent d'obliger Jean à renoncer au pontificat On arracha à Jean la promesse de se démettre de la papauté si Benoit et Grégoire voulaient en faire autant ; mais le rusé pirate n'avait promis de renoncer au pontificat que dans l'espérance de trouver moyen de s'évader de Constance et de rendre par-là sa promesse nulle ; ce qui n'était pas facile , parce que Sigismond le faisait garder à vue. Le Duc d'Autriche qui était dans les intérêts du Pape Jean , imagina un tournois pour favoriser l'évasion. L'expédient

réussit. Vers le soir, le Pontife se déguisa en palfrenier, et monta sur un cheval mal équipé, vêtu d'une grosse casaque grise, avec une arbalète à l'arçon de la selle; dans ce brillant équipage, il sortit de la ville en présence de tout le monde sans qu'on se doutât que ce fut le Pape. Il se sauva à Schafhouse, ville appartenante au Duc d'Autriche qui le suivait de fort près. L'empereur déclara la guerre au Duc, qui pour éviter sa perte, livra le Pape à Sigismond. Jean XXIII savait mieux qu'un autre, qu'on ne pouvait résister à la force; aussi consentit-il à tout ce qu'on voulut. On le dégrada, et le concile ordonna qu'on le transférât dans la forteresse de Gofleben.

Après la déposition de Benoit XIII et de Jean XXIII, et la cession volontaire de Grégoire XII, on élut Othon Colonne, qui prit le nom de Martin V. Il est nécessaire d'observer que ce Pape Martin quitta Constance après avoir reconnu solennellement Sigismond, Roi des Romains; car les Empereurs ne portaient alors que ce titre, tant qu'ils n'avaient pas été couronnés à Rome.

L'année

L'année d'ensuite, Balthazar Cossa, ci-devant Pape, quitta sa prison et alla se jeter aux pieds de Martin V qui le fit Doyen des Cardinaux. On voit que tout s'arrange avec les bonnes ames. A quelque tems de là mourut Pierre de Lune, Pape sous le nom de Benoît XIII. Un Moine, dit-on, en qui il avait mis toute sa confiance, lui donna du poison dans des confitures qu'il prenait ordinairement après le repas. Ce malheureux ayant été arrêté confessa son crime et fut écartelé. Dans son testament de mort, il avoua que le Cardinal de Pise, légat de Martin V en Arragon, l'avait engagé à ce crime. Le Cardinal de Pise fut assez heureux pour se sauver en Italie. Il fallait que la fureur d'avoir plusieurs Papes eût gagné tous les pays, car après l'empoisonnement de Benoît XIII, les deux Cardinaux qui l'avaient suivi en Arragon, élurent à eux seuls un Chanoine de Barcelone, sous le nom de Clément VIII; mais ce simulacre de la Papauté fut sacrifié à un traité que fit le Roi d'Arragon avec Martin V. Ainsi finit ce que les historiens ont nommé le grand schisme d'occident, dont la durée avait été de 51 ans.

A la mort de Martin , un Cardinal Vénitien ceignit la tiare et prit le nom d'Eugene IV. Celui-ci hâta la tenue du concile de Basle, quoiqu'il le craignit autant que son prédécesseur. Eugene fut obligé de reconnaître par écrit la supériorité d'un concile général sur la Papauté. La fermeté avec laquelle se conduisirent les Pères de ce fameux concile , prouve la décadence de l'autorité des Papes. En effet, après avoir pris les mesures les plus hardies pour remplir l'objet de l'assemblée , on admit les Légats du Pape en qualité seulement de membres du Concile , avec la précaution de leur avoir fait prêter ce serment : qu'ils se soumettraient à ses décrets et aux lois faites relativement à la suprématie des Papes , à leur juridiction , etc. Eugene IV irrité des procédés du Concile , écrit au Cardinal Julien pour le dissoudre ; celui-ci , bien loin d'obéir à ses ordres , lui envoie des lettres très-fortes pour le détourner de ce dessein. Le Concile somme le Pape de se rendre à Basle dans trois mois. Le Pape répond par une bulle de dissolution du Concile et en indique un autre à Ferrare : mais le Roi de France Charles VII

défend aux Prélats de son royaume de se rendre à Ferrare. En même tems on casse à Basle la bulle du Pape , on le déclare contumace , et on ne reconnaît pas une promotion au cardinalat qu'Eugene venait de faire. L'indécence était au comble des deux côtés. Le Pontife excommunie le Concile de Basle , ordonne aux habitans de chasser les Pères qui le composent , et défend de porter dans la ville aucune des choses nécessaires à la vie. Les Pères de leur côté , déclarent le Pape suspens de toute juridiction ; enfin on le dépose comme perturbateur de la paix et de l'union , comme simoniaque , parjure , incorrigible , schismatique , hérétique. L'absurdité était jointe au ridicule dans les deux partis. Eugene répondait comme il pouvait et traitait l'assemblée de repaire où les démons de tout l'univers s'étaient réunis pour mettre le comble à l'iniquité. Il renvoya ceux qui assistaient à ce faux Concile , au jugement éternel de Dieu , avec *Coré* , *Dathan* et *Abiron*.

Malgré toutes les bulles , les injures et les malédictions d'Eugene , le Concile alla son train et les Pères de Basle élurent pour Pape

Amédée , duc de Savoye , qui avait abandonné ses états pour se faire hermite à Ripaille : il accepta cette dignité et prit le nom de Félix V. Enfin, les Conciles de Basle et de Ferrare (ce dernier avait été transporté à Florence) se terminèrent en 1443, et auraient dû l'être beaucoup plutôt pour le repos de l'Europe et l'honneur de l'église ; mais l'ennui des Cardinaux et des Evêques fit ce que d'autres motifs n'avaient pu les engager à faire. Trois ans après , Eugene IV fit aux Cardinaux avant de mourir, un grand discours où il témoignait le desir qu'il avait eu pour la paix. Ce discours nous paraît suspect ; car il eût été fort aisé à Eugene de ne pas troubler l'église et encore plus facile de remédier au désordre. Thomas de Sarzane lui succéda sous le nom de Nicolas V.

Ce Pontife mérite d'être distingué de ses prédécesseurs. Depuis *Sylvestre* il n'y avait pas eu sur la chaire pontificale , un Pape aussi savant et qui protégeât autant les arts et les sciences. Il les attira en Italie par les encouragemens qu'il donna aux Grecs venus de l'Orient à Rome. Ce Pontife mourut

du chagrin que lui causa la prise de Constantinople par Mahomet II. Ce fut aussi sous Nicolas V que le schisme qu'avait perpétué le concile de Basle, se termina définitivement par la cession d'Amédée ou Félix V. Les conditions que fit ce duc de Savoye pour se démettre sont singulières. Par le traité, le Pape Nicolas V annulla toutes les censures portées contre Félix. Ce qu'il avait fait fut approuvé; il conserva les dehors pontificaux, et devait être baisé sur la bouche par le Pape. A voir ces conditions on aurait cru qu'Amédée se réservait *in petto* un grand rôle à jouer. Point du tout: dès que le traité fut signé, Félix prit son baiser, retourna chez les Moines à Ripaille et ne songea pas plus qu'il avait été Pape, qu'il avait peu songé à le devenir. A Nicolas V succéda Alphonse Borgia, Espagnol, qui prit le nom de Calixte III. Il n'est connu que par le zèle qu'il employa auprès des Princes chrétiens, pour les engager à faire la guerre aux Turcs. A Calixte succéda *Aeneas Sylvius Piccolomini*, évêque de Sienne, autrement dit, Pie II. A son avènement au pontificat, ce Pape publia une bulle de rétractation, pour

ce qu'il avait écrit en faveur du concile de Basle , étant encore simple ecclésiastique. On ne manqua pas de rire de cette contradiction , et de dire que s'il n'avait jamais été Pape , il n'aurait jamais retracté son apologie de ce concile. Il mourut sans avoir persuadé personne sur ses sentimens , et eut pour successeur Pierre Barbo , Vénitien , qui prit le nom de Paul II. Ce Paul ne se fit connaître que par son jubilé réduit à 25 ans ; il accéléra par-là le retour de la cérémonie la plus absurde et la plus superstitieuse qui ait jamais existé.

Les Pontifes qui lui succédèrent ne se distinguèrent point par leurs vertus , mais plutôt par leurs vices. (Sixte IV , et Innocent VIII). L'europe était alors menacée par les Turcs , sur-tout l'Italie , et les Papes n'avaient que le tems de songer à leur propre sûreté. Nous dirons seulement que le Pape Sixte IV , approuva et soutint l'assassinat commis contre les deux freres de Médicis , par les Pazzi et voulut même excommunier les Magistrats de Florence , qui avaient fait pendre un archevêque de Pise , convaincu d'é-

tre à la tête de la conjuration. Ce trait ne fait pas honneur à la mémoire de Sixte IV. Sous le pontificat d'Innocent VIII parut un licencié en Théologie , nommé Laillier , qui envoya et défendit à Rome et devant la faculté de Théologie de Paris , les propositions suivantes : » Gardez les Commandemens de Dieu et des Apôtres , pour ceux des Evêques c'est de la paille : les Saints riches sont canonisés , les Saints pauvres rejettés. Il y a quelque tems qu'il est défendu aux prêtres de se marier ; je ne sais si les Papes ou les *papillons* ont le droit de faire de pareilles défenses. Je donnerai deux blancs à celui qui me produira un passage de l'écriture par lequel nous soyons obligé à jeûner le carême. Depuis S. Sylvestre , l'église romaine n'est plus l'Eglise de J. C. « Le Pape poursuivit Jean Laillier vigoureusement ; mais la faculté de Paris ne lui infligea d'autre peine que celle de se rétracter. Celui-ci ne le fit que d'une manière outrageante pour le Pontife ; et malgré tout , le Pape céda ; on craignit à Rome que la chose n'allât trop loin.

Enfin , on vit monter sur la chaire apos-

tolique , après la mort de Jean-Baptiste Cibo ou Innocent VIII , ce fameux Roderic Borgia , que l'atrocité de son caractère a rendu justement célèbre parmi les Papes , comme Néron le fut parmi les Empereurs. Cet Espagnol prit le nom d'Alexandre VI , en ceignant la triple couronne. Borgia connaissait trop bien la cour romaine pour ignorer que son argent lui suffisait pour être Pape , quoiqu'il n'eut aucune des qualités requises et qu'il possédât au contraire à un degré éminent tous les vices qui devraient en exclure. Oserons-nous sans rougir parler des mœurs dissolues de ce Pontife ? Si tous les Historiens n'étaient pas d'accord sur le libertinage public et les autres crimes de Borgia , nous croirions devoir être suspectés de partialité , en retraçant , même faiblement , une partie des débordemens de cet Evêque de Rome. On sait que n'étant encore que Cardinal , il avoit eu de sa digne Vanosie , dame romaine , épouse de Dominique Arimano , quatre fils et une fille. L'ainé , Louis Borgia , fut duc de Candie ; le second appelé César , fut Cardinal , puis duc de Valentinois ,

homme le plus cruel et le plus ambitieux qui ait jamais été. Le Pape son pere qui avait une complaisance aveugle pour lui, renversa toutes les lois pour le porter, s'il eut pû, jusqu'au trône des Césars dont il lui fit prendre le nom. Sés autres enfants furent Jean et Godefroi et sa fille nommée Lucrece, qui avait été mariée à un Espagnol; mais lorsque le père fut devenu Pape, il la lui ôta, pour la donner à Jean Sforce, Prince de Pezzaro. Cette femme est accusée, avec apparence, d'avoir pris souvent ses frères pour amans.

Alexandre VI était non seulement dénué de tout principe de probité, mais même de tout sentiment de honte. Nous voulons croire que ses ennemis ont quelquefois outré les accusations contre lui, et exagéré l'horreur des crimes dont il s'est réellement souillé; mais nous pouvons aussi assurer qu'il y a quantité de faits incontestables qui suffisent, par leur nombre et leur atrocité, pour rendre sa mémoire odieuse à tout ceux qui ont la moindre teinture de vertu. Répétons encore que l'amour désordonné qu'il eut

pour ses bâtards , fut la principale source de ses crimes ; il poussa sa tendresse pour eux à un point qu'il est impossible d'exprimer ; il voulut les combler de richesses et d'honneurs , et pour y réussir , il foula aux pieds tous les obstacles que lui opposaient la raison , la justice et la religion.

Alexandre ne voulant pas souffrir que Charles VII s'emparât de Naples et de quelques autres places d'Italie , le Roi de France entre à Rome malgré ce Pontife et le force à se retirer dans le château St. Ange , avec deux Cardinaux seulement ; les dix autres qui ne l'avaient pas voulu suivre pressaient le Roi Charles de faire le procès au Pape. Le Roi força Alexandre de remettre le château St. Ange et d'autres places de sûreté , sous condition que son fils chéri , le Cardinal César Borgia suivrait la cour comme otage. Ce Pontife cruel fit brûler à Florence Savonarolle et deux autres Dominicains , pour avoir dit la vérité sur la conduite d'Alexandre. César Borgia , soutenu par le Pape son père , s'empare du Duché d'Urbin et de la principauté de Camérino. Les princi-

paux Seigneurs d'Italie s'étant ligués contre lui, il employa à son ordinaire, la perfidie pour se tirer de ce mauvais pas. Il fait la paix avec eux et les ayant attirés à Sénigaglia, il les enferme dans cette place et se saisit de leurs personnes. Deux d'entr'eux sont étranglés. Le Cardinal des Ursins est conduit au château St. Ange où on l'oblige de signer un ordre pour faire livrer à Borgia toutes les places dont la maison des Ursins était en possession; après quoi on le fait empoisonner. Le Cardinal Ferraro meurt aussi empoisonné; le Duc de Valentinois fait enlever sa succession, qui montait à plus de huit cent mille écus d'or. Plusieurs Auteurs du tems écrivent qu'Alexandre VI avait depuis long-tems cette succession en vue, et qu'il n'avait fait passer le Cardinal Ferraro par toutes les charges lucratives de la cour de Rome, que pour le trouver plus gras lorsqu'il le ferait tuer. Les Sultans ont sans doute pris cette méthode de lui, à l'égard des Pachas.

L'année 1053 délivra la terre du méchant Pontife Alexandre VI. Presque tous les Historiens conviennent qu'il mourut du poison

que César Borgia son fils avait fait préparer pour quatre Cardinaux dont il voulait recueillir les dépouilles, et en particulier pour le Cardinal Cornetto. Ce poison avait été mis dans une bouteille de vin, qu'on avait en conséquence fort recommandée au maître d'hôtel qui crut par-là que c'était un vin précieux. Le Pape ayant demandé à boire, il n'en manqua pas de lui donner de ce vin, ce qui le fit mourir en peu d'heures dans des convulsions horribles. Malgré les brigues du Cardinal d'Amboise et de Louis XII son maître, les Cardinaux donnèrent pour successeur à Alexandre, François Piccolomini, qui prit le nom de Pie III. Ce Pape ne vécut pas assez pour qu'on en fasse mention ici.

Il n'en est pas de même de Jules II qui endossa la mitre et la cuirasse après lui. L'amour de Jules pour la guerre, lui fit prendre ce nom en mémoire de *Jules César*. Son génie était ardent, remuant, inquiet. Il mania avec souplesse et fermeté les esprits de son temps et les princes de l'Europe, les associant à ses desseins et les rejetant ou se tournant contre eux, dès que ses in-

térêts l'exigeaient. Ce Pontife célèbre fit construire et posa la première pierre de l'église St. Pierre , sur les ruines du Vatican. On sait assez que les accroissemens qu'on a faits dans la suite à cette église l'ont rendue un des édifices les plus considérables et les plus beaux de l'Univers. Tandis que d'une main Jules posait les fondemens d'un autel , de l'autre il conduisait la fameuse ligue de Cambrai contre les Vénitiens. Disons en passant , que l'histoire de cette ligue fait connaître combien est vraie cette maxime , que l'argent est le nerf de la guerre , et combien on doit être attentif dans un état à faire fleurir le commerce qui le procure.

Jules II , après avoir excommunié les Vénitiens , fait sa paix avec eux et les absout de tous péchés ; mais Louis XII les avait plus dangereusement excommuniés en gagnant la bataille d'Aignadel. Le Pape voulut engager la ligue contre ce Prince qu'il ne voyait pas de bon œil ; Louis se moqua des efforts et des prétentions du Pape. Alors le Pontife tourna ses armes contre les héritiers du Prince de la Mirandole ; il dé-

pouilla sans pitié la veuve et l'orphelin ; lui qui aurait dû les protéger ! Cet Evêque intrépide mit le Siège en personne devant la Mirandole dont il se rendit maître par capitulation ; quoiqu'ayant risqué deux fois sa vie dans les combats et manqué d'être pris , il voulut emporter la gloire d'être entré dans une ville par la brèche. Pendant que le Pape marchait le *pot* en tête et la *dague* au côté , le roi de France et l'empereur faisaient convoquer par les Cardinaux mécontents , un concile à Pise contre sa sainteté qui fut forcée , pour opposer concile à concile , d'en indiquer un à Rome dans l'église de St. Jean de Latran. Mais le Pape ne se bornant pas aux foudres spirituelles menaça les Florentins de mettre le siège devant leur capitale , parce qu'ils donnaient dans Pise , un asyle au concile. Louis XII donna des lettres patentes pour l'acceptation du concile de Pise ; le Pape cita les français à son tribunal divin , mit leur royaume en interdit , etc. La mort empêcha le Pape de recevoir la réponse que la France aurait faite à sa citation.

La fraude, la cabale et l'argent, furent les moyens dont s'était servi Jules II pour parvenir au pontificat, et son règne ne fut gu'une guerre continuelle. Son inclination le portait à une férocité sauvage, et au ton le plus impérieux. On peut aisément imaginer quel devait être l'état de l'église et de la religion sous un Pontife, un Vicaire de J. C. qui passait sa vie dans un camp parmi les armes, et qui ne connaissait d'autre gloire que celle que procurait le sac d'une ville ou le gain d'une bataille. Léon X qui monta après Jules sur la chaire de St. Pierre, quoique d'un plus doux caractère que son prédécesseur, était aussi indifférent que lui sur les intérêts de la religion: il protégeait les savans et l'était lui-même, autant que l'ignorance du siècle pouvait le permettre. Les lettres et les plaisirs partageaient son tems. Il avait une aversion décidée pour les affaires et ne se distingua que par sa prodigalité, son inconstance et son luxe. Jules II avait bâti des Eglises; Léon X rétablit des théâtres. Quelques défauts obscurcissent sa mémoire; mais son goût pour les lettres et

la protection qu'il leur donna , doivent réparer les torts dont des historiens rigides ont voulu le couvrir.

C'est sous le pontificat de Léon X , que François I substitua le honteux Concordat à la pragmatique. La soif de dominer qui consumait les Papes , leurs orgueilleux efforts pour opprimer Princes et peuples , étaient accompagnés de l'avarice la plus effrénée. Cette passion qui depuis long-tems dirigeait les Evêques de Rome , ne rendit pas Léon X moins empressé que ses prédécesseurs à augmenter les richesses du St. Siège. Il sacrifia la vanité de régler et confirmer les élections des Abbés , Evêques , etc. , au plaisir de dépenser des trésors , en laissant les Rois Français nommer à ces dignités ecclésiastiques. L'argent cette fois fut plus fort que la morgue chez les Pontifes romains. D'ailleurs la liberté de la pragmatique-sanction blessait leur vanité , et il fallait bien que le concordat valut mieux pour la cour de Rome , puisque la nation française le reçut avec autant de répugnance que d'indignation.

Le Pape échappa à une conspiration contre sa personne tandis qu'il faisait approuver par le concile de Latran , le traité qu'il venait de conclure avec le Roi de France. Le Cardinal de Sienne , Petrani , convaincu d'être l'auteur de la Conjuración , fut étranglé dans sa prison.

C'est sous le pontificat de Léon X , que nous placerons la vente scandaleuse de ces indulgences qui revoltèrent l'Europe déjà éclairée par quelques bons écrits et par les disputes insensées des Augustins et des Dominicains , marchands de cette denrée spirituelle. Nous avons vu comment les Evêques de Rome avaient usurpé , envahi , augmenté ce qu'ils appellaient le patrimoine de St. Pierre , et nous voyons maintenant les moyens enfin mal-adroits qu'ils mirent en usage , pour acquérir de nouvelles richesses avec lesquelles ils pussent soudoyer les amis dont ils avaient besoin pour soutenir leurs usurpations et affermir leur puissance.

Léon X eut à soutenir les attaques des Luther , des Zuingle , des Cronstad , Oæcotampade , etc. Toutes ses bulles ne purent éteindre

le feu que les indulgences avaient allumé et qui consuma la moitié des revenus de la cour de Rome. Le Pape écrivit à Charles-Quint pour se rendre maître de la personne de Luther ; mais ce Prince lui répondit qu'on n'arrêta pas les gens en Allemagne avec la même facilité qu'en Italie , et que d'ailleurs il ne pouvait exercer aucune juridiction qu'il n'eût été auparavant couronné et reconnu Empereur. Cette réponse nous fait présumer que les Papes n'avaient plus le crédit de faire reconnaître les Empereurs à leur gré : Léon le sentit et se tut. Les Princes d'Allemagne, dans une diète , présentèrent contre le Pape, un mémoire de plaintes contenant cent articles. Les Princes s'y plaignirent des taxes , des dispenses , des absolutions , de l'argent qui se tirait des indulgences , de l'évocation des procès à Rome , etc. Ainsi chaque démarche des Pontifes renversait une partie de l'argile qui avait servi à élever ce colosse superstitieux. Léon X mourut en laissant l'église dans la confusion et la réforme faisant les plus grands progrès.

Le précepteur de Charles-Quint lui succéda

sous le nom d'Adrien VI. Ce Cardinal était en Espagne lorsqu'il fut élu et n'était connu ni des Cardinaux ni de personne dans Rome où il n'était jamais venu ; mais il ne vécut que deux ans sur la chaire Romaine. Jules de Médicis revêtit la tiare après lui et prit le nom de Clément VII. La Suisse, l'Angleterre, une grande partie de l'Allemagne et d'autres contrées de l'Europe embrassaient la réformation. Clément ne pouvait plus réparer les fautes de Léon. Si ce dernier eût rappelé ou interdit les Moines auxquels il avait donné la commission de vendre et prêcher les indulgences, et qu'il se fut relâché sur les vexations pécuniaires qu'avaient exercé ses prédécesseurs et lui-même, peut-être l'Europe aurait-elle le malheur de vivre encore sous le joug de la cour de Rome ; peut-être aussi Luther, Calvin, Zuingle, etc. fussent-ils rentrés sous l'obédience des Papes, s'ils eussent été pourvus des commissions dont les Dominicains, inquisiteurs de la foi, étaient chargés.

Le Connétable de Bourbon, mécontent de François I passe au service de l'empereur

Charles-Quint et conduit pour ce Prince , une armée en Italie , qui devait faire semblant de s'emparer de Naples , mais qui devait demander le passage par Rome au Pape ; le refus de celui-ci avait été prévu par le conseil de Charles-Quint ; en conséquence , le duc de Bourbon se rendit maître de la ville. Clément VII se sauve dans le château St. Ange tandis que le connétable payait de sa vie cette fatale conquête. La mort du Général ne sauva pas Rome du pillage ; le Prince d'Orange qui commandait sous Bourbon permit tout aux soldats. Ceux-ci, la plupart Luthériens , entrèrent dans les maisons des Cardinaux , se revêtirent de leurs habits , déposèrent le Pape avec dérision , et élurent Luther à sa place (*). Pendant que cette farce se jouait à Rome , Charles-Quint faisait faire des processions en Espagne où il était alors , laissant croire par-là qu'il souhaitait la délivrance du Pape ; mais

(*) Pendant les neuf mois que dura le sac de Rome , rien de précieux n'y fut laissé ; plusieurs mille Religieuses , entre autres femmes , y furent engrossées. . . . Romains de nos jours appréciez les Français qui vous ont vaincu !

Il avait donné des ordres secrets de le tenir bloqué dans son château St. Ange , jusqu'à ce qu'il eut consenti à ce que voulait l'Empereur.

L'Angleterre échappe entièrement au Pape , à cause du divorce que voulait obtenir Henri VIII , en cour de Rome , contre Catherine d'Arragon , tante de Charles-Quint , afin de pouvoir épouser Anne de Boulen dont il était amoureux. Le Pape était fort embarrassé ; il aurait bien voulu conserver ce que lui valait l'Angleterre ; mais il savait aussi combien lui pourrait coûter le ressentiment de l'empereur. Après de longs débats , Henri se fait déclarer chef de l'église angloise , épouse Anne de Boulen , fait casser par le parlement les bulles et les appellations de la cour de Rome , et enfin , on brula dans les rues de Londres l'effigie du Pape. Clément VII se dédommagea de cette perte en couronnant de ses mains sacrées Charles-Quint , comme Empereur des Romains , dans la ville de Bologne en 1530.

A la mort de ce Pontife , le conclave élit en sa place le Cardinal Alexandre *Farnese*

connu sous le nom de Paul III. C'est le même Pontife que Voltaire compare et met au-dessus des plus grands Rois pour la galanterie, (son héros Henri IV excepté.) En effet, ce Paul III fit bientôt murmurer contre lui par la promotion de deux Cardinaux, Alexandre Farnese, âgé de quatorze ans, et Guy Ascagne Sforce, âgé de seize. Tous deux étaient ses petits fils: le premier sortoit de Louis de Farnese, son fils naturel, et le second de Constance, sa fille aussi naturelle. On dut être assez étonné que dans un tems où l'on ne parlait que de réformes, on vit créer deux Cardinaux si jeunes, qui par leurs dignités étaient destinés à partager avec leur grand-père, le gouvernement de l'église universelle.

Charles-Quint se rend à Rome et convient avec le Pape de choisir Mantoue pour y assembler un concile général. Paul III donne une bulle pour le convoquer; mais le Duc de Mantoue refuse sa ville, en alléguant qu'il faudrait une trop forte garnison. Deux siècles plutôt le Pape aurait fait prêcher une croisade contre un Prince qui se fut permis un

semblable refus ; mais Paul III se contenta d'indiquer Vicence, dans l'état de Venise, pour le concile qui ne fut pas encore tenu dans cette ville. Seconde entrevue du Pape et de l'empereur à Busseto, pour faire la paix avec la France. Dès qu'elle fut conclue l'année suivante, le Pape publia une bulle par laquelle il indiquait encore le concile à trente. Ce concile tant désiré ne s'ouvrant pas, Paul III passait son tems à investir des Duchés de Parme et de Plaisance, son fils Pierre-Louis Farnese. On s'en plaignit hautement dans l'Europe, et on trouva fort étrange que pendant qu'on s'occupait à réformer le clergé, le chef de l'église donnât des principautés à son bâtard.

Enfin l'ouverture du concile eut lieu à Trente. Il y eut beaucoup d'altercations sur les livres de l'ancien et du nouveau Testament : mais cette dispute n'est pas de notre ressort, nous n'envisageons ici que l'homme philosophiquement et non le Pape en qualité de théologien. Cette histoire n'est point une controverse. Ce sont les actions des Pontifes de Rome qui font l'objet de nos re-

cherches , quant aux rapports qu'eurent ces actions avec les intérêts des Princes et des peuples. Ce que nous en disons ici suffit pour le genre de lecteurs auxquels cet ouvrage est destiné.

Le concile de Trente n'avait encore rien fait d'important , lorsque Paul III quitta ce monde. Le Cardinal *Del Monte* son Légat à Trente lui succéda sous le nom de Jules III. A peine ce dernier eut-il été créé Pape qu'il donna son chapeau de Cardinal à un jeune homme dont on n'a jamais bien connu la naissance. Tout ce qu'on sait , c'est que le Pape l'avait fait adopter par son frere *Beaudoin Del Monte* , et qu'il lui témoignait , même en public , une tendresse amoureuse. Le jeune Innocent se conduisit si mal lui-même que le Pape Pie IV fut obligé de le dégrader. Jules donne une nouvelle bulle de convocation , pour le Concile à Trente , et adjoint deux Nonces au Légat *Crescentio* qui ouvrit le concile pour la seconde fois. Les Ambassadeurs des Princes déjà protestans arrivent à Trente ; mais la guerre que leurs maîtres entreprirent

contre l'empereur fit suspendre solennellement le concile le 28 Avril 1552. Le Pape Jules III meurt comme son prédécesseur, sans avoir pu installer solidement le concile, que cependant ils redoutaient tous deux. Après lui Marcel II ne tint la chaire pontificale que vingt et un jours.

Le Cardinal Carraffe succéda à Marcel et gouverna sous le nom de Paul IV. C'est sous le pontificat de Paul, qu'il faut placer l'abdication plaisante de Charles-Quint. Ce Pape eut avec la Reine Elisabeth, une querelle qui ne fut pas terminée à l'avantage de la cour de Rome : le tems était passé où les Evêques de cette ville avaient toujours raison. A la mort de Paul IV, le peuple romain qui n'avait pû lui pardonner d'avoir fait construire une nouvelle prison de l'inquisition, insulta sa statue, la brisa et en jeta la tête dans le Tybre; il abattit la prison et mit en liberté tous ceux qu'elle renfermait. Le Commissaire de l'inquisition fut assez heureux d'en être quitte pour quelques blessures. Ange de Médicis fut intronisé après Paul, sous le nom de Pie IV. Ce nou-

veau Pape s'empessa de reconnaître pour Empereur, Ferdinand frere de Charles-Quint, ce que son prédécesseur avait refusé.

On doit se rappeler que le concile de Trente chôma depuis long-tems, en dépit des *Saints* d'alors; il ressemblait assez à un corps sur lequel on avait jetté l'interdit. Pie IV pensa à terminer cette grande affaire. La bulle de convocation qu'il publia pour cet effet en 1560, déplut à tous les Princes de l'Europe. Ce Pape fit faire le procès aux Carraffes, c'est-à-dire, à presque tous les parens de Paul IV. Le Cardinal Diomedé Carraffe est étranglé dans sa prison. Le Duc de Montoris son frere est décapité sur le pont du château St. Ange. On fit aussi couper la tête au comte d'Aliffé beau-frere du Duc et à Léonard Cardini. Mais après la mort de Pie IV, son successeur fit revoir le procès, et les restes de cette famille infortunée furent rétablis dans leurs honneurs et dignités. Pie IV fit une troisième ouverture du concile de Trente, tandis que les Electeurs en personne, élurent pour Roi des Romains, l'Archiduc Maximilien qui se

contenta d'être sacré par l'électeur de Mayence et qui refusa constamment d'envoyer des Ambassadeurs d'obédience au Pape. Les Cardinaux qui présidaient à Trente ne s'accordaient pas sur l'article de la réformation. L'un d'eux dit en plein concile que les illustres Cardinaux avaient besoin d'une illustre réformation. On se plaignit aussi que le concile n'était pas libre; car l'ambassadeur de France écrivait à Rome à son confrère : priez le Pape de laisser la liberté des propositions, vœux, délibérations, etc. dans le concile, *pour qu'on ne soupçonne pas que cette assemblée fasse venir de Rome le St. Esprit dans une Valise.* Ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut sur ce sujet.

Enfin la clôture du concile de Trente fut annoncée; les décrets qui en sortirent, la plupart sur des points de discipline ne furent acceptés par aucune nation. Les troubles de l'église subsistèrent; mais l'autorité des Papes devint de jour en jour plus chancelante. A Pie IV succéda Pie V, homme d'un esprit et d'un caractère austères et

mélancoliques ; ce qui , joint à d'autres qualités de même nature , lui a mérité une place dans le calendrier que réforma son successeur Grégoire XIII , connu auparavant sous le nom de *Buoncompagno*.

Celui-ci approuva le massacre abominable de la St. Bartélémy ; la tête de Coligny lui fut envoyée. Des médailles et un tableau qui retracent sa joie infernale dans cette circonstance perpétueront l'horreur de sa mémoire. Sixte V surpassa une partie de ses prédécesseurs par son orgueil , sa magnificence , son intrépidité , sa force d'esprit , et plusieurs grands vices. Jaloux de s'immortaliser par quelque entreprise d'éclat , il fit relever l'Obélisque de Sésostris , superbe monument de l'ancienne Rome , tombé depuis longtems dans l'oubli et couvert de poussière. Jules II et Paul III avaient eu le même dessein sans avoir le courage de l'exécuter. Au bout de six mois l'Obélisque fut élevée sur son piédestal , par le travail de huit cents hommes et de cent cinquante chevaux. Sixte V fixa à soixante et dix le nombre des Cardinaux. Ce fut par

les instigations de Sixte que Philippe II se laissa persuader de faire la guerre à la reine Elisabeth. Le Pape lui promit la conquête de l'Angleterre à condition que le Roi d'Espagne en ferait hommage au St. Siège. Philippe II mit en mer la flotte la plus formidable en apparence , que le nom de *l'invincible Armada* a rendu célèbre, et encore plus le désastre que la tempête et les vaisseaux d'Elisabeth lui firent éprouver.

Trois Papes se succédèrent rapidement. Clément VIII est exalté en 1592. La ligue de France trouve en lui un appui plus constant que solide. Si le Parlement de Paris admet son bref injurieux contre les prétentions de Henri IV , celui de Châlons le casse avec éclat. Ce n'était déjà plus le tems où l'Empereur du même nom éprouvait d'indignes traitemens. On assure néanmoins que Henri IV , renégat de sa secte, fit , par procureur et à huis clos , sa pénitence à Rome. Si ce fait est vrai , le *Grand Henri* fut alors très-petit et sa politique bien rampante.

Paul V voit l'Angleterre se rattacher à sa glèbe ; mais son humeur brusque oblige le

pieux roi Jacques à se mettre en garde contre sa prétendue suprématie. Le Sénat de Venise agit plus hostilement ; la résistance est couronnée par le succès. Les armes temporelles ne servent pas mieux le Pontife que les spirituelles ; ses troupes sont battues et ses censures sans effet. Comme on poussait le juste mépris jusqu'à refuser d'être absous de ces insolens anathèmes , il fut réduit à semer sourdement la discorde dans la chrétienté ; ce qui le fit accuser de n'avoir pas été tout à fait étranger à l'assassinat de Henri IV.

Grégoire XV fut aussi malheureux dans ses desseins ; mais les peuples arrachés à la verge de fer des Papes , retombaient sous celle d'autres tyrans ! Les Princes débarrassés de la terreur papale , rivèrent à loisir et sans rivaux , les chaînes des nations engourdies par tant de siècles de calamités. Cependant le collège des Cardinaux devenu plus circonspect sur les élections , à cause de la multitude d'ennemis qui entreprenoient de resserrer encore les bornes du despotisme papal , ne présenta plus , dans cette dignité impor-

tante , des hommes ouvertement diffamés dans le public.

Urbain VIII n'osant entreprendre de scélératesse qu'en paroles , parce qu'elles ne fussent plus demeurées impunies , fut réduit à s'occuper de la forme et des dimensions des frocs et des capuchons des Moines ; à créer des Saints ; à combattre les savans , tel que le célèbre et infortuné Galilée ; à discourir contre Jansénius. Innocent VIII s'en prit aussi aux livres , n'en pouvant plus brûler les auteurs ; car ils se gardaient bien de se rendre à Rome devant l'*infernale Inquisition*. Le bras séculier repoussa sans efforts les siens ; mais il soutint la folie théologique sous Alexandre VII et Clément IX , grace au renfort que leur accorda la *Société de Jésus*. Elle continua à les servir sous les régnes suivans , par ses intelligences dans les cours , ses calomnies contre le mérite et son adroite hypocrisie dans le monde.

Louis XIV dupe du fanatisme et de la démence se chargea d'exécuter les crimes pour lesquels les Papes étoient devenus impuissans. S'il fut cruel envers les prétendus

hérétiques , il n'en fut pas pour cela l'esclave de Rome qu'il humilia souvent , et toujours avec impunité. . . . Voilà encore huit Papes qui sont obligés de faire la guerre aux mots. Leurs bulles anathématisent des écrits de controverse et occupent la sainte oisiveté. Ici finissent les Jésuites.

Enfin , paraît Clément XIV , auparavant Ganganelli , (1769). Ce Pontife semblait propre à reculer la chute de la chaire apostolique. Prudent , instruit , philosophe même , il honora un siège avili par les trois quarts de ses prédécesseurs. Il n'eut pas la gaucherie de tenter d's opérations au-dessus de sa fragile autorité. Il annulla de lui-même la bulle *in Cœnâ Domini* de Pie V , qui faisoit rire de pitié tout l'univers. Cette bulle fut le dernier coup d'éclat que tentèrent les Papes , jusqu'aux extravagances de Braschi.

A Clément XIV , qui dut sa mort à ses ennemis , succéda ce Jean Ange Braschi , en 1775 , sous le nom de *Pie VI*. Cet homme borné et chancelant comme presque tous les Princes de ce siècle , passe , quoique vieux , pour être plus de tems à sa toilette qu'à la prière.

prière. Le népotisme l'a aidé à courir à sa perte. Concentré dans son méprisable consistoire , il ne s'arrêta pendant long-tems qu'aux minces objets , ou bien les affaires de conséquence échappèrent à ses las. Mais , dès l'aurore de la révolution française il crut entrevoir le crépuscule de l'ancienne autorité papale , et prit leçon , pour sa conduite , dans l'horrible histoire de ses devanciers. Etouffer la liberté renaissante , faire détruire par le clergé même , les limites étroites qui circonscrivaient à présent la dignité de sa place , et dominer sur la représentation nationale qui faisait plier la royauté , telles furent ses coupables espérances. Chacun connaît les moyens plus coupables encore qu'il employa pour les réaliser , et l'impuissance absolue de ses excommunications qui firent peu de dupes , et flattèrent les seuls hypocrites intéressés.

Plus hardi que du tems de son voyage insignifiant à Vienne , il se promettait dans sa victoire sur les Français , la compensation de l'amertume dont l'avait abreuvé Joseph II. Mais la providence enfin lassée avait marqué le terme fatal et de son existence pu-

blique et de celle de son trône. Ses bulles aussi folles, au fond, que dans leurs entours; sa protection pontificale accordée aux pieux émigrés; ses intrigues multiformes; le sang répandu à sa voix; et, en dernier lieu, sa perfidie hideuse, après avoir obtenu la paix d'un généreux vainqueur; tout cela mit fin à la lugubre série des Papes. Rome est pris par les Français qui veulent venger l'injure faite à leur nation dans la personne de son Ambassadeur, et l'exécrable assassinat commis contre leur Général *Duphot*. Le Pape se rend prisonnier; mais bientôt il obtient de s'éloigner et laisse les Romains ressusciter avec enthousiasme à la liberté. Le sol où il se retire semble même le rejeter; un tremblement de terre le chasse de Sienna.

Le développement de ces griefs et de leur châtement appartient aux fastes de la révolution française, ainsi que le rétablissement de la République romaine qui en fut la suite heureuse. Je dois dire néanmoins que ce fut le 27 Pluviôse an VI, (jour anniversaire de la 23.^e année du règne de Pie VI) que le Peuple romain reprit son droit de souveraineté, au Campo-Vaccino.

Dans cet acte solennel , (intitulé *Atto del popolo sovrano* ;) il est dit , en substance : que le peuple romain , opprimé depuis très-long-tems par un gouvernement de prêtres , vrai monstre politique , a tenté plusieurs fois en vain d'en secouer l'horrible joug ; qu'une magie secrète de superstition , d'intérêt et de force armée combinés contre ses efforts , avait rendu jusqu'à présent ses tentatives inutiles ; mais qu'enfin ce gouvernement vient de s'écrouler de lui-même par ses alternatives de faiblesse et d'insulte , de bassesse et d'orgueil ; que le peuple romain , craignant de lui voir succéder ou l'horrible anarchie , ou une pire tyrannie , a rassemblé tout son courage et recueilli toutes ses forces pour se soustraire aux résultats de cette dissolution ; qu'il s'est en conséquence , décidé à revendiquer ses droits de souveraineté ; qu'enfin ce peuple réuni , déclare , avec un seul esprit et d'une seule voix , à Dieu même et à l'univers :

Que le peuple romain n'a eu aucune part aux attentats affreux et aux assassinats par lesquels ce gouvernement a si gravement offensé la nation française et sa république

invincible ; attentats que le peuple déteste et qu'il abhorre, et dont l'infamie doit retomber perpétuellement sur la tête de leurs auteurs ;

Qu'en supprimant , abolissant et anéantissant les autorités politiques , économiques et civiles de ce gouvernement de prêtres , le peuple s'est lui-même constitué en souverain libre et indépendant ; qu'il a repris tous les pouvoirs législatifs et exécutifs ; qu'il va les exercer par ses représentans , suivant les droits de l'homme , qui sont imprescriptibles , et d'après les principes qui fondent la justice, la vérité, la liberté, l'égalité, etc.

Qu'en conséquence, par cet acte, toutes facultés politiques, économiques et civiles, qui s'exerçaient au nom du Pape, sont provisoirement transférées à des départemens et membres nommés par le peuple, à la tête desquels se trouvent cinq Consuls, investis des pouvoirs que remplissait auparavant la congrégation d'état.

L'acte contient, en outre, la nomination de tous les autres magistrats, Préfets, Édiles, Officiers du gouvernement provisoire. Fina-

lement , le peuple nomme huit députés pour aller en son nom , se présenter au général des troupes de la République française , afin d'implorer près de lui la puissante protection d'une nation généreuse , de ces Français de qui l'exemple a été le trait de lumière qui a éclairé les Romains , et dont l'amitié doit encore guider et garantir leur retour à la liberté , et leur régénération.

L'acte est daté de Rome , le 15 février 1798 , l'an premier de la liberté proclamés sur la place du Capitole ; il est suivi des signatures de tous les citoyens romains sachant lire et écrire , au nombre de plusieurs milliers , en présence desquels et d'un peuple innombrable , il est dit que cet acte a été lu à haute et intelligible voix , confirmé , approuvé avec des acclamations et une joie universelle.

Après la proclamation , des arbres de liberté ont été plantés devant le Capitole et en d'autres places publiques.

A midi , la députation , portant les couleurs de la république Romaine , est venue présenter au général Berthier le vœu du peuple et le gouvernement provisoire.

Le Général s'est rendu lui-même au Capitole , pour répondre au Peuple romain au nom du Peuple français.

Il a traversé Rome au milieu d'une foule immense qui applaudissait à nos armes. Il est monté au Capitole , a invoqué les mânes des Caton , des Brutus , et il a déclaré , suivant l'intention du Directoire exécutif , que la république française professe le principe que les peuples sont souverains , et reconnaît l'indépendance de la république Romaine formée de tout le territoire qui était resté sous l'autorité temporelle du pape , après le traité de Campo-Formio.

LES Papes livrés à tous les genres de crimes , mettaient leurs actions et leurs volontés sous la sauvegarde du Ciel ; et tandis qu'ils disaient aux mortels que le présent n'est rien et l'avenir tout , ils ne cessaient de travailler à se procurer la jouissance des biens terrestres. Humbles dans l'adversité , insolens dans la bonne fortune , ils surent à propos flatter

ou intimider les dépositaires du pouvoir des peuples. A force de répéter aux Rois qu'ils sont les images et les lieutenans de la divinité, ils les ont accoutumés à se croire d'une nature supérieure à celle de leurs *sujets*, comme ils étaient parvenus eux-mêmes à se faire prendre pour des Dieux, à force de se dire maîtres des Rois.

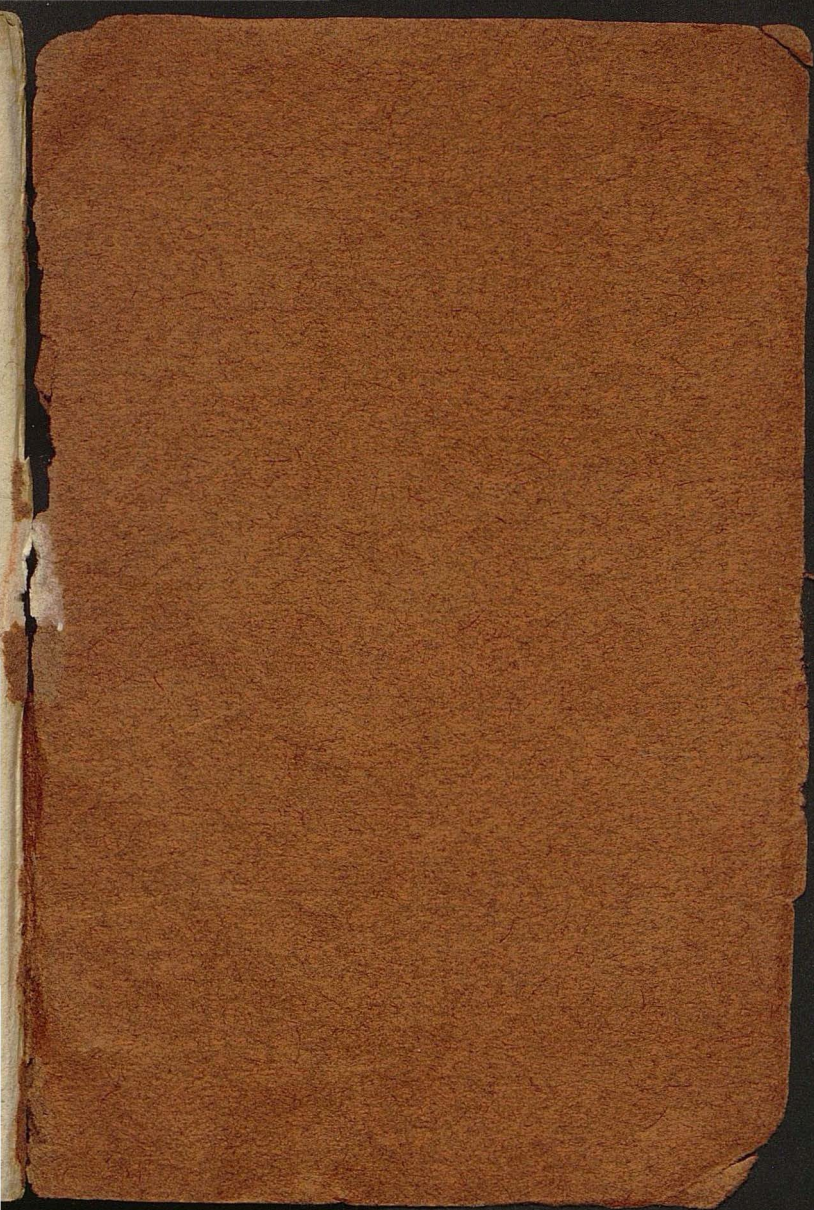
Après avoir établi ces idées, le plus solidement possible, les Pontifes de Rome n'eurent plus qu'un pas à faire, (et ils le firent) pour se déclarer arbitres infailibles sur la terre. Telle fut la vraie source de la corruption des Princes et de l'avilissement des peuples. Delà naquirent le despotisme religieux et civil. En un mot, la religion dégradée par les Papes, fit tout dégénérer en abus honteux, comme l'a démontré cette lugubre histoire.

Hommes vertueux mais crédules, regardez-vous encore ces êtres immoraux comme les représentans de la divinité, comme les Vicaires de J. C., quand vous aurez parcouru avec nous la galerie de portraits que nous venons de vous offrir ? Quand vous

aurez remarqué l'origine mensongère et la progression criminellement ascendante de leur funeste autorité ? L'Être-Suprême est bon, juste, raisonnable, ami des humains, etc. ; ceux qui se vantent d'être ses collègues, eussent au moins du produire à l'appui de leur prétention, ces qualités qui leur furent étrangères.

Plusieurs peuples ont enfin recouvré la liberté de penser et de se gouverner ; et la puissance Papale qui s'était formée par de simples filets d'eau comme les fleuves, qui, comme eux, s'était accrue au point d'inonder le monde avec fracas, a aussi fini comme la plupart d'entre eux qui se perdent dans les sables.

F I N.



MUSEO DEL
DONAZIONE DOT